

COMMUNAUTÉ URBaine DE BORDEAUX

Rapport Développement durable

2013

Rapport Développement durable de La Cub

**État des lieux des projets de La Cub
au regard du Développement durable**

Annexe au débat d'orientation budgétaire 2015



Sommaire

Édito	9
Éléments de contexte du rapport	10
Les obligations réglementaires du Développement durable	10
Un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21	10
L'obligation d'élaborer un rapport Développement durable	11
La méthodologie adoptée pour l'élaboration du rapport	12
Les démarches transversales de la cub	13
Un peu d'histoire ...	13
Les documents fondateurs	13
Les rapports développement durable préalables	13
Les documents cadres transversaux	14
Le Projet Métropolitain	14
La démarche Agenda 21 de La Cub et la reconnaissance « Agenda 21 local France »	14
Le Plan Climat-Énergie Territorial de La Cub et le label Cit'ergie	15
Les documents de planification intégrée : SCoT et PLU 3.1	16
Actions, politiques et programmes de développement durable mis en œuvre en 2013	18

Finalité 1 / Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources

19

L'influence de l'aménagement	21
Le concept de «Ville intensifiée - ville nature»	21
Les nouvelles modalités d'aménagement de l'espace public	22
Vers une boîte à outils pour la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement	22
Un outil stratégique de maîtrise de l'espace urbain : les zones d'activités	23
Une traduction concrète : la formation des agents de la voirie pour l'intégration du critère environnemental	23
La convention «trottoirs plantés»	24
Une gestion économe et préventive de la ressource en eau	25
ACTION PHARE : La protection contre les inondations fluvio-maritimes	25
Économiser la ressource en eau potable : le projet «ressources de substitution»	26
Limiter les fuites d'eau potable	26
La gestion différenciée des bassins d'étalement sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux	26
La réduction des pollutions et des nuisances	28
La dépollution du centre de recyclage de Bassens	28
La suppression des branchements plomb	28
Le traitement des eaux pluviales	28
L'intégration de la nature dans les politiques publiques de La Cub	29
ACTION PHARE : L'opération 55 000 hectares pour la nature	29
De l'Atlas de la biodiversité aux Espèces de métropole	30
Suivre l'évolution de la biodiversité sur les accotements et leur évaluation	30
Soutenir les pollinisateurs : les «abeilles sentinelles de l'environnement»	31

Finalité 2 / Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

32

Autour de l'économie sociale et solidaire	34
ACTION PHARE : Loc'Halle Bio	34
L'intervention dans l'économie sociale et solidaire (ESS)	35
Des «Congés solidaires» pour les agents de La Cub	35
Les clauses sociales et environnementales des marchés publics	36
Le recyclage et la valorisation matières	37
ACTION PHARE : La convention d'engagement volontaire des acteurs des infrastructures routières	37
Le Programme Local de Prévention des Déchets	38
Le projet collaboratif ZIRI : Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents	39
Le tri et le recyclage du papier en flux dédié à l'Hôtel de Cub	39
Soutenir une agriculture responsable	40
Protéger l'existant	40
Encourager le développement de l'agriculture de proximité	41
Créer des débouchés en circuit court	41
Augmenter la part du bio dans la restauration collective	42

Finalité 3 / Lutte contre le changement climatique 43

Gérer durablement les mobilités	44
Le volet « déplacement » du PLU et le SDODM (Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains)	45
ACTION PHARE : La charte des mobilités	45
L'enquête nationale sur le transport de marchandises	46
La poursuite de la politique vélo	47
Un nouveau Plan de Déplacement d'Entreprises (PDE)	47
Économiser l'énergie et miser sur les énergies renouvelables	48
La Cub labellisée Cit'ergie	48
Réseaux de chaleur, hydrauliques, biogaz : un pari sur les énergies renouvelables	48
Des expérimentations visant l'exemplarité pour un élargissement au plus grand nombre	50
Le financement du réseau des Espaces Info Énergie	51
Réduire les nuisances et améliorer la qualité de vie	51
La qualité de l'air	51
Réseaux et rencontres	52
La desserte et l'accessibilité de la zone aéroportuaire à l'étude	52

Finalité 4 / Épanouissement de tous les êtres humains 53

Encourager la participation, former et informer	54
ACTION PHARE : Les pionniers de la e-participation	54
Les Juniors du Développement Durable	55
La création de l'école interne de La Cub	56
Le partage interne des grands projets : un pas vers la transversalité	56
Le lancement de la chaire Gilles Deleuze	56
La lutte contre les discriminations de genre	58
L'égalité femmes/hommes, une priorité pour La Cub	58
L'égalité femmes/hommes au sein de l'administration	58
L'égalité femmes/hommes dans les politiques publiques de La Cub	58
ACTION PHARE : La démarche haute qualité égalitaire	59
Vers le bien-être de tous, y compris au travail	60
Multilinguisme et métropole polyglotte	60
ACTION PHARE : La mise en place du télétravail pour les agents	60
La boucle verte	61

Finalité 5 / Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

62

Les solidarités dans le service public	63
Une qualité de travail améliorée : emplois et mutuelle	63
ACTION PHARE : Le chèque eau	63
Favoriser la participation	64
Les Assises de la participation (C2D)	64
La plateforme « Bougez futé » pour l'accompagnement des personnes en insertion	64
L'open data	65
La maîtrise des coûts du foncier et des services publics essentiels	65
Le PLH et l'opération 50 000 logements	65
L'accession abordable	66
Le nouveau PIG	67
La création de la marque « Eau de La Cub »	67
Les actions de coopération internationale	68
Action solidarité - eau	68
Inde, Hyderabad, l'eau et le fleuve	68
Mexique, l'intégration métropolitaine comme facteur de développement du territoire	68

Conclusion et perspectives

69

ÉDITO

La Cub est un territoire privilégié, doté d'un fort rayonnement régional et national. Sa qualité de vie liée à ses atouts naturels notamment la grande proportion d'espaces naturels et agricoles, mais aussi à l'action publique, attire un nombre croissant de nouveaux habitants.

L'enjeu est désormais de mettre le développement durable au cœur de cette dynamique de projet, dans une vision de long terme.

De nombreuses démarches attestent depuis plus d'une décennie de notre engagement : la mise en place du Conseil de Développement Durable en 2000, la création du dispositif des « juniors du développement durable » en 2001, la validation de la charte pour l'environnement vers le développement durable en 2004, l'élaboration de la charte de la participation citoyenne en 2009. La Cub a affirmé encore plus fortement cette volonté en lançant les démarches Agenda 21 et Plan Climat Énergie Territorial, dont les plans d'actions ont été approuvés en 2011.

À travers son rapport annuel de développement durable, La Cub désire faire connaître et souligner les très nombreuses actions menées dans le fonctionnement interne de son administration et sur l'ensemble de son territoire. Elle propose également des pistes de progrès et pose simultanément un regard critique sur ses différentes politiques. En effet, malgré les efforts entrepris, le constat global demeure : la biodiversité continue de s'appauvrir, les ressources naturelles s'amenuisent et les inégalités se renforcent. Le chemin qu'il nous reste à parcourir pour inverser ces tendances est donc encore long et beaucoup reste à entreprendre pour relever le défi du changement climatique.

Au cours de l'année 2013, des avancées significatives ont été réalisées en matière d'aménagement territorial avec le projet « 55 000 hectares pour la nature », la politique cyclable, la démarche Cit'ergie de labellisation et de management de la politique énergie climat... D'une manière transversale, des démarches de concertation ont été menées, avec des dispositifs favorisant une forte implication des habitants.

Dans le cadre du fonctionnement interne, des projets marquants ont également été engagés comme la parité ou le télétravail. Cependant, de nouvelles actions d'exemplarité dans d'autres domaines sont à développer afin d'obtenir un véritable effet d'entraînement sur les habitants.

Dans cet esprit, de nombreuses initiatives fructueuses et enrichissantes sont présentées dans ce rapport, témoignage d'une ambition dont la concrétisation sera intensifiée à l'avenir, au sein d'une dynamique collective déjà engagée avec élus, agents et partenaires du territoire.

2015 sera une année à ce titre exceptionnelle, avec une révision de la politique développement durable de La Cub et la naissance d'une métropole qui disposera de nouveaux outils pour engager concrètement l'ensemble des acteurs, y compris les habitants, en faveur d'un développement harmonieux, respectueux des Hommes et des richesses de notre territoire.

Elle viendra donner un second souffle et de l'espoir.

Alain Juppé, Président de La Cub - Maire de Bordeaux

Anne Walryck, Vice-présidente en charge du Développement durable

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DU RAPPORT

Les obligations réglementaires du Développement durable

Un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21

Les « cinq finalités » - Les collectivités territoriales pionnières en matière de développement durable (1992-2002) ont soulevé des difficultés opérationnelles ; leurs réflexions ont conduit à la rédaction collégiale d'un « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux ». Il définit, notamment sur la base de textes internationaux relatifs au développement durable portés par les Nations Unies, les États ou les pouvoirs locaux, **cinq finalités que doivent poursuivre de manière concomitante les politiques publiques** :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère.
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources.
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains.
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations.
- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Dans le cadre des travaux du Grenelle sur l'environnement, 33 chantiers ont été lancés en décembre 2007. Parmi eux, le chantier 28 traitait la question des collectivités locales. Le COMOP (Comité Opérationnel) 28 « Collectivités exemplaires » a proposé de modifier le code de l'environnement pour décrire les objectifs à poursuivre dans le cadre

d'un développement durable. L'article L.110-1 du code de l'environnement a donc été modifié dans ce sens. Il précise notamment dans sa section III que le développement durable poursuit « concomitamment et de façon cohérente » les cinq finalités du développement durable.

Les « cinq éléments de démarche du développement durable » moteurs de la gouvernance territoriale -

La gouvernance territoriale se définit par la capacité à faire appel aux ressources humaines propres à chaque territoire pour concevoir un projet partagé. Pour répondre aux finalités du développement durable, il est nécessaire de s'appuyer sur une connaissance fine des spécificités du territoire, d'en connaître les atouts et les faiblesses, de savoir localiser les potentiels et les problèmes, d'en analyser les savoirs et les convergences d'intérêt. Le processus de gouvernance, construit et expérimenté par les collectivités pionnières en matière de développement durable sur la base du chapitre 28 de Rio, repose sur cinq éléments déterminants à appréhender simultanément tout au long de la vie des actions, politiques et programmes :

- La stratégie d'amélioration continue.
- La transversalité de l'approche.
- La participation des acteurs locaux et des habitants.
- L'organisation du pilotage.
- L'évaluation partagée.

Cette gouvernance locale s'exerce lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions, politiques et programmes. Dans le cadre du rapport développement durable, la collectivité, pour mieux rendre compte de la transversalité de ses choix (réponse concomitante aux enjeux locaux et aux cinq finalités du développement durable) en faveur du développement durable, pourra organiser son élaboration sur la base des instances participatives mises en place pour élaborer, mener et évaluer ses politiques (les conseils de développement dans les structures intercommunales par exemple).

L'obligation d'élaborer un rapport Développement durable

La France a renforcé son engagement dans le développement durable par la révision de la Constitution, avec la Charte de l'environnement, et de façon opérationnelle par la promulgation des lois « Grenelle » et l'adoption d'une stratégie nationale de développement durable.

Le code général des collectivités territoriales a été modifié en insérant les articles L. 2311-1-1, L. 3311-2, L. 4310-1 et en complétant l'article L. 4425-7.

C'est dans ce cadre que le décret d'application (décret n°2011-687 du 17 juin 2011) de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (article 255) portant engagement national pour l'environnement **rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.**

Ce décret précise le contenu du rapport qui est structuré en deux parties : **l'une consacrée aux pratiques et activités internes à la collectivité et l'autre aux politiques territoriales.** Ces deux parties contiennent une présentation des modes d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi, qui pourront être décrits au regard des **cinq éléments de démarche du cadre de référence** pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux. Il est important de noter que le rapport n'a pas pour objet de faire ressortir les actions, politiques et programmes ayant pour objectif l'une ou l'autre des finalités du développement durable, **mais bien d'analyser les impacts de chacune des actions, politiques, programmes sur l'ensemble des finalités.** Ces impacts pourront se révéler, selon les actions, politiques, programmes, positifs, neutres ou négatifs ; ainsi pourront être identifiées les interactions à conforter ou à construire entre politiques pour une meilleure cohérence de l'action publique en faveur du développement durable.

Cette obligation réglementaire met au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité » de l'action publique de la collectivité territoriale. Ce support au dialogue est donc un exercice où la collectivité territoriale, ses élus, ses services et toutes les personnes associées à sa rédaction (acteurs locaux, population) selon les instances participatives mises en place,

peuvent faire preuve d'innovation et de créativité pour exposer les interactions entre actions, politiques et programmes et leurs effets sur les cinq finalités du développement durable.

Le rapport « développement durable » propose donc, d'une part, un bilan des politiques, programmes et actions publiques dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes au regard du développement durable, ainsi que les orientations et politiques à venir permettant d'améliorer la situation. D'autre part, il permet une analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la collectivité pour élaborer, mener et évaluer son action. Par conséquent, ce rapport met en perspective, pour chaque collectivité, le bilan de son action et les options stratégiques retenues pour les années à venir et proposées dans la maquette budgétaire. La mise en avant de la transversalité des actions et des politiques mettra en lumière, à travers le rapport et les débats qui s'en suivront, l'interdépendance nécessaire entre certaines politiques sectorielles afin de les rendre plus intégrées et cohérentes.

Les premiers éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport : le Ministère a ainsi posé les premiers éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable à l'usage des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Ce document a pour objet de faciliter l'élaboration et la rédaction d'un rapport « développement durable ». Il présente la lettre et l'esprit du texte de loi et de son décret, développe le contenu d'application de la loi et du décret, précise le calendrier, propose des éléments de méthode, répond aux questions les plus fréquemment posées par les collectivités territoriales et fournit toutes les références actuellement disponibles. Elaboré en juin 2012 avec des associations de collectivités territoriales et sur la base de l'expérience de collectivités pionnières, ce guide vise à donner à l'ensemble des collectivités concernées un premier outil pour améliorer leur rapport et à engager les démarches qu'il sous-tend.

La méthodologie adoptée pour l'élaboration du rapport

Douze directions ont été prioritairement sollicitées pour des entretiens bilatéraux, ainsi que le Conseil de Développement. En voici la liste :

- direction « Stratégie et études de déplacements »,
- direction « Voirie »,
- direction « Relations Internationales et coopération décentralisée »,
- direction « Administration générale »,
- direction « Stratégies métropolitaines et innovation »,
- direction « Entreprises et attractivité »,
- direction « Urbanisme »,
- direction « Nature »,
- direction « Habitat »,
- direction « Eau et assainissement »,
- direction « Collecte et traitement des déchets »,
- direction « Numérique »,
- conseil de Développement Durable (C2D).

Grâce à ces entretiens, il a été possible à la fois d'informer, sensibiliser et être renseignés sur les politiques conduites, les résultats obtenus, les questionnements des agents, etc. Il s'agissait ainsi de tester, par le dialogue, la pertinence des actions à retenir en vue de l'intégration au rapport final. À visée essentiellement qualitative, les entretiens n'excluaient néanmoins pas des éléments quantitatifs, lorsque cela s'avérait possible et utile.

La réunion et parfois la confrontation des expertises avec les directions concernées ont donc permis d'une part de dresser un état des lieux en termes d'actions menées, de partenariats conduits, de moyens humains et financiers mis à disposition et, d'autre part, d'élaborer les axes d'orientations stratégiques et de progrès pour chaque direction sur la base de l'état des connaissances techniques et scientifiques actuelles. Ainsi, les entretiens ont permis d'aborder de manière systématique les items suivants : mesures existantes, actions à privilégier, calendrier de déploiement, objectifs atteints et à atteindre, moyens humains et budgétaires dédiés, outils d'évaluation, indicateurs... et sélection de ces actions ou mesures.

Ateliers thématiques collectifs

De manière similaire à l'année précédente, des ateliers thématiques collectifs ont été organisés à l'intention des services de La Cub, reprenant les 5 finalités du développement durable proposés par le Ministère. Ils ont permis de créer les conditions d'un dialogue plus transversal à l'intérieur de l'institution. Toutefois, nous avons regretté la faible fréquentation à certains ateliers.

Investigation des rapports préalables et documents stratégiques

L'analyse a pu être complétée par la consultation des documents structurants élaborés par La Cub, des notes de synthèse, des délibérations, mais aussi des rapports préalables de développement durable et des rapports d'activités des directions.

Le présent document a enfin été soumis, pour validation, aux différentes directions.

LES DÉMARCHES TRANSVERSALES DE LA CUB

Un peu d'histoire ...

Les documents fondateurs

Pour comprendre la manière dont La Cub intègre le développement durable dans ses politiques territoriales et dans son pilotage interne, il convient aujourd’hui d’aller puiser dans plusieurs sources telles que :

- le Projet Métropolitain ou projet de métropolisation vers une métropole durable,
- l’Agenda 21,
- le Plan Climat-Énergie Territorial (PCET),
- et enfin le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PLU 3.1 (Plan Local d’Urbanisme), documents de planification intégrée.

Ces documents possèdent de nombreux liens d’interdépendance entre eux. Le Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) constituant, à titre d’exemple, le volet climat-énergie de l’Agenda 21.

Le Projet Métropolitain entérine un long processus de réflexion et de prospection sur l’évolution du territoire, en termes de population, d’habitat, d’espaces verts, de déplacement, etc. Suite à son approbation par le Conseil communautaire en 2011, il a été mis en œuvre en 2012 et décliné en douze travaux : « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs », « 55 000 hectares pour la nature », « métropole 3.0 », etc. regroupés en cinq grandes thématiques : solidaire, stimulante, sobre, sensible, singulière.

Lancée en 2006, la démarche Agenda 21 a conduit à la rédaction d’un document qui, sans prétendre à l’exhaustivité, propose une sélection d’une quarantaine d’actions donnant une orientation à la stratégie communautaire.

Initié en 2007, le PCET regroupe également une quarantaine d’actions. Il a conduit en 2013 à une nouvelle qualification avec l’obtention du label Cit’ergie, décerné conjointement par la commission du European Energy Award et l’ADEME (Agence de l’Environnement et la Maîtrise de l’Énergie).

L’Agenda 21 et le PCET ont été validés respectivement au mois d’octobre et de février 2011 par le Conseil de Communauté.

Cet ensemble a donné lieu à la **reconnaissance « Agenda 21 local » en février 2013**, par le Ministère de l’Ecologie, du Développement Durable et de l’Énergie.

Les rapports développement durable préalables

Trois éditions du rapport ont déjà été rédigées. Elles ont permis de dresser un tour d’horizon de la politique de la collectivité en matière de développement durable, à partir des documents élaborés par La Cub. La dernière version s’est appuyée sur une méthode de travail à la fois plus collaborative et plus transversale que les précédentes.

L’élaboration du quatrième rapport s’inscrit donc dans la continuité des précédents, dans une logique de partage d’information, de sensibilisation et de restitution, auprès de l’ensemble des services, sur l’impact de la stratégie et des pratiques de l’institution en termes de développement durable.

Les documents cadres transversaux

Le Projet Métropolitain

Depuis 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux est engagée dans un travail de réflexion et de prospection sur l'évolution de son territoire, en termes de population, d'habitats, d'espaces verts, de déplacements, etc. Cette mission prospective, portant le nom de « Bordeaux Métropole 3.0 » développe un document stratégique, « le Projet Métropolitain ». Celui-ci, intitulé « 5 sens pour un Bordeaux métropolitain », a été voté en 2011 par le Conseil de Cub puis mis en œuvre à partir de 2012. La métropole ainsi projetée répond aux 5 adjectifs suivants : solidaire, stimulante, sobre, sensible, singulière, dont certains rappellent étrangement les 5 finalités du développement durable. De manière pratique, le projet se décline selon 12 grands travaux dans lesquels se retrouvent les projets « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs », « 55 000 hectares pour la nature », « 75 000 nouveaux emplois », « le numérique intelligent » ou encore « Réinventer le fleuve ».

Avec l'Agenda 21, le Projet Métropolitain porte une fonction de chapeau pour assurer la cohérence de l'ensemble des projets. La finalisation des deux documents est concomitante, faisant de l'Agenda 21 une démarche imprégnée par le Projet Métropolitain. Ce document de référence se positionne comme un outil permettant une meilleure anticipation de l'avenir et mettant en perspective les évolutions possibles pour mieux outiller les décisions politiques. Il se repose sur une méthode de travail actant une vision partagée et une mise en cohérence de logiques transversales et durables. Sa fonction de projet chapeau lui confère une place importante dans les politiques menées par la collectivité. De ce fait, les orientations qu'il propose sont prises en compte dans les documents d'urbanisme.

La démarche Agenda 21 de La Cub et la reconnaissance « Agenda 21 local France »

La Cub valide les finalités et la méthodologie relatives à son Agenda 21 à l'automne 2009 et adopte son plan d'actions fin 2011, juste après celui de son Plan climat. 150 personnes de différents horizons ont été mobilisées pour élaborer l'Agenda 21 communautaire (des élus communaux et communautaires, des agents communautaires, des partenaires institutionnels, des acteurs socioéconomiques, environnementaux, culturels, etc.)

L'Agenda 21 de La Cub ne couvre pas toutes les compétences de la collectivité et n'intègre pas toutes les politiques sectorielles. Il valorise les stratégies en matière de développement durable, met en avant des actions qui ne sont pas forcément prises en compte par les politiques sectorielles et fixe de nouveaux objectifs pour le développement durable du territoire. L'Agenda 21 permet ainsi un essaimage du développement durable dans l'ensemble des actions entreprises sur le territoire communautaire. Il est composé de quatre axes, détaillés en 11 orientations qui regroupent 42 actions concrètes (cf. annexe qui présente l'état d'avancement des actions).

Afin d'éviter les plans d'actions redondants, les objectifs communautaires pour la lutte contre le changement climatique, qui sont totalement affichés dans le Plan Climat de La Cub (volet climat de l'Agenda 21, développé ci-dessous) n'ont pas été repris dans l'Agenda 21. Il en est de même pour les plans d'actions en faveur du développement durable issus des autres politiques sectorielles menées par La Cub (notamment le schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains, la politique de l'eau, etc.). Toutefois, c'est bien l'ensemble de ses politiques et plans d'actions qui sont porteurs de l'ambition de La Cub en matière de développement durable.

En mai 2012, La Cub a déposé un dossier en réponse à la septième session de l'appel à reconnaissance national des « projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux », lancé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.



Cette distinction met en valeur la démarche de développement durable engagée par une collectivité territoriale ou un territoire de projet, visant à répondre à ses principaux enjeux locaux. Mi 2012, ce dossier a été soumis à une double expertise, complétée par des entretiens téléphoniques et une entrevue avec des agents et élus de La Cub. Le projet territorial de la collectivité a obtenu cette reconnaissance en février 2013 et la remise officielle des certificats de reconnaissance a eu lieu le 6 juin 2013 à l'occasion du dixième comité de pilotage régional « projets territoriaux de développement durable Agenda 21 ».

Après deux années, un point sur l'état d'avancement des actions a montré que, fin 2013, 40 actions sur les 42 que comporte l'Agenda 21 communautaire étaient en cours de réalisation. Toutes les actions du volet interne ont notamment été initiées, avec par exemple l'expérimentation du télétravail ou la création de conciergeries.

Enfin, une revue annuelle des 42 actions de l'Agenda 21 est organisée, au moyen d'un tableau de pilotage.

Le Plan Climat-Énergie Territorial de La Cub et le label Cit'ergie

La Cub a validé et adopté son PCET en 2011. Celui-ci correspond au volet climat-énergie de l'Agenda 21. Il est composé de 4 domaines d'intervention (urbanisme et aménagement, déplacements, réduction des consommations énergétiques et donc des émissions de gaz à effet de serre, promotion des énergies renouvelables pour substituer ces ressources renouvelables aux combustibles fossiles), 8 orientations prioritaires et 43 fiches-actions, pour la période 2011-2014. Composante essentielle de la stratégie métropolitaine, il tend à favoriser l'intégration des problématiques énergétique et climatique dans l'ensemble des politiques communautaires. Il signifie l'engagement de La Cub par rapport à l'enjeu du climat, pour pouvoir répondre à l'objectif de réduction de 25 à 30 % des émissions de gaz à effet de serre en 2020, et atteindre celui du facteur 4 (national et européen) en 2050.

Tout comme pour son Agenda 21, La Cub a souhaité faire labelliser la démarche. Accompagnée par un prestataire pour élaborer le dossier de reconnaissance, la collectivité réalise un état des lieux de toutes les actions en lien avec la lutte contre le changement climatique. En janvier 2013, elle reçoit pour la première fois le label Cit'ergie, pour les résultats démontrables et exemplaires de sa politique énergie-climat. C'est l'appellation française du European Energy Award qui est décerné par la Commission nationale du label (dépendante de ministères) et l'ADEME, au cours des Assises Nationales de l'Énergie.



La revue d'opération 2013 de la démarche Plan climat-Cit'ergie a pris la forme de 5 ateliers d'une demi-journée organisés à l'occasion de la production du rapport annuel sur le développement durable, qui ont permis de mettre à jour le catalogue Cit'ergie et le tableau de bord du Plan Climat-Énergie Territorial. Pour l'année 2013, les éléments significatifs étaient les suivants :

- **Domaine 1** : adoption du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) du PLU 3.1, du guide d'évolution des modalités d'aménagement de l'espace public, lancement du chantier « 55 000 ha pour la nature », lancement du chantier « métropole du quart d'heure » avec l'étude de la mise en place de 3 conciergeries pilotes.
- **Domaine 2** : inauguration du nouvel immeuble de La Cub, premier bâtiment tertiaire BEPOS (bâtiment à énergie positive) en Aquitaine.
- **Domaine 3** : lancement des études de faisabilité de réseaux de chaleur sur les quartiers Bastide Niel et Pessac le Pontet, adoption du principe d'une alimentation par l'UIOM (usine d'incinération des ordures ménagères) de Bègles pour le futur réseau du quartier Saint-Jean Belcier, lancement des travaux de la chaufferie biomasse de Lormont.
- **Domaine 4** : mise en œuvre du nouveau plan de déplacement de l'établissement (PDE), adoption de la politique vélo et mise en place d'une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) et de vélos pliants, mise en service des 3 BatCub (navettes fluviales), de la BlueCub (voitures électriques partagées), lancement du renouvellement de la Délégation de Service Public transports avec des clauses énergie.
- **Domaine 5** : formation conjointe Cub - ADEME de 40 agents susceptibles de lancer des marchés de travaux aux achats durables.
- **Domaine 6** : lancement du programme d'intérêt général en matière d'habitat de La Cub, poursuite du dispositif « Pionniers du climat » et de l'appel à projets innovants « Réhabilitation énergétique en maison individuelle ».

Outre la revue d'opérations, 3 ateliers thématiques se sont déroulés le 22 novembre 2013, en présence du conseiller Cit'ergie de La Cub, sur les thèmes suivants : Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) ; planification énergétique territoriale et convention ErDF ; plan déchets.

Les documents de planification intégrée : SCoT et PLU 3.1

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le travail de finalisation du SCoT s'est déroulé en 2013 et ce schéma a été approuvé en février 2014. Le SCoT propose un plan de développement cohérent pour les 93 communes de l'aire métropolitaine bordelaise qui dessinent la métropole de demain dans laquelle s'équilibrent la croissance démographique, le logement, l'habitat, les transports, l'économie, l'environnement, les infrastructures, les ressources en eau... autant de sujets de réflexion pour assurer une qualité de vie des habitants. Elaboré par le SYSDAU (syndicat mixte d'aménagement de l'aire métropolitaine bordelaise), il a fait l'objet de débats et négociations avec La Cub. Ainsi, la collectivité a demandé par exemple un rééquilibrage de sa représentation au SYSDAU. Par ailleurs, si elle a approuvé le consensus sur la nécessité de freiner l'étalement urbain, la révision des objectifs de consommation foncière, les orientations en matière de développement économique et la prise en compte des enjeux environnementaux, elle a demandé toutefois des précisions sur le suivi des objectifs de consommation foncière, de croissance démographique, des inégalités sociales et territoriales, ou encore la desserte en transports en commun des zones nouvelles et la limitation des surfaces des nouveaux projets commerciaux.

Par le biais de la loi ALUR, (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), le SCoT revient au cœur des documents cadres liés à l'aménagement, en particulier avec l'atlas des zones urbanisées et naturelles qui doit être respecté. Il s'agit par cette mesure de limiter la permissivité des dernières années en matière de consommation d'espace.

Une démarche InterSCoT est en cours. Cette démarche volontaire, qui n'a pas de portée réglementaire, s'appuie sur un travail collectif pour déterminer la bonne échelle de prise en compte des enjeux communs du territoire Girondin, au sein duquel une cohérence stratégique entre les différents SCoT est visée. Elle s'est traduite en 2013 par la structuration en trois laboratoires pilotés par des SCoT pour mettre en œuvre des actions identifiées dans le Manifeste des territoires pour l'avenir concerté de la Gironde validé la même année. Quatre défis prioritaires sont relevés : prendre soin de nos ressources pour la qualité

de notre cadre de vie, aménager nos territoires en privilégiant leur centralité, développer mieux en diversifiant les sources de richesses, et enfin agir en coordonnant nos volontés. Ce dernier défi renvoie aux problématiques de gouvernance de cette démarche qui fait collaborer six territoires solidaires : la Haute Gironde (deux SCOT), le Médoc (trois SCOT), le territoire du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre (un SCOT), le Libournais (un SCOT), le Sud Gironde (un SCOT) et enfin l'aire Métropolitaine dans laquelle s'inscrit La Cub.

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : le PLU 3.1



En amorçant la révision de son Plan Local d'Urbanisme en septembre 2010, La Cub entre dans le cadre délimité par la loi Grenelle II concernant les documents cadres de déplacements

urbains et d'habitat. Dans ce sens, la collectivité intègre le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU) au PLU pour obtenir un document unique, le PLU 3.1. Le volet déplacements, correspondant au PDU, propose un chapitre sur la cohésion sociale de manière à avoir des actions ciblées pour des publics particuliers (personnes à mobilité réduite, personnes en difficulté socialement, etc.).

Arrêté à la fin de l'année 2013, ses objectifs restent identiques à la précédente version. Ils comprennent également la notion de recyclage de la ville existante, de l'économie de l'espace en place du développement de terrains nouveaux. Pour ce faire, ils vont dans le sens d'une meilleure utilisation du territoire, de la densification et de l'introduction de la nature dans les projets de la ville. Le document réglementaire d'urbanisme devient ainsi stratégique, prend en compte le contexte local et les évolutions législatives.

Pour répondre à une dynamique locale du territoire, ce document prend en considération les réflexions menées par les instances communautaires : Bordeaux Métropole 3.0, le projet « 50 000 logements le long des axes de transports collectifs », le Projet Métropolitain, etc. La révision du PLU se base sur un travail de concertation avec l'ensemble des communes du territoire, de co-construction du projet avec un ensemble de partenaires, en amont de la procédure, mais également tout au long de l'élaboration du document. Les citoyens ont

pu, au préalable, faire part de leurs observations sur un registre mis à disposition dans chaque mairie et sur le site Internet de la participation qui héberge un forum et les documents relatifs à toutes les réunions.

Pour toucher le public le plus large possible, la concertation a été mise en œuvre au travers de différents temps de rassemblement : forum d'ouverture, réunions publiques en janvier et février dans chaque commune visant à présenter les grandes orientations du projet communautaire et à prendre l'attache des habitants sur leurs principales préoccupations en matière de politiques urbaines, forum intermédiaire de restitution au niveau communautaire en novembre présentant les observations et propositions des habitants ainsi que l'ébauche du projet et la démarche à venir. La Cub a pu ainsi informer les habitants de l'état d'avancement de la démarche et recueillir leurs avis et propositions lors de ces réunions « Cabaret ».

De janvier à février 2013 dans les 27 communes, environ 1 500 participants et 240 élus soit 0,42 % de la population, a participé à l'ensemble des réunions de concertation proposées par La Cub. La fréquentation est restée variable entre chaque réunion : elle a oscillé entre 8 et 180 participants. Avec l'entrée de la commune de Martignas-en-Jalle dans le territoire communautaire en juillet 2013, un autre volet de concertation a été réalisé sous la forme d'une réunion publique, de manière à collecter les avis des habitants de cette commune et de prendre en compte le PLU de la commune dans la révision du PLU 3.1 communautaire.

ACTIONS, POLITIQUES ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MIS EN ŒUVRE EN 2013

Le champ du développement durable est très vaste et c'est pour permettre une réflexion ordonnancée et la plus exhaustive possible que ce rapport suit la structuration en 5 finalités proposée par le Ministère (cf. ci-dessus « éléments de contexte »). Pour autant, il existe dans ce classement une certaine part de subjectivité dans le fait de classer dans telle ou telle finalité une action. Parfois, et c'est alors un élément positif pour la transversalité des actions, elles relèvent de deux, voire trois finalités, ou même plus.

Le présent rapport a pour objectif de recenser les principales actions et programmes menés en 2013 par La Cub contribuant de manière manifeste au développement durable. Parfois ils sont spécifiques à l'année, mais il est possible qu'ils reflètent des engagements de plus longue durée de l'institution et qu'ils s'intègrent dans des politiques pluri-annuelles. Il existe donc, ici encore, une part de subjectivité dans la sélection qui s'est opérée à l'égard des actions et programmes déployés par l'institution. Dans la mesure où ce rapport vient compléter et éclairer le rapport d'activités de La Cub et s'inscrire en complémentarité, il ne s'agissait pas de prétendre à l'exhaustivité des mesures, actions ou programmes. Leur sélection est donc le produit d'un choix que l'on a voulu le plus étayé, mais qui demeure partial. Ainsi, certaines actions n'apparaîtront pas.

Aide à la compréhension du rapport :

Certaines actions ou programmes appartiennent au registre de l'éco-exemplarité de l'institution elle-même, et sont mis en œuvre en interne. Plutôt que d'être rassemblées dans une partie spécifiquement dédiée, elles sont signalées par le pictogramme :



Interne

FINALITÉ 1 / PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET RESSOURCES

Introduction

La biodiversité est une composante majeure de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent, directement ou indirectement, toutes les sociétés humaines. Les biens et services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'autoépuration...) sont en effet innombrables et pour la plupart irremplaçables. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sols...) fait évidemment de leur préservation une condition fondamentale du développement humain. Pourtant, parmi les plus graves conséquences causées par nos modes de vie à l'environnement planétaire, figurent de lourdes pertes de biodiversité et de nombreuses atteintes, plus ou moins irréversibles, aux milieux et aux ressources naturelles, par suite de pollutions diverses et de surconsommation ou surexploitation. Les capacités accrues de transformation du vivant et leurs conséquences potentielles, encore mal connues et surtout mal maîtrisées, posent également question et peuvent constituer une menace pour le patrimoine génétique planétaire.

Toutes les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources naturelles, qui atteignent aujourd'hui des niveaux et des taux d'évolution extrêmement alarmants, résultent en grande part de choix économiques, sociaux et politique, et hypothèquent lourdement la possibilité pour les générations futures de subvenir à leurs besoins et de s'épanouir selon leurs aspirations. Compte tenu de son patrimoine exceptionnel, la France porte une responsabilité de premier plan dans la mobilisation planétaire pour la préservation de la biodiversité.

Ainsi, 170 pays ont ratifié la convention de 1992 sur la diversité biologique et la communauté internationale s'est engagée, lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, à réduire de façon significative l'érosion de la biodiversité. L'Europe a également affiché, à travers la stratégie européenne 2020 pour la Biodiversité son ambition d'inverser la tendance. La France s'est dotée, en 2004, d'une stratégie nationale pour la biodiversité.

Tout comme la biodiversité, l'eau fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. Malgré l'importance des ressources disponibles en France, on constate des déséquilibres chroniques entre prélevements et ressources disponibles dans certains bassins. Par ailleurs, l'état de pollution de nombreux cours d'eau, nappes et littoraux peut empêcher certaines utilisations de l'eau, notamment son emploi pour l'alimentation humaine et animale (eaux souterraines et superficielles), et entraîner une dégradation des milieux aquatiques. Tout cela rend nécessaire une meilleure gestion de cette ressource, qui implique les acteurs locaux dans leur diversité : usagers de l'eau, collectivités territoriales, acteurs ayant des activités polluantes, agences de bassins...

Il est urgent, si l'on souhaite léguer aux générations futures une planète vivable, de préserver au maximum ce qui reste de diversité biologique et de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux, des ressources naturelles et de la diversité biologique. Les services rendus par les écosystèmes sont multiples et fondamentaux pour le développement économique.

Leur conservation est essentielle pour un développement durable; elle oblige à des modifications de comportements, ainsi qu'à des choix économiques et politiques forts, dans des domaines variés : exploitation et commerce des ressources non renouvelables, gestion des espaces naturels fragiles, des forêts, méthodes d'agriculture durable, gestion et économie de la pêche, maîtrise de l'urbanisation, technologies propres, réduction des émissions polluantes...

Ayant des compétences dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, les territoires sont au cœur de la gestion de ces ressources ; ils sont les mieux placés pour mener la réflexion sur l'état des milieux, des pressions, des acteurs de ces pressions et sur les réponses possibles.

Ainsi, les politiques publiques concernées concernent par exemple : la protection de la diversité génétique, la préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages, la gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées, la gestion rationnelle des ressources naturelles, la lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols), l'accès pour tous à un environnement de qualité, les évaluations ex ante mais aussi l'approche multifonctionnelle des territoires ruraux, des méthodes agronomiques et systèmes de production durables.

Source : Projets territoriaux de développement durable et Agenda 21, Cadre de référence, août 2013

ACTU 2013 :

La Cub a été **lauréate régionale du Concours Capitale de la Biodiversité**, elle se voit attribuer deux « Libellules » qui récompensent et témoignent de son engagement.

L'influence de l'aménagement

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Les objectifs du PLU 3.1 :

- Construire 7 500 logements par an.
- Accueillir 200 000 habitants d'ici 20 ans, sans consommer un seul hectare de zone naturelle.
- Respecter les engagements du Plan Climat-Énergie Territorial.

Le concept de «Ville intensifiée - ville nature»

Au sein du PLU 3.1, La Cub travaille sur la ville intensifiée et la ville nature, avec des plans à l'échelle communale.

La révision du PLU s'est traduite en 2013 par :

- la tenue de **28 réunions publiques de concertation**, une dans chaque commune (cf. page 17),
- au premier semestre, un **dispositif de séances de travail avec chacune des communes ou des groupes de communes** : 16 séances sur les situations urbaines et les principes réglementaires, 28 séances sur le zonage, 28 séances sur la ville-nature, 28 séances sur le développement économique et l'urbanisme, 28 séances sur les OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) aménagement, 28 séances sur les OAP habitat, 8 séances sur l'OAP mobilité, 23 séances sur les sites de projet,
- en parallèle, le travail d'établissement de l'état initial de l'environnement et de l'évaluation environnementale du projet s'est poursuivi au gré des différentes étapes d'élaboration du projet et des différents documents visant à sa traduction,
- la révision du PLU 3.1, en plus d'un étroit travail partenarial avec l'a'urba (agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine), fait appel à 5 prestataires via des marchés de prestations intellectuelles (évaluation environnementale, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage juridique et financière, animation de la concertation, bilan de la concertation, culture urbaine).

Les fondements de la «ville intensifiée» selon le PLU 3.1 :

- L'influence des pôles de transports structurants et / ou de proximité des infrastructures.
- La présence d'éléments du grand paysage, l'accès à des espaces de nature, la multiplication des continuités écologiques.
- L'épaisseur du tissu économique et des services urbains.

Les fondements de la «ville nature» selon le PLU 3.1 :

- Se doter d'un document de référence dédié à la spatialisation de la Trame Verte et Bleue.
- Préserver les densités végétalisées préexistantes.
- Mettre en réseau les grandes promenades.
- Construire avec les cycles de l'eau en préservant les secteurs naturels existants qui permettent l'étalement des eaux. Travail de valorisation des champs d'expansion des crues par des aménagements d'ampleurs.
- Faire place à l'agriculture urbaine pour atteindre 15 à 20 % d'autonomie alimentaire. Prévoir des espaces ruraux spécifiques pour implanter des jardins familiaux, prévoir des zones urbaines dédiées à l'agriculture, revoir le règlement des zones Agricoles et Naturelles.

Une métropole intense est donc avant tout une métropole solidaire disposant d'un cadre de vie de qualité accessible à tous et à tout moment, avec une offre de logements adaptés. La question de la mixité sociale est aussi primordiale, ainsi que le droit à l'accès à la santé et aux services urbains de proximité.

Les nouvelles modalités d'aménagement de l'espace public

Le territoire de la Communauté urbaine est en pleine mutation, avec des projections d'une agglomération millionnaire à l'horizon 2030. La lutte contre l'étalement urbain, ayant pour corollaire une certaine densification de l'espace urbain, est une exigence du Grenelle de l'environnement. Dans cet état d'esprit, l'a'urba (agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine) accompagne depuis 2011 la direction de la voirie du Pôle proximité de la Communauté urbaine de Bordeaux avec pour objectif de définir les actions permettant la mise en œuvre d'un espace public « courant » plus souple dans ses usages et dans ses capacités d'évolutions, plus économique en coût global et en espace, mais aussi plus contextualisé et respectueux de l'environnement.

En 2012, l'équipe projet a construit une vingtaine de fiches actions, soumises régulièrement à réactions aux comités de pilotage présidés par quatre vice-présidents de La Cub puis validées en conseil communautaire en décembre 2012. Ces fiches actions, toujours en référence aux attendus du projet métropolitain, cadrent le « passage à l'acte » pour obtenir des résultats visibles dans les quatre prochaines années. À partir de 2013, il s'agissait de réactualiser ou de produire de nouveaux documents-cadres venant en appui des opérateurs et, parallèlement, de mettre en place une organisation en « mode projet », expérimentée dans le cadre d'une centaine de réalisations représentatives. Chaque « équipe projet » était donc secondée par un « groupe ressources » transversal (urbanisme, nature, voirie, déplacements, etc.), chargé de réagir sur la programmation des travaux, orienter la conception, capitaliser les bonnes expériences, animer les évaluations, faire valoir les bonnes pratiques.

Le document « Evolution des modalités d'aménagement des espaces publics », publié en décembre 2012, restitue le produit de cette démarche menée en étroite concertation avec les élus, les acteurs techniques et les associations représentatives. Il comprend les documents supports de la délibération d'orientation du conseil communautaire de décembre 2012, à savoir :

- les 22 fiches actions qui viennent en déclinaison de cette stratégie comme outil pour impulser le passage à l'acte et obtenir des résultats visibles et rapides dans les quatre années qui viennent,

- une liste de projets (fiche n°22) sur lesquels il est proposé, dès janvier 2013, de tester la mise en œuvre de l'ensemble de ces nouvelles dispositions, avant leur généralisation progressive les années suivantes sur l'ensemble des projets. En avril 2013, la moitié des 40 actions à mettre en œuvre sont déjà engagées.

Ces nouvelles modalités d'aménagement ont notamment induit la prise en compte de la biodiversité et de l'eau dans les projets, de même qu'une réflexion sur les îlots de chaleur urbains. Les délaissés de voirie sont désormais étudiés afin de pouvoir éventuellement valider leur végétalisation, en partenariat avec les mairies concernées.

Vers une boîte à outils pour la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement

La nature peut être pleinement considérée comme un facteur d'attractivité du territoire, par l'intermédiaire de **différents outils** : sites Natura 2000 (sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats ; 3 300 ha de sites animés par La Cub), PEANP (Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains ; 700 ha) ou zones humides.

La prise en compte des zones humides en secteur d'aménagement est un enjeu fondamental pour le maintien des écosystèmes et pour la protection d'espèces autochtones. Les zones humides abritent en France métropolitaine environ 25 % de la **biodiversité**, mais comptent parmi les habitats écologiques qui ont le plus régressé. À l'échelle de La Cub, l'étude « Zones Humides en secteur d'aménagement » a permis **d'expertiser 1 000 ha de zones humides en secteur d'aménagement, grâce à une approche pédologique et floristique.**

Ces outils et actions sont de nature très transverse, l'objectif étant d'accompagner les différentes directions (Entreprises et attractivité, Habitat, Urbanisme) afin de favoriser des approches vertueuses.

Un outil stratégique de maîtrise de l'espace urbain : les zones d'activités

La qualité de l'espace urbain est un objectif majeur de La Cub et cette volonté est sensible dans sa gestion des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC). Ces zones, qui permettent aux collectivités une plus grande maîtrise et une plus grande précision pour des projets d'urbanisme précis, sont des outils stratégiques dans l'aménagement du territoire.

La Cub fait le choix d'intégrer la démarche de développement durable, déjà très présente dans le Plan Local d'Urbanisme, à ces projets particuliers.

On peut le voir par exemple dans le cas de la zone Bastide Niel, déclarée ZAC dès 2009. La Cub a pris le temps de mettre en place une véritable concertation citoyenne, ainsi les caractéristiques historiques et le lien émotionnel qui peut exister entre les habitants et le lieu n'ont pas été ignorés. 2013 est une année importante pour cette ZAC : refonte du projet en concertation avec les collectivités et des professionnels comme l'agence d'urbanisme Néerlandaise MVRDV (représentant l'équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire qui sera chargée de la définition et de la mise en œuvre du projet) en début d'année pour lancer la phase de négociation en juillet.

L'attachement à la durabilité des espaces se ressent fortement dans la philosophie du projet : des quartiers mixtes, qui prennent en compte des problématiques tels que l'encouragement des modes de déplacement doux, l'accessibilité, l'attractivité des lieux publics, la présence de la nature, le respect de l'histoire des lieux, etc. Les concepteurs du projet repensent la ville et font la démarche d'adopter une vision globale.

La même démarche se retrouve dans les nombreuses Zones d'Activités Concertées qui ont été au centre de l'attention de La Cub en 2013 : le quartier Ravezies à Bordeaux, qui pourrait faire cohabiter hôtels et activités tertiaires avec des locaux d'associations et des logements d'insertion (la Halte 33, les Restos du cœur, le CHRS - Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale - dans un programme intégrant du logement à destination des jeunes en difficulté proposé par Domofrance) ou encore les quais de Floirac où le projet d'une grande salle de spectacle est toujours ouvert à la concertation en 2013, mais aussi le centre-ville de Mérignac, les vergers du Tasta à Bruges, les Berges du Lac ou encore le Cœur de Bastide.

Autant de projets portés par La Cub en concertation avec des professionnels de l'urbanisme et les habitants, pour créer des modèles urbains qui accompagneront le territoire dans ses objectifs de durabilité urbaine.

Une traduction concrète : la formation des agents de la voirie pour l'intégration du critère environnemental

Interne

Les agents de la voirie ont pu bénéficier en 2013 de sessions de formation à l'intégration d'un critère environnemental dans les marchés.

Cette formation a été élaborée par la Direction de la Commande Publique (DCP) et l'ADEME Aquitaine, en partenariat avec le prestataire I Care Environnement (société de conseil en stratégie et innovation de l'environnement), en fonction des besoins spécifiques de La Cub. Cette formation honore une commande des élus communautaires dans le cadre des orientations politiques de la collectivité en matière de respect de l'environnement. **Ce sont donc quarante agents qui ont ainsi pu être formés.** Dans un premier temps, ont été concernés les techniciens et les ingénieurs rédigeant les cahiers des charges et ensuite les surveillants chargés du suivi en exécution des dispositions environnementales. La problématique de la présence d'amiante dans les enrobés a notamment été abordée. Les modules de formation se sont déroulés sur deux jours avec des cas concrets, des rédactions de cahier des charges, des approches avec l'utilisation de l'éco comparateur SEVE (Système d'Evaluation des Variantes Environnementales) afin de comparer les offres environnementales des entreprises entre elles. L'objectif est de former à terme 100 personnes.

La convention « trottoirs plantés »

Décembre 2013 marque l'aboutissement d'un projet qui, tout en adressant la qualité de vie urbaine, vise à l'amélioration de la biodiversité en ville et à la reconnexion des espaces verts. Par délibération, la Communauté urbaine de Bordeaux a validé les termes d'une convention cadre « trottoirs plantés ». Le principe est de donner aux communes la possibilité, via une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT), de modifier les trottoirs qui sont normalement du domaine public routier et donc uniquement sous la responsabilité de La Cub. Sous certaines conditions, concernant notamment la largeur du passage (qui doit rester accessible aux personnes à mobilité réduite), les communes pourront donc décider d'autoriser les propriétaires, ou bien de procéder elles-mêmes, à la végétalisation des trottoirs.

Concrètement, cela se traduira par des plantations en pleine terre, en mini fosses de plantation ou en jardinières, le long des façades de la ville. Le choix des plantes devra être raisonné - adaptées au milieu, peu consommatrices en eau - et les modalités de plantation prendront également en compte les problématiques techniques comme les risques d'infiltration et la circulation de l'air. Ce projet, soutenu en 2013 et qui trouvera donc ses applications concrètes commune par commune dès 2014, s'inscrit pleinement dans les objectifs énoncés en 2012 dans les modalités d'aménagement des espaces publics adoptées par le conseil de communauté. **Les riverains ont donc d'ores et déjà pu végétaliser leurs trottoirs par petits îlots** : rose trémière, chèvrefeuille, clématite, jasmin étoilé, lavande, passiflore, etc., des espèces préconisées car particulièrement adaptées à notre climat qui ornent les façades et trottoirs et participent de l'embellissement urbain et de la qualité de la vie urbaine.

ACTU 2013 :

Les **Assises Nationales des Risques Majeurs** ont eu lieu en décembre 2013, au Palais des Congrès de Bordeaux Lac, visant à mieux anticiper et accompagner les risques, notamment en matière de gestion des crues.

MAIS AUSSI ...

- **L'inauguration de l'éco-quartier GINKO** en septembre.
- Dans le cadre de l'InterSCoT, une **réflexion systémique sur la gestion des ressources** (eau, énergie, granulats, déchets agricoles) en élargissant aux problématiques des ressources humaines (économie, population, équipement).
- Dans le cadre du fauchage raisonné, la mise en œuvre de « placettes » pendant deux ans afin d'étudier **l'impact du fauchage raisonné** sur les espèces végétales. Sept typologies de territoires ont été identifiées et les expérimentations ont eu lieu en 2012 et 2013. Elles seront poursuivies en 2015 avec une nouvelle série de mesures afin d'en tirer les enseignements.
- **Des études sur les mouvements de terrain et les risques** sur la rive droite, réalisées en partenariat avec le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières).
- **Le suivi des permis de construire en zone inondable** (partenariat direction de la Nature et directions territoriales).
- L'étude de la mise en place d'**un outil de mesure de consommation de l'espace**, en référence à l'action 17 de l'Agenda 21.
- **La végétalisation des bâtiments communautaires** prévue en 2013, qui s'est surtout concrétisée en 2014 (murs végétalisés).

QUELQUES PISTES DE PROGRÈS

- Intégrer le développement durable à toutes les étapes de la chaîne de production des projets urbains, de l'amont à l'aval (démarche en cours, finalisation fin 2014).
- Cibler quelques démarches prioritaires plutôt que suivre systématiquement le tableau des 53 indicateurs de l'évaluation de la qualité urbaine et de développement durable, qui induit une certaine forme de standardisation des approches et des modes de faire.
- S'inscrire dans des démarches plus singulières et adaptées aux différents contextes des communes plutôt que suivre des consignes normatives.
- Améliorer la transversalité des décisions en favorisant le dialogue inter-services.
- Mieux intégrer le changement climatique et la préservation de la biodiversité dans les projets.
- Suivre la consommation des espaces et élaborer les indicateurs appropriés.
- Faire en sorte que la dynamique démographique actuelle profite à tous les quartiers équitablement.
- Donner des objectifs chiffrés pour la protection de la nature et de la biodiversité.

Une gestion économe et préventive de la ressource en eau

	2010	2011	2012	2013
Distribution de l'eau industrielle (Mm ³)	1,5	1,0	1,0	0,86
Volume d'eau prélevé (Mm ³)	51,1	49,0	49,9	49,2
Volume d'eau potable distribué (Mm ³)	40,8	40,7	40,7	40,2
Volume d'eau épurée (Mm ³)	74,6	64,4	69,3	84,9

ACTION PHARE : La protection contre les inondations fluvio-maritimes

La protection contre les inondations fluvio-maritimes intègre à la fois une réflexion approfondie sur les risques et des pratiques de concertation afin d'anticiper l'évolution des compétences sur la gestion des ouvrages de protection contre les inondations dans le cadre de la métropolisation. Elle doit également aboutir à la définition d'une stratégie d'intervention territorialisée, par grand secteur (presqu'île, rive droite, zone Nord, etc.).

Elle couvre de multiples actions et démarches :

- le suivi des études du Référentiel Inondation Gironde (RIG) et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'estuaire de la Gironde,
- la Convention avec le centre européen de prévention des inondations (CEPRI),
- la conduite des études hydrauliques urbaines pour intégrer le risque inondation dans les projets urbains,
- les avis techniques sur les projets urbains et les permis en zone inondable,
- la sensibilisation et la concertation auprès des communes et acteurs locaux sur le risque inondation, sur son intégration dans les documents d'urbanisme, l'amélioration de la protection.

Les outils à disposition de cette politique de grande ampleur sont : le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et le Référentiel Inondation Gironde (RIG).

La Cub renforce ainsi son intervention en prenant directement en compte la digue entre le pont Saint-Jean et le rond-point Jean-Jacques Bosc. Pour ce faire, elle réalise des modélisations hydrauliques de 4 500 ha de zones à risques et travaille à la mise en cohérence des différents acteurs de son territoire pour garantir la pérennité des 80 km d'ouvrages hydrauliques et de l'ensemble du système de protection. Elle assure également l'entretien des 34,5 km qui traversent son territoire et qui constituent les exutoires des réseaux d'eaux pluviales.

Économiser la ressource en eau potable : le projet « ressources de substitution »

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) « nappes profondes » de Gironde expose des enjeux techniques parfois complexes et qui s'analysent à différentes échelles spatiales et temporelles et auxquel La Cub se conforme. Il a donc une forte vocation pédagogique. Il pousse à l'amélioration des connaissances scientifiques pour permettre à la Commission Locale de l'Eau d'améliorer l'organisation pratique de la gestion.

Les actions pré-opérationnelles du projet ressources de substitution ont démarré. Il s'agit d'un projet d'envergure avec des enjeux qui dépassent largement l'échelle communautaire. Par délibération n°2013/0062 en date du 18 janvier 2013, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé la réalisation, sous sa maîtrise d'ouvrage et dans le cadre de l'exercice de sa compétence 'Alimentation en eau potable', du pôle de production d'eau de substitution « Oligocène des environs de Sainte-Hélène », en partenariat avec le SMEGREG (Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde).

Malgré la persistance de pollutions sur le site de Thil et Gamarde, **d'importantes économies de prélèvement dans les nappes de l'oligocène et de l'éocène ont été réalisées : de 14 millions de m³ en 2012 à 10 millions en 2013.**

Pour l'eau industrielle, un projet départemental de substitution a également déjà été mis en place pour épargner les nappes anciennes. En 2013, **les prélèvements d'eau ont diminué pour atteindre 855 millions de m³** (1,4 million de m³ en 2011). Des prélèvements d'eau ont ainsi lieu dans la Garonne et sont stockés dans des gravières.

Limiter les fuites d'eau potable

De gros efforts ont été réalisés pour permettre de réduire les fuites dans le réseau de distribution grâce à des modulations de pression sur le réseau de distribution et la **recherche active des fuites** par des capteurs acoustiques notamment.

La gestion différenciée des bassins d'étalement sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux

En 2013, La Cub a renouvelé son contrat de délégation du service public de l'assainissement. Dans le cadre de celui-ci, la Société de Gestion d'Assainissement de La Cub (SGAC) met en œuvre la gestion hydraulique et l'entretien des espaces verts des bassins d'étalement fermés aux publics.

Depuis 2011, une démarche de protection et de valorisation de la biodiversité a été initiée sur deux bassins d'étalement test, celui de Dinassac à Blanquefort et celui de Lafontaine à Mérignac.

Au cours de l'année 2013, une nouvelle convention entre La Cub, la SGAC et l'association SEPANSO (fédération régionale des associations de protection de la nature de la Région Aquitaine), a été établie afin de permettre à l'association de réaliser des inventaires faunistiques et floristiques sur ces bassins, de proposer des aménagements et des préconisations de gestion et de former le personnel d'exploitation à ces nouvelles pratiques.

La convention prévoit à terme la mise en gestion écologique de 10 sites dits de 'réservoirs de biodiversité' d'ores et déjà désignés. Parmi ces sites, on retrouve les deux bassins mis en gestion dès 2011 au titre de 'sites témoins'. Pour chaque site, la mise en gestion écologique est accompagnée d'un suivi et d'une évaluation des impacts des nouvelles pratiques de gestion sur la biodiversité. Un calendrier, étalé sur cinq ans à compter de 2013, a été fixé pour la mise en gestion progressive des huit sites restants : **en 2013, trois nouveaux sites ont été rajoutés** (Chêne vert et Carmaux à Mérignac ; Bassens Aval à Bassens), en 2014, trois sites supplémentaires (Bourgailh à Pessac, Archevêque à Lormont, Lamothe Lescure à Eysines) et en 2015 les deux restants (RD 1215 au Haillan, STEP Lille à Blanquefort) seront mis en gestion écologique.

Ce planning permettra en 2018 d'avoir un retour minimum de 3 ans de pratiques écologiques sur les derniers sites considérés. En 2019, un bilan sera dressé sur les connaissances acquises et sur le retour d'expérience de la mise en gestion différenciée des sites.

MAIS AUSSI ...

- La mise en service du « **diagnostic permanent** », qui permet enfin d'estimer les flux de polluants rejetés dans les milieux naturels de l'agglomération et par conséquent de mieux en contrôler les effets.
- La **mutualisation des espaces**, qui permet par exemple à un bassin de retenir des eaux pluviales d'être ouvert à des usages multiples récréatifs (exemple du bassin de Fontaudin).

QUELQUES PISTES DE PROGRÈS

- Poursuivre activement l'incitation aux économies d'eau sur le territoire de La Cub (grand public, agriculteurs, etc.).
- Continuer à améliorer la gouvernance de l'eau et la connecter au travail réalisé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux des usagers.

La réduction des pollutions et des nuisances

La dépollution du centre de recyclage de Bassens

Le centre de recyclage de Bassens est construit au droit d'un terrain remblayé sur des anciennes cuves de l'armée allemande de la seconde guerre mondiale, destinées à l'approvisionnement en fuel des sous-marins. Lors de l'extension du site en 1998, une campagne de mesures de la qualité des eaux souterraines a été réalisée et a permis de découvrir une pollution aux hydrocarbures due à la présence de ces cuves. La DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) par un arrêté complémentaire du 10 avril 2008 a imposé à la Communauté urbaine de Bordeaux de traiter la pollution des cuves.

Les travaux de curage, de pompage, de nettoyage des cuves enterrées ont été réalisés dans le courant de l'été 2013.

Une centaine de tonnes d'eaux hydrocarbonées, d'eaux de lavage et de fuel pâteux ont été incinérés à la SIAP 33 Bassens. 26 tonnes de bétons ont été évacuées chez MVA Aquitaine, entreprise de valorisation de matériaux BTP.

La suppression des branchements plomb

Alors que l'échéance finale pour la suppression des branchements en plomb était en 2013, au 1^{er} janvier 2013, 85 % de remplacement avaient été effectués par la Lyonnaise des eaux et ce, depuis 2006. Pour respecter l'échéance du 31 décembre 2013 relatif à l'abaissement de la norme du taux de plomb dans l'eau, le service de l'eau a programmé le renouvellement de 65 000 branchements en plomb depuis 2003. Depuis 2011, le délégataire du service public de l'eau a porté la cadence de renouvellement à plus de 10 000 branchements par an. Ainsi **en 2013, il a été renouvelé 10 145 branchements en plomb**, ce qui porte à 67 540 le nombre de branchements renouvelés.

Le traitement des eaux pluviales

L'année 2013 a été marquée par la mise en place, sur la station Louis Fargues, d'une gestion dynamique des eaux pluviales, intégrée au système RAMSES de télécontrôle et de supervision de l'ensemble du réseau. De cette manière, **25 à 30 % des volumes de pluie de l'année 2013 du bassin versant de Louis Fargues ont été traités avant rejet.**

MAIS AUSSI ...

- L'élargissement du Comité de suivi des dioxines à un **Comité de Santé Environnement** intégrant par exemple les nouveaux polluants ou encore les risques liés aux allergies.
- Le **suivi des pollutions de la presqu'île d'Ambès**, avec le suivi des PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques).
- Le traitement des points noirs « **bruit ferroviaire** ».
- Le « **zéro phyto** » dans les cimetières, avec le passage en gestion différenciée.
- La végétalisation du tramway et la **gestion différenciée** sur tout le territoire de La Cub.

QUELQUES PISTES DE PROGRÈS

- Engager une réflexion collective et des actions pour réduire les nuisances liées aux nouveaux polluants émergents et aux perturbateurs endocriniens (programme de recherche à lancer fin 2014 par la direction de l'eau).
- Généraliser le zéro phyto à toutes les communes, en suivant l'exemple de communes telles que Mérignac, Pessac, ou encore Bègles, et en s'associant à l'ambition de l'agence de l'eau Adour-Garonne.
- Interdire l'utilisation de l'eau d'incendie pour le nettoyage des voiries.

L'intégration de la nature dans les politiques publiques de La Cub

ACTION PHARE : L'opération 55 000 hectares pour la nature

Par cette opération, l'objectif est de multiplier les projets « nature » et de faire de la nature un des grands chantiers de la décennie bordelaise. Cette opération constitue le pendant de la démarche « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs ». Aujourd'hui, la moitié des 55 000 ha de la Communauté urbaine se présente sous la forme d'espaces naturels et agricoles. Cet équilibre constitue à la fois un trait marquant de l'identité du territoire et un atout pour un développement durable de la métropole, à condition de renverser la tendance actuelle à l'étalement urbain qui contribue au grignotage de ces espaces. Plusieurs domaines d'intervention ont été identifiés, comme le cœur des villes, où il faut réapprendre à se tourner vers le paysage et redécouvrir la biodiversité ; les grands espaces agricoles et forestiers, avec l'encouragement aux productions « bio » consommées localement et une ouverture au public de certains de ces espaces ; la valorisation des zones humides ou inondables où il s'agit de favoriser une mixité d'usages ; l'affirmation de Trames Vertes et Bleues ; l'affectation des friches et espaces en mutation à des projets nature. C'est la première fois que le rôle de la nature dans une agglomération est ainsi appréhendé, aussi bien dans ses fonctions sociale (loisir, cadre de vie), qu'économique (agriculture urbaine, tourisme vert) ou environnementale (biodiversité). 2013 marque l'achèvement du dialogue compétitif, le choix des équipes, le début d'exécution des missions, les premières séries d'ateliers thématiques et de sites, en partenariat avec les communes, qui se poursuivront jusqu'en 2014. La validation des projets lauréats aboutit ainsi à la signature de cinq marchés pour un montant de 2,6 millions d'euros :

- Lot 1 : La nature comme catalyseur de la ville dense, Be Citizen
- Lot 2 : Quelles valeurs pour conforter un statut des territoires Nature ? agence TER
- Lot 3 : Quels usages pour les zones inondables et humides en ville ? agence TER
- Lot 4 : L'identité du territoire peut-elle émerger des trames vertes et bleues ? Bas Smets
- Lot 5 : Gérer le temps de la nature sur les friches et les espaces en mutations, Coloco

De l'Atlas de la biodiversité aux Espèces de métropole



En 2012, La Cub s'inspire des recommandations du ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable pour lancer son projet d'Atlas de la biodiversité. L'objectif est de référencer toutes les espèces, animales et végétales, présentes sur le territoire.

Cependant, le recensement des espèces, qui fournira des informations utiles à la préservation de la biodiversité, n'est pas l'unique finalité de l'Atlas : en rendant accessible ces informations, et surtout en choisissant d'impliquer la population, la collectivité mène également une vaste opération de sensibilisation.

Dans le cadre de cette mission, des prestataires ont été retenu mi 2012 : les associations la Ligue pour la Protection des Oiseaux Aquitaine (LPO) et Cistude Nature et les bureaux Apexe et Eliomys. La phase d'études a été réalisée en 2012, puis ce projet scientifique, mené par des experts, est devenu un projet participatif dans lequel les habitants de La Cub peuvent s'investir et se mobiliser.

Ainsi, La Cub a lancé dès le mois de mai 2013 le projet « Espèces de métropole », permettant aux citoyens d'aider à l'inventaire la faune de La Cub. En 2013, cinq espèces-phares ont été proposées : l'hirondelle de fenêtre, l'hirondelle rustique, la huppe fasciée, le hérisson et le lézard des murailles. Pour faciliter l'implication des habitants, de nombreux moyens ont été mis en œuvre : lancement d'outils participatifs simples et largement diffusés (sites Internet), communication notamment via une présentation vidéo sur le site de La Cub et un reportage diffusé en septembre sur France 3, organisation de « balades natures.

En 2013, 27 000 données ont été récoltées sur la faune et la flore. Avec le développement de la participation citoyenne, on peut attendre un nombre important de nouvelles données, qui devraient être traitées et compilées par des experts de la biodiversité pour mars 2015, date prévue pour la publication de l'atlas.

En plus de l'Atlas grand public, les 28 communes recevront leur propre carnet technique. De plus, un autre carnet technique à l'échelle communautaire comprenant notamment les inventaires, les espèces remarquables, des conseils de valorisation/protection et des cartes des zones à forts enjeux écologiques sera également disponible.

Suivre l'évolution de la biodiversité sur les accotements et leur évaluation

Interne

De nouvelles pratiques en matière d'intégration de la préservation de la biodiversité se développent actuellement dans les services de La Cub et notamment la direction de la voirie. Elle procède ainsi à un renouvellement de ses méthodes de travail et de sa manière de concevoir l'aménagement du territoire (accueil de la faune et de la flore, paysage, zones humides, etc.).

Concrètement, le suivi est réalisé par un bureau d'études œuvrant dans les métiers de l'ingénierie écologique, de la conservation de la biodiversité, ainsi que la diffusion des connaissances naturalistes.

Un ensemble de données est ainsi récolté lors des inventaires de terrain, notamment les hauteurs de végétation par strate, le recouvrement par strate exprimé en pourcentage et la liste des espèces végétales présentes. L'ensemble de ces données floristiques est ensuite analysé à l'aide d'indicateurs descriptifs, tels que la richesse spécifique de chaque placette (nombre d'espèces présentes), la richesse trophique (teneur en éléments nutritifs du sol), le coefficient de naturalité des espèces ou degré de tolérance à l'anthropisation.

Soutenir les polliniseurs : les « abeilles sentinelles de l'environnement »

Apparue avec les plantes à fleurs, l'abeille existe sur notre planète depuis plus de 80 millions d'années. Aujourd'hui, plus de 80% de notre environnement végétal est fécondé par les abeilles, qui jouent un rôle prépondérant de polliniseurs. Ainsi, près de 20 000 espèces végétales menacées sont encore sauvegardées grâce à l'action pollinisatrice des abeilles et près de 40 % de notre alimentation (fruits, légumes, oléagineux, etc.) dépendent exclusivement de l'action fécondatrice des abeilles. Par ailleurs, le miel, le pollen, la gelée royale, la propolis, le venin, demeurent des produits naturels appréciés par les consommateurs et font l'objet de nombreuses recherches de par le monde pour leurs qualités diététiques et thérapeutiques.

Pourtant, aujourd'hui, après avoir survécu à tous les changements climatiques, les abeilles sont menacées en raison de mutations profondes de l'environnement dues notamment à des pratiques agricoles inadaptées (emploi abusif de produits phytosanitaires de plus en plus toxiques, remembrement, monoculture, ensilage, etc.). Ainsi, depuis 1995, près de 30 % des colonies d'abeilles disparaissent chaque année. En 10 ans, 15 000 apiculteurs ont cessé leur activité. De 1995 à 2005, la production nationale a chuté de 30 % et les importations ont triplé. C'est pourquoi l'UNAF - Union Nationale de l'Apiculture Française (www.unaf-apiculture.info) - a lancé en 2005 l'action « L'abeille, sentinelle de l'environnement » pour alerter le grand public au sujet de cette situation inquiétante et tenter de protéger aussi bien l'abeille que l'apiculture qui en dépend.

La Cub, consciente de l'importance de la préservation de cette faune pollinisatrice pour la sauvegarde de nos cultures et de la biodiversité s'est également engagée : des ruches sont implantées à Eysines et à Pessac Bourgailh. Un projet de miellerie communautaire devrait également voir le jour à Eysines.



MAIS AUSSI ...

- Un accord de coopération avec l'État du Guanarato au Mexique avec **partage d'expérience sur le volet « nature »** (nature en ville, aménagement des espaces publics).
- Le plan d'actions sur la **mise en valeur du Parc des Jalles**.
- L'accompagnement des communes pour les **jardins partagés** avec une convention avec l'association les Jardins d'aujourd'hui pour savoir comment les créer, les animer, les entretenir.
- La création d'un **drive fermier** avec la chambre d'agriculture.

QUELQUES PISTES DE PROGRÈS

- Poursuivre le travail engagé sur les inventaires des zones humides de l'agglomération et le systématiser.
- Valoriser l'amélioration des bases de données floristiques et faunistiques issues de la science participative par un événementiel.
- Mener des campagnes de sensibilisation auprès du grand public sur les bienfaits des insectes polliniseurs et la nécessité de leur protection.
- Approfondir l'intégration de la valeur « nature » dans l'ensemble des politiques publiques menées par l'institution par des formations, des séminaires d'information.
- Accentuer le développement des jardins partagés avec les communes de La Cub.

FINALITÉ 2 / DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Introduction

C'est pour une grande part le mode de développement, fondé notamment sur une augmentation massive de la production et de la consommation de biens matériels, adopté depuis plusieurs décennies par l'ensemble des pays industrialisés, qui est à l'origine des principaux dommages causés à la planète. La recherche de la rentabilité à court terme, de la production à moindres coûts, l'incitation à la consommation de masse, ont conduit à négliger les impacts négatifs et les effets induits des activités productives et de la consommation de biens : qu'il s'agisse de pollution des milieux, d'érosion de la biodiversité, d'épuisement de ressources naturelles non renouvelables, de changement climatique, ces atteintes à la planète ont toutes des répercussions sur la santé des hommes, sur les sociétés et sur l'économie elle-même.

Une dynamique de développement est cependant indispensable pour assurer la production de richesses nécessaires au bien-être de tous nos contemporains. Elle doit se concrétiser par des productions innovantes, qui participent des finalités énoncées pour un développement durable, et se mesurer en des termes nouveaux, qui rendent compte de cette participation au développement durable.

L'un des principes d'une économie durable devrait être l'internalisation des coûts et dommages externes (pollutions, risques, consommation de ressources limitées, impacts sociaux négatifs...) dans les calculs économiques et dans les règles d'échanges. À travers ce mécanisme, c'est avant tout la prise de conscience citoyenne, des producteurs comme des consommateurs, qui doit être visée : chacun devrait être en mesure de connaître les effets induits, sur l'environnement immédiat et planétaire, ainsi que les conséquences à moyen et long terme de ses choix de vie, de production, de consommation, de déplacement...

Enfin, la finalité du développement économique, si on le souhaite durable, doit être avant tout l'amélioration des capacités d'épanouissement de chacun, et surtout le progrès social, qui passe par une juste distribution des richesses entre hommes et femmes, et également entre territoires. Développement économique et progrès techniques et technologiques devraient être orientés dans cet objectif.

Cette finalité a été affirmée sans cesse depuis le rapport Brundtland et, comme l'indique le texte d'Action 21, « devrait être portée à tous les niveaux de la décision ».

Le rôle des collectivités territoriales en la matière découle de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leurs territoires.

Leur propre responsabilité est engagée dans les choix par lesquels elles engagent l'avenir de leurs territoires, à travers l'écoresponsabilité de leur gestion et de leur consommation, ainsi que par le biais des services qu'elles rendent aux entreprises et à la population.

Pour les collectivités locales, cette finalité se traduit en de multiples secteurs d'intervention potentiels : la coopération interterritoriale en matière de développement économique, l'organisation territoriale rationnelle des espaces de production et de distribution et des flux induits, les actions favorisant le recours à l'emploi local, la promotion des systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle, la promotion de l'économie solidaire, la diversification des producteurs et des activités, l'adoption de systèmes de management environnemental, la réduction des déchets à la source, le recours aux écolabels et à la certification environnementale, le développement de la responsabilité environnementale et sociale des organisations,

l'écoresponsabilité des services publics, le développement d'une politique d'achats responsables, l'adéquation entre ressources humaines locales et activités, l'organisation des transports d'usagers, de personnels et de marchandises, la protection des ressources naturelles, la lutte contre les nuisances et les atteintes au paysage ou encore la fiscalité ou les actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information, etc.).

Source : Projets territoriaux de développement durable et Agenda 21, Cadre de référence, août 2013.

Autour de l'économie sociale et solidaire

ACTION PHARE : Loc'Halle Bio

Loc'Halle Bio est une plateforme de commercialisation des produits bio et locaux sur le MIN (Marché d'Intérêt National). Face au constat de la direction du MIN de Bordeaux-Brienne du très faible nombre de producteurs locaux dans sa halle des Fruits et Légumes, l'association ATIS (Association Territoires et Innovation Sociale) a mené une étude d'opportunité sur plusieurs mois avec pour objectif d'accroître et de valoriser la consommation de produits locaux auprès des acheteurs professionnels qui s'approvisionnent au MIN : primeurs, vendeurs sur les marchés, restaurateurs, etc. ATIS a mené un travail d'ampleur permettant de structurer un tour de table partenarial riche d'une grande diversité d'acteurs.

Le climat de coopération instauré entre les acteurs ainsi que la modélisation structurée réalisée par ATIS ont permis la création en fin d'année 2012 de l'association de préfiguration Loc'Halle Bio. Une étude, menée en 2013, a confirmé la faisabilité du projet et permis l'embauche en juillet 2013 d'un salarié dans l'optique de procéder au montage opérationnel de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). La Cub, membre du conseil

d'administration de l'association de préfiguration, a apporté un support financier à ses opérations, en participant notamment à hauteur de 40 % aux budgets alloués aux études de faisabilité, puis en accordant pour l'année 2013 une subvention de 20 000 € (soit plus de 3 % du budget total) afin d'aider au démarrage de la SCIC nouvellement créée.

Après deux ans de travail, les membres fondateurs de l'association ont ainsi enclenché la vitesse supérieure en évoluant vers un statut de SCIC le 30 novembre 2013. L'entreprise Loc'Halle Bio commercialise aujourd'hui des fruits et légumes 100 % bio, directement achetés auprès des producteurs adhérents dans un rayon de 150 km autour de Bordeaux. L'objectif est d'atteindre un volume annuel de 20 tonnes de produits maraîchers commercialisés sous ce principe. L'entreprise assure la promotion et les livraisons de ces produits locaux auprès des commerces et des restaurants de l'agglomération bordelaise. Elle intègre dans son sociétariat les producteurs mais aussi les commerçants souhaitant mettre en avant l'origine locale de leurs approvisionnements et les associations de développement agricole de la région. La Cub est également présente dans cette nouvelle structure grâce à un abondement de 5 000 €, soit 17 % du capital global de la SCIC.

L'intervention dans l'économie sociale et solidaire (ESS)

L'intervention de La Cub dans le champ de l'ESS prend trois formes principales :

- elle apporte **son soutien au fonctionnement des structures** dans le champ de la création d'entreprises du secteur de l'ESS : ATIS, ADIE, Aquitaine Active, Cop Alpha, Coop&bat, etc.,
- elle **accompagne également l'émergence de l'activité** avec un taux de dégressivité pour le fonctionnement s'étalant sur trois années (moins 20 % chaque année),
- elle **aide à l'investissement** quand l'association a un projet immobilier (exemple : UNADEV, Union Nationale des Aveugles Déficients Visuels).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'entreprise sur La Cub			42 000	44 000		47 000
Nombre d'entreprises du domaine de l'ESS sur La Cub					2 900	
Nombre d'emplois sur La Cub	376 000		380 000	384 000		388 000
Nombre d'emplois dans l'ESS sur La Cub					34 000 (78 % dans l'associatif)	

Des « Congés solidaires » pour les agents de La Cub

La Cub a souhaité faciliter l'engagement des agents sur des projets solidaires et promouvoir l'éco-citoyenneté.

Pour cela, elle mène une **réflexion sur les mesures d'organisation du travail et de gestion du personnel** qui permettraient aux agents de s'engager dans des projets solidaires.

Ainsi, ils peuvent depuis 2013 mettre en place des « congés solidaires », au service de projets liés au développement durable.

Interne

Les clauses sociales et environnementales des marchés publics

Interne

Le développement des clauses sociales dans les marchés publics de La Cub se poursuit avec **70 marchés intégrant des clauses sociales**

en 2013. Ce développement est dû à la conclusion de marchés de travaux courants de voirie et de travaux de canalisations d'assainissement.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de marchés incluant des clauses sociales	30	24	30	40	56	70
Nombre heures d'insertion notifiées	42 000	35 563	36 200	36 600	60 000	130 000
Nombre heures d'insertion réalisées			18 800	34 000	27 208	69 206
Nombre de personnes en « sortie positive » du dispositif depuis le début de sa mise en œuvre	30	45	72	164	231	414
Nombre de marchés notifiés incluant des clauses environnementales	21	44 (dont 20 marchés formalisés)	103 (dont 71 marchés formalisés, dont 53 marchés de travaux)	97 (dont 82 marchés formalisés)	104 (dont 87 marchés formalisés)	106 (dont 92 marchés formalisés)
Nombre de marchés notifiés faisant appel à un critère environnemental pour l'analyse des offres	1	8	21	56	67	63

ACTU 2013 :

Le Bordeaux Forum de l'Économie collaborative en juillet 2013 : il s'agissait de réfléchir collectivement à la façon dont cette nouvelle économie peut apporter des alternatives durables aux entreprises et territoires en recherche de nouveaux modèles de développement et de création d'emplois.

Le **Premier Sommet économique et social de la Métropole bordelaise**, au service de l'Emploi, le 3 juin 2013.

MAIS AUSSI ...

- Les prix « **Coup de cœur de l'économie sociale et solidaire** » de La Cub, remis en novembre 2013 à la SCIC L'Arial (qui fait coïncider insertion solidaire des cadres en recherche d'activité et développement des petites entreprises), l'association APIMI (Association Pour l'Innovation en Matière d'Intégration, qui travaille notamment sur des thématiques 'enfance et handicap') et l'association L'Alternative de Lilly (qui se donne pour mission de favoriser la diffusion, la promotion et le développement des pratiques éco responsables, par exemple avec le projet de couche lavable qui lui a valu le coup de cœur de La Cub).
- Tout comme en 2011, La Cub est reconnue « **Territoire de commerce équitable** ». Elle s'est vu décerner le prix du Jury 2013 pour l'installation d'un Conseil local pour le Commerce équitable, fédérant les 28 communes membres.

QUELQUES PISTES DE PROGRÈS

- Intégrer à part entière l'ESS dans la conception de l'économie des territoires, à l'échelle de l'agglomération, sans la considérer comme une économie « à part ».
- Organiser des cycles de formation-action sur l'ESS en partenariat avec les structures du territoire.
- Valoriser l'ensemble des bénéfices de l'ESS en faisant connaître les pratiques (forum, conférences, etc.).

Le recyclage et la valorisation matières

ACTION PHARE : La convention d'engagement volontaire des acteurs des infrastructures routières

En novembre 2013, La Cub devient signataire de la déclinaison girondine de la convention d'engagement volontaire des acteurs de conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières, voirie et espace public urbain (CEV). Elle rejoint le Conseil général de la Gironde, les organisations de professionnels de la route et des sociétés d'ingénieries dans un engagement de long terme qui est en place dans le département depuis 2010. L'année d'adhésion de La Cub est aussi pour ce projet celle du premier bilan. En effet, de nombreux objectifs intermédiaires de la convention étaient fixés pour 2012. Après trois années de mise en application, ce bilan, publié en mars 2013, reprend chacun des grands engagements qui structurent la convention : préservation des ressources non renouvelables, préservation de la biodiversité et des milieux naturels, réduction des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) et de la consommation d'électricité, réduction de la consommation d'eau dans les travaux de terrassement, accroissement de la performance environnementale des entreprises et de la route, amélioration de la sécurité routière, participation au développement de la recherche et à la diffusion de l'innovation et création des conditions de la compétitivité écologique.

À quelques exceptions près, la plupart de ces engagements sont en 2013 traduits par des actions concrètes, avec des résultats plus ou moins mesurables. À titre d'exemple, on peut citer l'augmentation du taux de revalorisation des matériaux géologiques naturels excavés sur les chantiers (58 % en 2010, 75 % en 2012), l'obligation de présentation d'un SOPAE (Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Environnement) pour les marchés du conseil général, l'abaissement de la température des produits routiers, la mise à disposition du logiciel SEVE (Système d'Evaluation des Variantes Environnementales) proposant des indicateurs de performance environnementale pour les entreprises du secteur, l'actualisation de la charte de sécurité routière, la création de l'IDRRIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité), etc. En revanche, du retard a été pris sur l'engagement de réduction de la consommation d'eau sur les chantiers de terrassement, et l'état des lieux préalable à toutes actions ne devrait porter ses fruits qu'en 2015.

Sur la base de ce bilan, un avenant consacrant l'engagement de La Cub est ajouté à la charte originale. De nouveaux objectifs intermédiaires sont fixés pour l'horizon 2015, avec notamment un nouvel engagement relatif aux clauses sociales, visant à favoriser le retour à l'emploi de personnes fragilisées, par exemple en faisant évoluer le pourcentage d'heures de travail réservées à l'insertion.

Le Programme Local de Prévention des Déchets

Objectifs nationaux*

- Réduire la production annuelle d'ordures ménagères et assimilés de 7 % par habitant sur 5 ans (entre 2009 et 2013).
- Augmenter le recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés, afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015.
- Améliorer la gestion des déchets organiques en favorisant en priorité la gestion de proximité de ces derniers.

*évolution attendue avec la future loi sur la transition énergétique.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Tonnage total de déchets incinérés ou stockés (kg/an/hab)	340	323	317	313	310	304
Production annuelle d'ordures ménagères et assimilées (kg/an/hab)	352	337	331	335	332	329
Taux de recyclage matière et organique (%)	31,5	33,7	32,6	33,3	33,9	35

La Cub a signé, le 26 octobre 2011, avec l'ADEME, un accord cadre de 5 ans pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets (PLDP). Il repose sur l'objectif de résultat de réduire d'ici 5 ans de 7 % la production des ordures ménagères et assimilés collectées par habitant et par an.

Ce programme qui comprend 28 actions a été validé par décision du Conseil communautaire.

Les principales actions démarquées dès 2012 (année d'élaboration du programme d'actions) concernent la distribution de composteurs individuels et des expérimentations pour la promotion du réemploi et de la réparation à travers des initiatives et des partenariats (projet R³).

• La distribution de 11 200 composteurs :

Ce sont 11 200 composteurs qui ont été distribués en 2013, parallèlement à la mise en place de formation à leur utilisation. Cette initiative a suscité l'intérêt des grands médias et des journaux de distribution, permettant de valoriser le compostage. Cette action s'est poursuivie en 2014, ayant connu un fort succès auprès des usagers.



La distribution s'est accompagnée de la création d'un réseau de guides et maîtres composteurs (près de 600) que les usagers peuvent contacter, dont la fonction consiste à animer des actions autour du compost. De plus, un appel à projet de compostage collectif en pied d'immeuble a pu être lancé.

L'enquête sur les distributions des composteurs en 2012 a permis de montrer que sur 2000 personnes sollicitées, 1 000 personnes sont satisfaites à 99 %. Celles qui ont pesé leurs déchets ont réalisé une baisse de 60 kg par an par habitants, soit 10 % de déchets détournés.

• Le projet R³ :

Le projet R³ consiste à réaliser une plateforme mutualisée pour gérer les encombrants dans les zones défavorisées de Bacalan, Lormont et Cenon. L'objectif est que les régies de quartiers mutualisent sur un même lieu le tri des encombrants (plateforme de massification). Une association de préfiguration a vu le jour pour la conduite de cette initiative.

Le projet collaboratif ZIRI : Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents

Ce sont pas moins de **30 entreprises de l'Ecoparc de Blanquefort qui vont être auditionnées** par une équipe d'experts en écologie industrielle, énergie et environnement, afin de connaître leurs habitudes de consommation et de gestion des différents flux : eau énergie, déchets, transports, télécoms. Ces experts sont des partenaires de confiance de la Technopole Bordeaux Technowest, porteuse du projet, dont le rôle est d'être l'interface entre le monde industriel et le monde institutionnel pour accompagner l'innovation dans l'Ecoparc. Les données collectées seront analysées et des solutions concrètes seront proposées aux entreprises.

L'ambition du projet est ainsi de :

- faire travailler ensemble les différents acteurs locaux : groupes industriels, PME-PMI, start-up, collectivités locales, laboratoires, etc.,
- proposer des solutions concrètes aux entreprises de la zone dont les besoins et attentes auront été précisément analysés, tout en respectant la confidentialité des données.

Plus globalement, il s'agit avec cette expérience des premiers pas de l'agglomération dans la mise en œuvre de solutions de type « smart grids ». Autour de la mobilité intelligente, diverses initiatives et programmes particuliers ont été soutenus : projet Compass 4D (projet pilote d'un an de déploiement de systèmes connectés véhicule-infrastructure, sur la rocade et La Cub) coordonné par la Caisse des Dépôts et Consignations, appel à idées piloté par Aerospace Valley (association créée en 2005 pour développer au plan national, européen et international la compétitivité du pôle Aéronautique, Espace, Systèmes embarqués Midi-Pyrénées & Aquitaine), et Topos (association labellisée 'grappe d'entreprise d'excellence' dans le domaine des systèmes de transport intelligents), notamment dans la perspective de la tenue en 2015 du salon mondial Intelligent Transport System

sur l'agglomération bordelaise.

Le tri et le recyclage du papier en flux dédié à l'Hôtel de Cub

Interne

La Cub a répondu à l'appel à projet lancé par l'éco-organisme en charge de la filière de recyclage du papier Ecofolio, destiné à optimiser le recueil du papier de bureaux sur le territoire communautaire.

L'expérimentation réalisée dans l'Hôtel de Cub à partir de février 2013, avec **21 tonnes recueillies en 11 mois**, devrait être poursuivie dans les autres bâtiments communautaires, au sein des écoles et mairies volontaires dans le cadre de la mutualisation des services. Cette politique présente l'avantage d'être à l'origine de création d'emplois, notamment pour du personnel en insertion.



Soutenir une agriculture responsable

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- 50 % d'espaces naturels et agricoles sur La Cub (dont 6 000 ha de surfaces agricoles),
- 176 exploitations agricoles,
- 33 AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne).

La Cub s'engage aux côtés des nombreux acteurs territoriaux (Conseil régional et départemental, CIVAM - Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural, Chambre d'agriculture, associations, exploitants, etc.) impliqués dans les problématiques agricoles. **Aujourd'hui, 10% de la surface de La Cub est composée de territoires agricoles** (prairies, vignobles, terres labourables, jachères, etc.) et 17 % consacrés à la sylviculture. Ces milieux représentent des emplois, un patrimoine et une richesse en termes de biodiversité qu'il est important de valoriser. La Cub agit sur deux fronts : la protection de l'existant, qui rencontre notamment des problèmes de cohabitation avec l'urbanisation, et le développement de nouveaux projets, qui sont l'illustration d'une volonté de changement de mode de consommation et de mentalités.

Protéger l'existant

Dans le cadre de la refonte du Plan Local d'Urbanisme, le territoire de La Cub est divisé en zones sur lesquelles s'appliquent des règles particulières. La prise en compte de l'agriculture locale est traduite par la création de ZONE A, pour Agricole. Les règles de construction et d'utilisation du territoire s'appliquant à ces zones en font des espaces préservés de l'urbanisation. Dans la même logique, le PLU recense également des zones naturelles et forestières, ou des zones naturelles d'intérêt particulier.

En parallèle, La Cub s'allie au Conseil général de la Gironde pour la mise en place du **projet PEANP (Plan de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains)**. Un premier périmètre de 785 ha a été mis en place autour de la « Vallée des Jalles ». Le processus d'instauration de ce périmètre, engagé dès 2009, touche à son terme. En 2013, La Cub se voit confier l'animation du projet et valide en décembre le lancement de l'étude de finalisation du programme d'actions. Le principe du PEANP est de garantir une protection pérenne des espaces, qui ne dépend pas d'une modification du PLU par exemple.

Ces actions de préservation fonctionnent de paire avec des actions de redynamisation de l'espace agricole et naturel : la finalité n'est pas de figer l'activité, mais bien de lui donner les moyens d'évoluer vers un mode plus durable.

Encourager le développement de l'agriculture de proximité

Rendre les espaces naturels et les exploitations agricoles plus durables est un projet qui passe entre autre par la promotion de l'agriculture de proximité, en particulier l'agriculture péri-urbaine. Dans cette optique, La Cub travaille en étroite collaboration avec les CIVAM régionales.

Depuis 2009, un dispositif de **couveuses agricoles** permet à une nouvelle génération d'agriculteurs, tournée vers le circuit court et la production locale, de se lancer en indépendants. Parrainés et aidés financièrement pendant deux ans, ces exploitants participent au renouvellement des méthodes, au changement de mentalités, et assurent en partie l'avenir d'une profession vieillissante. Une SAS (Société par Actions Simplifiées) a été créée avec le soutien de La Cub pour gérer le projet et s'engager dans les contrats : G.R.A.I.N.E.S., pour Graine d'Agriculteurs Innovants, Nourriciers, Entrepreneurs et Soutenus. En 2012, trois porteurs de projet ont pu signer un Contrat d'Appui en Projet d'Entreprise (CAPE) en Gironde avec la SAS G.R.A.I.N.E.S., dont un premier site en maraîchage biologique sur La Cub à Blanquefort (Tanaïs). En 2013, ce sont 2 nouveaux porteurs de projet en maraîchage biologique de La Cub qui se sont engagés dans cette démarche. L'objectif visé est l'accompagnement d'une dizaine de « couvées ».

Créer des débouchés en circuit court

La Cub collabore avec les CIVAM sur les problématiques des débouchés, afin de favoriser **les circuits courts et les modes de production durables**. Le projet Loc'Halle Bio (cf. zoom p. 34 de ce rapport), qui crée au MIN un espace réservé aux productions bio et locales, s'inscrit dans cette logique.

L'action du **relais AMAP33** est aussi un bon exemple : en 2013, grâce au soutien technique du relais, deux nouvelles AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) ont été identifiées et devraient rejoindre les 31 déjà en place. Les AMAP sont des organismes symboliques des circuits courts : elles sont le relais unique entre des producteurs locaux - souvent bio - et les consommateurs. Elles trouvent sur le territoire de La Cub des facilités de fonctionnement grâce au relais, qui est financé de moitié (soit 10 000 €) par La Cub pour l'année 2013.

Autre action symbolique, la création de « Drive fermiers ». Là encore, on limite les intermédiaires entre le consommateur et le producteur, nécessairement local. Financé en grande partie par la chambre d'agriculture, ce projet au coût total de 180 000 € est le premier en France. 2013 voit l'ouverture du troisième site logistique du dispositif, à Gradignan, qui rejoint celui de Lormont et celui d'Eysines pour constituer un réseau qui a vocation à s'étendre. Les adhérents qui commandent leurs produits fermiers agricoles via internet ont donc un choix plus large pour aller chercher leurs provisions - fruits et légumes, viandes, volailles, produits de la mer, herbes aromatiques, vin mais aussi cosmétiques - en produit locaux, traçables et à prix producteur.

Augmenter la part du bio dans la restauration collective

Enfin, en 2013 La Cub s'engage avec ARBIO, une association interprofessionnelle bio régionale : La Cub verse une subvention estimée à 15 000 euros pour la mise en œuvre d'un plan d'actions pour l'amélioration de l'offre alimentaire bio et locale et la consommation responsable sur le territoire. L'ambition affichée de La Cub est l'obtention du label 'territoire bio engagé', créé en 2012 par l'association, afin de récompenser les collectivités ayant atteint les objectifs du Grenelle de l'environnement : 20 % de bio dans la restauration collective et 6 % des SAU (surfaces agricoles utiles) consacrées à des productions bio.

En 2013, plus de produits bio, de saison et issus des circuits courts ont ainsi été introduits dans la restauration collective de La Cub. **La part du bio est ainsi passée à 16 %.** Les achats sont effectués selon les règles des marchés publics par l'intermédiaire d'un groupement de commandes (ADARCE - Achats de Denrées Alimentaires pour les Restaurants de Collectivités et d'Entreprises) dont La Cub est le coordinateur.

La Cub est donc très présente dans les politiques et actions agricoles de son territoire, même si elle est loin d'en être le seul acteur. Les projets soutenus par La Cub suivent tous la philosophie des grands projets métropolitains, notamment les 55 000 ha pour la nature.

Interne

MAIS AUSSI ...

- **Le soutien à la filière économique numérique** avec nombreux projets locaux sous forme de subventions à des structures ou à des évènements (comme Métronum, la rencontre des services numériques urbains et territoriaux), financement de projets en maîtrise d'ouvrage directe (exemple : Cité Numérique dédiée à la filière).
- La participation à la **réflexion sur l'éologie industrielle** : La Cub comme « territoire apprenant » aux ateliers organisés par ETD (centre de ressources du développement territorial) sur l'éologie industrielle et territoriale, sur l'Ecoparc de Blanquefort.
- La poursuite du **programme Ecocité** Bordeaux Plaine de Garonne (avec l'organisation d'un comité de pilotage le 17 avril 2013, en présence de représentants du Commissariat général à l'investissement et du Ministère de l'énergie), qui a permis de sélectionner 15 projets représentant un montant d'investissement de 35,5 millions d'euros auxquels s'ajoutent deux projets de transports en commun pour un montant d'investissement de 100 millions d'euros.
- L'organisation de **manifestations éco-responsables** en développant des pratiques exemplaires et en travaillant sur l'insertion de nouveaux critères relevant du développement durable dans les dossiers de demande d'aide (travail poursuivi en 2014).

QUELQUES PISTES DE PROGRÈS

- Poursuivre les PEANP en en élargissant les périmètres.
- Augmenter la part du bio, du saisonnier et du circuit court dans la restauration collective en informant les agents sur les atouts de cette forme de production agricole.
- Encourager le développement de l'éologie industrielle dans les zones d'activités de l'agglomération.

FINALITÉ 3 / LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Introduction

La lutte contre le dérèglement climatique d'origine anthropique constitue un enjeu majeur de solidarité entre hommes, entre territoires et entre générations. Le problème climatique a beaucoup contribué à la prise de conscience et à l'émergence des préoccupations concernant le développement durable. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale reconnue par tous, scientifiques et politiques, notamment au travers de la convention climat de l'ONU de 1992.

Seule la moitié du CO₂ produit par les activités humaines est absorbée par les écosystèmes naturels : océans, forêts... Si nous ne faisons rien, d'après les travaux du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), la température moyenne devrait augmenter de 1,4 °C à 5,8 °C d'ici à 2100. Il est donc nécessaire de réduire les émissions globales de moitié pour limiter l'élévation de la température et ainsi éviter des événements de très grande ampleur comme, par exemple, l'élévation à terme de plusieurs mètres du niveau des océans.

À l'échelle de la planète, la fonte, déjà amorcée, des glaciers et de la banquise arctique, une modification des grands courants océaniques, une élévation du niveau des mers et des océans, le déplacement des zones climatiques avec un élargissement des régions sèches et une intensification des inondations dans les zones à risque sont les principaux impacts, tous irréversibles, du réchauffement du climat. L'effet de serre pourrait également se traduire par une augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles, cyclones, sécheresse, inondations...

Certains effets du dérèglement climatique sont déjà visibles en France : élévation de 0,9 °C en un siècle de la température moyenne annuelle ; montée du niveau des mers ; avancement des cycles biologiques chez de nombreuses plantes (dans les vignobles, la maturité de certains cépages a avancé de près d'un mois) ; épisodes inédits d'inondations et de fortes chaleurs. Dans certaines régions de montagne, la durée d'enneigement a fortement diminué. Si cette évolution se poursuit, des conséquences importantes sur l'agriculture, le tourisme, la disponibilité en eau, les conditions de vie, voire de survie, de populations entières, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, sont à attendre. Les populations les plus faibles économiquement seront les plus touchées car les moins aisément « adaptables ».

La France s'est engagée par la signature du protocole de Kyoto à maintenir, sur la période 2008-2012, ses émissions à leur niveau de 1990. Le Premier ministre, en 2003, a fixé un objectif à 2050 de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France.

Enfin, si la priorité de tous doit être de limiter les émissions de gaz à effet de serre pour éviter les dérèglements climatiques, les premiers effets du réchauffement sont inévitables dans les prochaines années et supposent de prévoir des mesures d'adaptation pour en limiter les conséquences néfastes sur les installations, les infrastructures et les services essentiels.

S'il n'y a pas d'obligations de lutte contre l'effet de serre s'imposant aux collectivités territoriales, elles ont une responsabilité forte en tant que décideurs locaux, et plusieurs outils ainsi que de nouvelles réglementations incitent les territoires à faire des choix énergétiques durables. Les collectivités jouent en effet un rôle important dans de nombreuses décisions influant sur l'énergie et le climat : dans les décisions d'équipement qu'elles prennent (aménagement, urbanisme, transports...), au titre du patrimoine qu'elles gèrent (bâtiments, éclairages publics, flottes de véhicules), du fait des activités pour lesquelles elles assurent une compétence de services publics (transports, déchets, distribution d'énergie notamment via les chauffages urbains), ou encore par la promotion des énergies renouvelables sur leur territoire.

Source : Projets territoriaux de développement durable et Agenda 21, Cadre de référence, août 2013.

ACTU 2013 :

La Cub accueillera en janvier 2015 les **Assises Nationales de l'Énergie**! (année de la mise en œuvre de la loi sur la transition énergétique et de la conférence internationale sur le climat à Paris).

Objectifs nationaux et internationaux*

Protocole de Kyoto (1997) et Plan climat national (2004) ➔ - 75 % de Gaz à Effet de Serre d'ici 2050.

Paquet énergie climat de Bruxelles (2008) ➔
objectif intermédiaire à 2020, dit des « 3x20 »
(20 % de sobriété supplémentaire + 20 %
d'efficacité gagnée + 20 % d'Énergies Renouvelables
dans les énergies consommées).

Convention des Maires à laquelle La Cub adhère depuis février 2009 : rassemble les collectivités souhaitant dépasser les objectifs fixés par Bruxelles en 2020.

Grenelle 2 :

- Généralisation des Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET) pour les communes et groupements de communes de plus de 50 000 habitants.
- Incitation à l'élaboration d'agendas 21 locaux intégrant un volet énergétique.
- Construction de 1 500 km de lignes de tramway en ville, hors Ile-de-France.

*évolution attendue avec la future loi sur la transition énergétique.

Gérer durablement les mobilités

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- 2 540 000 déplacements par jour sur La Cub.
- 3 lignes de tram, 65 lignes de bus, 1 545 VCub (vélos en libre service de La Cub), 139 stations VCub, 15 parcs relais, 3 navettes fluviales pour 2 liaisons rapides entre les 2 rives.
- 4 % des déplacements à vélo et 24 % de déplacements à pied.
- 650 km d'aménagements cyclables.
- 40 stations d'autopartage BlueCub.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Fréquentation du réseau Tbc (tram et bus de La Cub) (millions de voyages)	90,3	94,4	102,7	108,8	117	122,4
Fréquentation des lignes de bus (millions de voyages)	35,6	35	40,7	42,3	43,6	47,5
Fréquentation des lignes de Tram (millions de voyages)	54,7	59,4	62	66,5	73,7	74,7
Fréquentation du service Mobibus (service pour les personnes à mobilité réduite, non voyants ou handicapées) (nombre de voyages)	84 465	82 975	87 279	88 520	87 935	91 376
Nombre de locations de vélos (en millions)			1,5	2	2,2	2,3

ACTION PHARE : La charte des mobilités

La charte des mobilités, co-signée le 15 novembre 2013 par le Conseil général de Gironde, le Conseil régional d'Aquitaine et La Cub, est le résultat d'un travail de plus de deux ans porté par l'agence d'urbanisme a'urba (agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine). Cette charte tire son origine de la tenue du Grenelle des mobilités en 2011-2012, suivi d'une période de concertation intensive impliquant plus de 120 « Grenellistes » de tous horizons. En 2012, l'a'urba est en mesure de publier un rapport de synthèse du Grenelle, qui propose une structure pour penser les futures politiques de mobilité et qui met surtout en avant le besoin d'une coopération forte entre les différentes autorités impliquées dans la question. La charte des mobilités est la réponse à ce besoin.

Le contenu de la charte reprend presque exactement les conclusions du Grenelle : les signataires s'engagent à viser un nouveau modèle de mobilité à vingt ans suivant 20 principes structurants, concrétisés par 17 actions.

Ces actions sont classées selon trois familles :

- La première famille est celle des programmes partenariaux stratégiques. Les six actions qui la composent constituent le noyau dur de la politique de mobilité. La Cub est nommée chef de projet pour une de ces actions : le programme de mobilité piétonne universelle.
- La seconde famille est celle des plans coordonnés des autorités publiques. Les six actions qui la composent ont toutes pour objectif de renforcer la complémentarité et la coordination entre les différentes collectivités. La Cub est nommée chef de projet sur deux de ces actions : le plan de stationnement et le plan vélo. Sur ces problématiques, elle devra coordonner des parties prenantes nombreuses et variées : conseil régional, communes, gestionnaires publics et privés des parcs de stationnement ou des grands équipements collectifs, associations, etc.
- Enfin, la troisième famille est celle des innovations de rupture. Les cinq actions qui la composent fonctionnent en association avec les programmes partenariaux stratégiques et doivent être les leviers de profonds changements de comportement. La Cub est nommée chef de projet sur une de ces actions : l'agence des temps. Le rôle de cette agence est d'observer les rythmes urbains et d'être force de proposition et de coordination entre les différents acteurs de ces rythmes : employeurs, établissements d'enseignement, gestionnaires d'équipements publics, etc. Elle va aborder des problématiques telles que les heures de pointe, l'accessibilité horaire des services collectifs, la vie nocturne, la valorisation des temps de transport, etc.

2013 est donc l'année où La Cub s'engage formellement dans un projet d'envergure, qui posera de nombreux défis : temporalités variées, compromis d'intérêts multiples, mise en commun des ressources, compétences et méthodes.

Le volet « déplacement » du PLU et le SDODM (Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains)

Les objectifs chiffrés du SDODM

- Diminuer le trafic à l'horizon 2015 de -8,5 % sur l'agglomération (projection du développement 2009- 2010 à 2015), jusqu'à -20 % dans les corridors du tramway.
- Réduire la part des véhicules personnels à 33 % et accroître celle des transports en commun à 20 %, des vélos à 18 % et de la marche à pied à 29 % en 2050 (objectifs du PCET).

Une même philosophie doit valoir pour l'urbanisme, les déplacements et l'habitat : c'est la base du PLU 3.1. Par ce document, il s'agit notamment de mieux cerner la question de la définition des transports et des déplacements dans les documents d'urbanisme afin de :

- promouvoir les transports en commun et les modes de déplacements alternatifs à l'utilisation de la voiture personnelle,
- donner plus de place aux cheminements piétons et cyclables,
- favoriser le report des stationnements en périphérie des quartiers,
- intégrer dans toute opération des aires de stationnement pour deux roues confortables et abritées.

En 2009, La Cub lance le **projet SDODM (Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains)**. L'objectif est de fournir un cadre de référence pour le développement des transports en commun dans l'agglomération, avec une vue de long terme (horizon 2025). Il s'agit d'un dossier lourd d'enjeux, puisque la conception des transports en communs a un impact important sur le dynamisme d'un territoire. En terme de développement durable, un réseau efficace réduira l'attrait des modes de transports polluants, et influencera également la mixité sociale.

En 2013, le projet commence à se concrétiser. Sur la base d'études commandées par La Cub l'année précédente, quatre axes sont sélectionnés et font l'objet d'études de faisabilité poussées, qui seront suivies par des analyses socio-économiques et une étude de rentabilité. À l'heure actuelle, le projet à l'étude implique la création de 72 km de lignes de bus réservées, pour un budget prévisionnel de 290 millions d'euros. Ces lignes viendraient s'ajouter aux 77 km de voies de tram d'ores et déjà engagées.

Mi 2014, le programme d'études est recalé et il est décidé de donner la priorité au développement d'un réseau maillé, ce qui implique la création de nouveaux points d'échange pour soulager les noeuds existants. Décliné par grands territoires, cela donne le **lancement d'études opérationnelles sur quatre grandes liaisons TCSP** (Transports Collectifs en Site Propre) :

- desserte de l'aéroport, avec l'extension de la ligne A de tramway et la mise en place d'une navette reliant l'aéroport à la gare de Pessac Alouette,
- liaison tramway Gradignan - Bordeaux, avec réalisation d'un point de connexion sur les boulevards et d'un terminus à déterminer

ultérieurement, sur la base des résultats de l'étude de faisabilité d'un tramway sur les boulevards (cf. plus loin),

- liaison en Bus à Haut Niveau de Service Bordeaux centre - Caudéran - Le Haillan - Saint-Médard-en-Jalles - Saint-Aubin de Médoc,
- liaison entre Bordeaux Cracovie et Cenon Pont Rouge.

Trois études dites « pré-opérationnelles » vont être lancées en parallèle : expertise du prolongement de la ligne D du tramway, étude d'une desserte circulaire en TCSP empruntant les boulevards et la rive droite, amélioration de la desserte de la presqu'île d'Ambès par les quais de Garonne et par le renforcement du service ferroviaire.

Enfin, **une étude prospective de faisabilité** se penchera sur la desserte en TCSP des zones d'emploi d'un grand secteur ouest de l'agglomération.

L'enquête nationale sur le transport de marchandises

Au milieu des années 1990, une vague d'enquêtes concernant les mouvements des marchandises en agglomération est menée à Bordeaux, Dijon et Marseille. Près de vingt ans après cette opération, les pouvoirs publics ont souhaité mettre à jour les données afin de connaître précisément les problématiques du transport de marchandises dans les agglomérations actuelles. La Cub, en sa qualité de cinquième métropole française, sert de terrain d'investigation pour cette enquête exceptionnelle tant par sa méthodologie que par son amplitude. L'opération est lancée en novembre 2012, et demande la coopération de nombreux acteurs : l'État, l'ADEME, La Cub, la Région Aquitaine, le département de Gironde, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, la fédération des entreprises de transport et de logistique de France. En tout, l'enquête représente un budget de 970 000 €, assumé à 24 % par l'État, 34 % par l'ADEME, le reste se répartissant sur les différents acteurs locaux. L'organisme chargé de la gestion de l'opération et du traitement des données est le Laboratoire d'Économie des Transports (LET).

Au cours de la phase terrain, lancée en juillet 2012, les enquêteurs ont **contacté jusqu'à 1 500 établissements de réception, classés par secteur, et 1 300 chauffeurs**. Les indicateurs mis en avant sont par exemple le nombre de livraisons/semaine

par type d'activité, le nombre de véhicules impliqués, les kilomètres parcourus et sur quels trajets, les conditions et durées de stationnement, etc. Les résultats obtenus sont en analyse depuis la fin de l'année 2013. Le projet devrait à l'avenir être appliqué à la ville de Marseille, ainsi qu'à une ville de taille moyenne, afin d'élargir l'observation à trois niveaux de la hiérarchie urbaine : métropole, métropole, ville moyenne.

La Cub se retrouve donc au cœur d'un dispositif de grande ampleur, aux finalités à la fois locales et nationales, qui cherche à obtenir les données les plus précises possibles avec à terme plusieurs objectifs. D'abord, identifier les problématiques environnementales, sociales, logistiques et économiques posées aujourd'hui par la circulation des marchandises en ville. On pense notamment aux problématiques liées au bruit, au stationnement, au contrôle des poids lourds, au dernier kilomètre, etc. Ensuite, identifier les réponses qui pourraient être données à ces problématiques.

La poursuite de la politique vélo

Les objectifs chiffrés de la politique vélo

- 15 % de part modale en 2020 pour 4 % en 2009 sur l'ensemble de La Cub.
- Le vélo comme alternative crédible à l'automobile.



Action phare de la Charte des mobilités, le « plan coordonné vélos » fait partie des quatre actions sur lesquelles La Cub tient le rôle

de coordinateur, ou de chef de file. Mais La Cub n'a pas attendu novembre 2013 et la signature de la charte pour construire sa politique vélo. Votée dès 2012, cette dernière porte un projet sur huit ans, et vise les 15 % de déplacements en vélo pour 2020. Parmi les grands projets de cette politique, on peut citer la **mise en place d'un réseau de circulation express de 137 km** (Réseau Express Vélo ou Reve), **et d'un réseau intercommunal intermodal de 247 km**. Il est également prévu de multiplier les places de stationnements (en tout, 11 000 arceaux supplémentaires prévus), d'optimiser le réseau de station VCub et d'intensifier le service de proximité avec l'installation de huit maisons du vélo.

D'autres actions de cette politique, répondant aux thématiques d'aménagement urbain, de stationnement, ou encore de communication, ont jalonné l'année 2013. Avec la signature de la charte des mobilités, La Cub pourra repenser cette politique avec le prisme de la concertation et de la coopération de nouveaux acteurs.

Un nouveau Plan de Déplacement d'Entreprises (PDE)

Un nouveau PDE a été approuvé début 2013, avec un suivi annuel. Des actions ont été mise en place tout au long de l'année. La politique de stationnement des agents a notamment été réexaminée, en donnant la faveur aux agents habitant à plus de 4 km de leur lieu de travail. Si la distance est inférieure, les agents ne sont pas éligibles en place de parking.

Interne

ACTU 2013 :
Lancement des BatCub en mai 2013 avec 94 687 passagers jusqu'en décembre.
Ouverture du Pont Chan-Delmas en mars 2013.

Économiser l'énergie et miser sur les énergies renouvelables

La Cub labellisée Cit'ergie

La Cub a obtenu le label Cit'ergie le 31 janvier 2013. Il témoigne de l'excellence du Plan Climat de l'agglomération, dont 80 % des actions sont engagées. Il inscrit La Cub dans les villes européennes pionnières en la matière.



Réseaux de chaleur, hydroliennes, biogaz : un pari sur les énergies renouvelables

Objectifs nationaux et internationaux*

Grenelle : au moins 23 % d'énergies renouvelables (EnR) d'ici 2020.

Paquet Énergie Climat : 20 % d'EnR en 2020.

Convention des maires : 20 % d'EnR en 2020.

PCET communautaire : 62 % d'EnR en 2050.

*évolution attendue avec la future loi sur la transition énergétique.

Les réseaux de chauffage urbains à base d'énergies renouvelables et de récupération sont l'un des outils majeurs du Plan Climat de La Cub. Plusieurs projets entrent dans cette logique :

- Le territoire des Hauts de Garonne (12 000 équivalents logements) à Lormont-Cenon-Floirac bénéficiera fin 2014 d'une nouvelle chaufferie biomasse et utilisera 80 à 85 % d'énergies renouvelables et de récupération fin 2015. La Cité Carriét de Lormont sera ainsi prochainement raccordée à ce réseau, avec un démarrage des travaux en 2014. Fin 2013, le réseau des hauts de Garonne s'est vu décerner la distinction « Ecoréseau de chaleur » par AMORCE (association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur). Ce label qui atteste de qualités environnementale, économique et sociale, vise à mieux communiquer sur les atouts de ce mode de chauffage auprès du grand public, des aménageurs, promoteurs, abonnés et pouvoirs publics, tout en valorisant les collectivités locales qui assurent la maîtrise de ce service public.

	2009	2010	2011	2012	2013
Production de chaleur alimentant le réseau (MW)			89,8	88,4	88,4
Chaleur distribuée dans le réseau (MWh)		161 451	101 984	114 909	120 250
Vente de chaleur aux abonnés (MWh)	103 400	104 776	72 062	85 544	91 259
% d'énergie provenant de l'UIOM (usine d'incinération des ordures ménagères)	73	74	79	75	77
Tonnes de déchets apportés par La Cub à l'usine		90 000	122 753	127 745	121 684
Nombre de sous stations desservies dont sous stations fournissant de l'eau chaude sanitaire		94 67	97 59	98 59	100 60

- Alimenté par l'usine d'incinération des déchets ménagers de Bègles, le quartier Saint-Jean Belcier sera le prochain à bénéficier d'un réseau de chaleur. Ce réseau de 9,3 km sera capable d'alimenter 620 000 m² de bâtiments, avec une mise en œuvre opérationnelle pour mi 2016. Son coût estimé est de 12,8 millions d'euros.

À noter que l'usine de Bègles, ainsi que celle de Cenon, ont le statut d'unité de valorisation énergétique des déchets au sens des directives européennes.

- L'opportunité de créer d'autres réseaux de chaleur est actuellement testée par des études de faisabilité pour la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) Bastide Niel, le PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble) de Pessac Pontet et Mérignac centre, utilisant la géothermie et la biomasse. Un schéma directeur de la plaine rive droite a été réalisé. Un autre est attendu pour la rive gauche.

La Cub participe au financement du projet « **site d'essai SEENE OH Bordeaux (Site Expérimental Estuarien National pour l'Essai et l'Optimisation d'Hydrolienne)** », porté par Énergies de la Lune, cabinet d'ingénierie spécialisé dans les E.M.R. - Énergies Marines Renouvelables - et le génie océanographique. Ce projet s'inscrit dans un cadre plus vaste porté par le Groupement d'Intérêt Public France Énergie Marine et vise à mettre à disposition des développeurs de prototypes d'hydroliennes trois plateformes de test situées sous le pont de Pierre à Bordeaux. La Cub cèdera par ailleurs à titre gratuit pendant six ans un emplacement sur les berges de Garonne destiné à construire un atelier de mesures et d'instrumentation.

La station d'épuration de Louis Fargue produit du biogaz par la fermentation de ses boues. Ce biogaz est une énergie renouvelable issue de la biomasse composée aux 2/3 de méthane.

Afin d'optimiser la valorisation énergétique de ce biogaz, **deux centrales de cogénération de 715 et 535 kW ont été mises en place sur la station de Louis Fargue** et mises en service en décembre 2013.

La valorisation de ce biogaz en cogénération permet de limiter la consommation en énergie fossile. Ainsi, elle réduit les émissions de Gaz à Effet de Serre et l'impact environnemental du site en terme de bilan CO₂.

Elle permet également de produire de l'électricité d'origine renouvelable.

En effet, la centrale de cogénération produit simultanément de l'énergie électrique et de la chaleur. Cette centrale fonctionne grâce à des moteurs à biogaz auxquels sont associés des échangeurs de récupération. L'électricité est produite par un alternateur actionné par un moteur thermique. La production de cette électricité verte est revendue sur le réseau public EDF.

La chaleur produite est utilisée pour des besoins process internes à la station d'épuration, ce qui permet de limiter les consommations en énergie fossile.

Grâce au plan Bâtiments durables, les bâtiments de La Cub sont à ce jour couverts de **panneaux solaires pour une surface totale de 8 000 m²**.

Interne

Des expérimentations visant l'exemplarité pour un élargissement au plus grand nombre

Des Pionniers du Climat aux familles à énergie positive :

Pendant toute l'année 2013, 100 foyers Pionniers du Climat ont tenté de diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre et par conséquent leurs consommations, tout en réduisant le coût de leurs factures, en expérimentant une multitude de procédés : transports en commun, covoiturage pour les trajets domicile-travail, lombricomposteur, poule dans son jardin, réducteur de pression pour les robinets, abandon du congélateur, etc...

Un suivi des consommations très précis a ainsi pu être réalisé et conduire à des enseignements précieux pour la mise en œuvre de ces mesures auprès d'autres familles vivant dans des conditions similaires. Le dispositif avait la particularité d'être global, en intégrant tout aussi bien les consommations d'énergie et d'eau dans le logement, que le transport et la mobilité, ainsi que les biens et services. Sur les 100 foyers sélectionnés pour intégrer l'opération des Pionniers du Climat, 98 étaient présents au lancement de la démarche et 91 étaient encore inscrits en février 2014, au moment de la plénière de clôture. Ils étaient répartis sur 22 des 28 communes de La Cub.

À l'aide d'une plate-forme collaborative, créée pour la démarche, les Pionniers ont eu accès à un certain nombre d'informations sur le dispositif et d'outils pour suivre leurs consommations, en se basant sur les relevés de compteurs (énergies et eau). L'un des principaux outils utilisé a été le Coach Carbone, développé par l'ADEME. Les Pionniers ont pu mettre en place des plans d'actions pour réduire leurs consommations et leurs émissions en Gaz à Effet de Serre.

Les principaux résultats ont montré que les secteurs les plus émetteurs de GES étaient l'alimentation pour 44 % des Pionniers et les transports pour 41 %. En termes de consommations énergétiques, ce sont l'habitat (pour 75 % des Pionniers) et les équipements (pour 25 %) qui ont été les parts les plus importantes dans le total des consommations.

Au cours de l'année, des gains ont été réalisés pour l'habitat avec des **économies moyennes de 413 kWh pour les locataires et 1 717 kWh pour les propriétaires**, 1 469 kWh pour les maisons

et 1 029 kWh pour les appartements.

Les consommations en énergies et en eau ont également été réduites au cours de l'année d'expérimentation : en moyenne de 20 % pour l'eau, de 16 % pour le gaz, de 15 % pour le chauffage électrique et de 13 % pour les équipements électriques.

Cette opération a été un bon déclencheur dans la responsabilisation, la prise de conscience des enjeux climatiques et de consommation.

La sensibilisation et le passage à l'acte des citoyens, accompagnés par La Cub, prendra une forme probablement plus légère à partir de 2015. La ville de Bordeaux, de son côté, s'engage de nouveau dans le dispositif des Familles à Énergie Positive (FAEP) pour l'année 2014-15. D'autres communes du territoire devraient aussi entrer dans cette démarche à partir de septembre 2014. La Cub peut ainsi profiter de cet élan territorial pour investir les FAEP en apportant son soutien aux communes engagées. Dans un premier temps, elle se positionnera en tant qu'intermédiaire entre les communes et l'ADEME Aquitaine, qui coordonne l'action au niveau régional. La Cub diffusera ainsi l'information par différents biais (liste de diffusion des chargés de missions Agenda 21 / Plan climat / développement durable, Club Climat, Club Cub-communes - cf. p. 52 -, etc.). Elle apportera également un appui logistique en mettant à disposition des outils aux communes (par exemple des kits d'économies d'eau, d'énergies, animations diverses).

Les petits projets innovants au service de la réhabilitation énergétique :

Un appel à petits projets innovants a été lancé par La Cub sur la réhabilitation énergétique en maison individuelle. **Quatorze propriétaires ont ainsi bénéficié d'un soutien technique et financier pour réaliser des chantiers de rénovation exemplaires.** Un bureau d'études les a aidés à monter leur projet de réhabilitation énergétique, et à réaliser les études DPE (Diagnostic de Performance Energétique). Les propriétaires ont également choisi les artisans qui allaient réaliser les travaux permettant d'augmenter le confort dans l'habitation, de réduire leurs consommations et leurs factures énergétiques. Les 14 propriétaires lauréats ont reçu la 1ère partie de l'aide financière, versée par La Cub, au cours d'une cérémonie organisée à l'Hôtel communautaire en décembre 2013, en présence du jury, des artisans et de l'équipe projet. Le solde sera versé après achèvement des travaux et présentation des documents attestant de la véracité de ces travaux.

Le financement du réseau des Espaces Info Énergie

En 2013, **La Cub a renouvelé son soutien financier aux 4 associations gérant des espaces Info-Énergie** pour un montant de 110 000 €, afin de continuer à stimuler les travaux de réhabilitation énergétique chez les particuliers. Une réflexion s'est également amorcée sur la mise en œuvre programmée d'un guichet unique de la rénovation énergétique à l'échelon communautaire, au travers de l'appel à projet lancé par l'ADEME (à suivre en 2015).

Réduire les nuisances et améliorer la qualité de vie

La qualité de l'air

Malgré les efforts réalisés par l'agglomération depuis dix ans pour améliorer la qualité de l'air, des dépassements de normes en particules fines (PM10) et dioxydes d'azote (NOx), certes limités géographiquement, peu élevés en valeurs mais réguliers, ont été enregistrés depuis 2007.

C'est pour cette raison qu'une étude lancée en avril 2012 s'est poursuivie en 2013, pour envisager l'opportunité de création d'une **Zone d'Action Prioritaire sur l'Air (ZAPA)** avec le programme détaillé suivant :

- établir un diagnostic des conditions de circulation et de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire communautaire,
- mieux comprendre l'origine des dépassements et évaluer, dans la mesure du possible, la part des différentes sources dans les émissions,
- présenter les effets sanitaires de la pollution atmosphérique à partir des études existantes et des données locales disponibles,
- simuler, avec l'appui d'AIRAQ (association pour la surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine), l'évolution de la qualité de l'air à l'horizon 2015 au regard des projets prévus en matière de transports et de développement urbain,
- définir, si nécessaire, les grandes orientations d'un programme d'actions complémentaires permettant de respecter les normes et qualité de l'air,
- conclure sur l'opportunité et la nécessité de la mise en place d'une ou plusieurs ZAPA.

Dans la mesure où de nombreux plans d'actions sont attendus (PDU, Grenelle, Plan de Protection de l'Atmosphère, SDODM...), l'étude d'opportunité des ZAPA a conclu en ne proposant que quelques actions complémentaires.

Ainsi, il est suggéré d'**intégrer cet enjeu au cœur des politiques menées par La Cub, de manière transversale**. Par exemple, dans le cadre du PLU 3.1, il est proposé d'intégrer dans les opérations d'aménagement l'objectif de réduire le trafic et le stationnement autour des crèches et des écoles (espaces publics ouverts, sécurisés et avec un accès facilité par les modes doux).

De manière plus concrète, il est également suggéré de :

- réaliser une campagne de communication autour du changement de comportements, en complément de l'offre de nouveaux équipements et d'infrastructures en faveur d'une mobilité alternative,
- lancer une aide financière pour le renouvellement ou l'équipement des appareils privés de chauffage au bois, dans le cadre d'un dispositif visant à promouvoir la réhabilitation énergétique des logements individuels (dispositif voté en janvier 2014),
- créer un comité de surveillance de la qualité de l'air avec des représentants de l'État, de collectivités, de l'ADEME, de l'AIRAQ et de la société civile (à lancer fin 2014).

La desserte et l'accessibilité de la zone aéroportuaire à l'étude

La réflexion entamée sur la desserte et l'accessibilité de la zone aéroportuaire porte notamment sur l'accessibilité de la zone en transports en commun et par le réseau viaire, ainsi que la liaison attendue entre la zone aéroportuaire et la gare Saint-Jean-centre-ville, favorisant l'interconnexion des réseaux TER et Tbc (tram et bus de La Cub) au moyen de pôles d'échanges multimodaux. Compte-tenu des délais liés à la mise en œuvre de la troisième phase du tramway et de l'arrivée de la LGV (Ligne Grande Vitesse), La Cub et les services aéroportuaires se sont engagés à **conduire un diagnostic mobilité partagé sur la zone aéroportuaire**.

Réseaux et rencontres

La Cub anime ou participe à plusieurs réseaux liés aux domaines du développement durable, au sein du territoire communautaire ou à une échelle plus large :

- **Le Club Cub/communes** des Agendas 21 (avec les chargés de mission Agenda 21 des communes) : il s'est réuni à deux reprises en janvier et en décembre 2013, respectivement sur le thème de l'aménagement et des manifestations responsables.
- **Le Conseil Départemental des Agendas 21 locaux** : La Cub participe à des réunions et ateliers thématiques ainsi qu'au comité de pilotage.
- **Le Comité régional « projets territoriaux de développement durable - Agenda 21 »,** réseau d'acteurs régionaux animé par l'État : La Cub participe notamment aux comités de pilotage.

MAIS AUSSI ...

- Une **étude sur le stationnement** avec la définition d'une politique générale de stationnement en lien direct avec les enjeux de la mobilité, couplée à une étude sur la **stratégie de développement des parcs relais**.
- Une étude depuis mai 2013 afin de définir un **schéma présentant l'articulation des différents modes de déplacements à l'échelle des 28 communes**, à l'appui d'une territorialisation avec déclinaison par quartier pour mieux les structurer (jalonnement, régulation des feux, etc.).
- Le « **bilan loti** » du tramway, pour vérifier la réalité des prévisions en matière de report modal.
- **Une étude sur la mobilité électrique** pour estimer le potentiel alternatif qu'elle représente.
- La participation à la **plateforme de mobilité durable** de l'association Voiture & Co (80 000 €).
- L'acquisition de **30 bus hybrides et de 25 bus articulés à motorisation gaz** qui respectent la norme Euro6.
- Le développement de **l'autopartage avec le service BlueCub** : 37 stations d'autopartage pour les véhicules électriques (portage par le groupe Bolloré).
- Le lancement des ateliers coopératifs **MétroLab** avec 4 thématiques pour les agents des collectivités, les acteurs du numérique, les chercheurs, en partenariat avec l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux-Euratlantique sur l'efficacité énergétique, la mobilité intelligente, la représentation du territoire avec la mise à disposition des données de l'agglomération 3D, la participation citoyenne autour de la relation « usager ».
- Le **soutien à des tiers-lieux** sur le territoire.

QUELQUES PISTES DE PROGRÈS

- Dans le cadre des changements modaux, faire basculer le choix de mode de déplacement pour les petits déplacements par des mécanismes incitatifs.
- Poursuivre les déclinaisons de la métropole du ¼ d'heure, avec la possibilité de trouver à moins d'un quart d'heure un accès à tous les services essentiels.
- Se donner les moyens d'un véritable apaisement et d'une maîtrise de la circulation (incitations, péages urbains, etc.).
- Prolonger le plan Vélo et marche à pieds pour inviter à l'usage de ce mode de transport respectueux de l'environnement en insistant sur les bienfaits pour la santé.

FINALITÉ 4 / ÉPANOUISSSEMENT DE TOUS LES ÉTRES HUMAINS

Introduction

Cette finalité répond à l'article 1 de la déclaration de Rio : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » et dans les considérants de la Charte de l'environnement qui reconnaît que «...l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles.»

En effet, si la poursuite du développement durable est devenue une priorité par suite de la découverte des dommages irréversibles causés par l'homme à la planète, on ne saurait oublier que le développement durable doit avant tout permettre la « satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures » à assurer leur propre épanouissement (ainsi que l'énonce le rapport Brundtland). Faut-il rappeler qu'il s'agit également d'un principe républicain - énoncé dans le préambule de la Constitution de 1946 : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions de leur développement ».

Afin que chacun puisse poursuivre ses aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits. Or, s'ils le sont bien plus souvent dans les populations des pays développés que dans les pays en développement, ils ne le sont néanmoins pas équitablement au sein de la population française. Chacun devrait pouvoir accéder aux biens et services essentiels : eau, nourriture, santé, éducation et logement dans un environnement sain. Le développement ne saurait être appelé durable s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart de ces biens et services essentiels à leur épanouissement.

Cependant, « les êtres humains ne sont pas seulement des êtres de raison et de besoins ; ils sont aussi des êtres d'émotion et de passion ».

Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'épanouissement de tous les êtres humains suppose que l'on s'adresse aussi à l'être d'émotion, en lui permettant de participer à la transmission et à l'enrichissement du patrimoine essentiel de l'humanité qu'est la culture. Permettre l'accès de tous à la production et à l'échange interculturel est fondamental pour rendre le projet de développement durable véritablement humain. La préservation de la richesse et d'une diversité culturelles respectueuses de l'intégrité de chacun doit donc figurer parmi les priorités du projet de développement durable.

Enfin, la dimension démocratique de l'épanouissement humain ne saurait être oubliée : projet politique par excellence, le développement durable a montré, depuis son invention, sa capacité à réinvestir et à renouveler le champ de la démocratie, en particulier en multipliant les expériences de démocratie participative (débats publics, conseils de développement, forums...). Cette forme de démocratie, plus proche des citoyens, permet aux habitants et aux acteurs locaux de donner collectivement un sens aux projets qui intéressent leur territoire et leur confère une meilleure autonomie face aux aléas qui affectent leur vie.

Les collectivités ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles doivent leur permettre d'accéder à l'éducation et à la connaissance de leur environnement dans les meilleures conditions, tout en les accompagnant dans l'expression de leur passion : logement, eau potable, environnement sain, éducation et formation tout au long de la vie, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, santé, parité et égalité professionnelle, accès aux pratiques sportives et culturelles, gouvernance et démocratie participative, administration de proximité, etc.

Source : Projets territoriaux de développement durable et Agenda 21, Cadre de référence, août 2013.

Encourager la participation, former et informer

ACTION PHARE : Les pionniers de la e-participation

Depuis le 22 mars 2013, 100 citoyens de La Cub se sont lancés dans l'opération Pionniers de la e-participation aux côtés de la collectivité. En dotant ces citoyens de tablettes numériques, l'objectif de cette opération a été de tester pendant un an une nouvelle façon de dialoguer avec La Cub afin de contribuer à l'élaboration et à l'amélioration de services numériques.

Une boîte à idées a été mise en place, récoltant de nombreux posts dès les premiers jours, tandis que la participation aux enquêtes a été très satisfaisante et les échanges durant les séances d'animation très riches.

Les premières séances d'animation en sous-groupe se sont déroulées entre le 16 avril et le 11 juin 2013 dans les locaux de La Cub. Les pionniers ont ainsi travaillé ensemble sur la définition de leurs besoins en services numériques, ils ont également pu proposer des améliorations de l'outil infocirculation.lacub.fr.

La deuxième session des séances d'animation a débuté le 16 septembre. Ce rendez-vous s'est tenu au Node -espace de coworking dédié à la filière numérique - à Bordeaux. Les pionniers ont échangé sur les services qui pourraient être proposés au grand public dans les espaces incarnant le numérique dans la ville.

Par ailleurs, le 27 septembre 2013, une vingtaine de e-pionniers accompagnés de leur famille ont répondu à l'invitation de La Cub et de son partenaire Cap Sciences pour participer à la Nuit des chercheurs. Ils ont pu, à cette occasion, découvrir des technologies innovantes au sein du Living Lab mis en place pour l'occasion et réfléchir aux possibilités de transformation de ces innovations en service numérique.

Le living Lab de Cap science est désormais ouvert au public, il fait partie des quelques 250 'laboratoires vivants' français, dont la philosophie est de mettre l'innovation au cœur de la recherche par la participation active du public : chacun peut s'informer sur les avancées scientifiques et techniques, et chacun peut les nourrir de son point de vue.

Cette opération a été récompensée pour les 10 ans des Interconnectés par le Label Territoires Innovants en décembre 2013. L'opération des Pionniers a obtenu le soutien de l'Union européenne via une subvention Feder (Fonds européen de développement régional).



Les Juniors du Développement Durable

Objectifs nationaux et internationaux

- Inclure l'éducation au développement durable dans les programmes de toutes les disciplines à l'école, au collège et au lycée.
- Multiplier les établissements en démarche de développement durable.
- Former les professeurs à cet enseignement, quelle que soit leur discipline.

Circulaire du 29 mars 2007 relative à la seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD).



Les Juniors du Développement Durable (JDD), projet unique en France depuis sa création en 2001, est le fruit d'un partenariat

entre La Cub, la direction des services départementaux de l'éducation Nationale (DSDEN) et un dense réseau associatif. En aidant les enseignants à accompagner leurs élèves du premier cycle dans la découverte du développement durable, le dispositif touche plus de 10 000 écoliers chaque année. Plus d'un tiers des établissements primaires et secondaires de La Cub sont concernés.

Le dispositif des JDD mène des actions de sensibilisation, aide à la réalisation de projets pédagogiques, propose des formations aux enseignants, et à plus long terme accompagne des écoles dans leur Agenda 21.

Les actions pédagogiques sont d'une grande variété, car ce sont les écoles qui proposent leur projet. À titre d'exemple, on peut citer la création de jardin dans les écoles, la mise en place d'une réflexion collective sur un sujet du développement durable, la mise en place collective d'une politique de tri des déchets ou d'économie de l'eau potable. Le dispositif de La Cub fournit aux corps enseignants volontaires les moyens de mener à bien ces actions : matériels outils pédagogiques, formations, lien avec les associations, etc.

Dans le domaine de la sensibilisation, les Juniors du Développement Durable proposent visites et interventions en classe, ainsi des actions phares, réinventées chaque année, comme par exemple les journées de valorisation, au cours desquelles les enfants assistent à un spectacle écrit pour l'occasion.

L'année 2013 est marquée par la création d'une nouvelle orientation pour les projets, les Juniors Solidaires. Cette orientation vient s'ajouter aux sept parcours pédagogiques déjà en place, qui sont l'eau, la diversité, la consommation et les déchets, les énergies et les déplacements, les juniors philosophes et les juniors créateurs, ce dernier mis en place en 2012. Les deux orientations les plus récentes, les juniors créateurs et solidaires, rencontrent un certain succès, puisque chacune d'elles a permis à plus de 500 écoliers d'aborder le développement durable sous un nouvel angle. Le parcours Biodiversité reste cependant largement préféré et représente 22 des 61 projets financés par les JDD sur l'année scolaire 2013-2014.

La création de ces nouveaux parcours illustre l'évolution dynamique des Juniors du Développement Durable. Les perspectives pour l'année 2014 sont d'améliorer et d'adapter les actions existantes, mais aussi d'intensifier l'implication des enseignants, notamment aux travers d'une journée portes ouvertes et en encourageant les engagements de long terme que sont les Agendas 21. Il s'agira aussi de resserrer les liens avec les autres parties prenantes que sont les associations ou les municipalités.

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre d'élcoliers ayant participé aux actions pédagogiques mises en place sous le label « Juniors du Développement Durable »	12 000	13 000	11 000	10 000
Participation aux agendas 21 scolaires	2 000 élèves	15 établissements	14 établissements	8 établissements
Participation aux journées de valorisation organisées autour du DD	100 écoles, des centaines d'enseignants	5 000 élèves	4 000 élèves	4 000 élèves

La création de l'école interne de La Cub

La délibération du 22 mars 2013 a fixé les modalités de fonctionnement de l'école interne et créé un statut du « formateur interne » formalisé dans une charte tripartite signée entre l'agent, son supérieur hiérarchique et la direction des ressources humaines. 34 chartes de formateur ont ainsi été signées en 2013 suite aux 90 candidatures reçues par la DRHDS (Direction des Ressources Humaines et du Développement Social). Les formations ont débuté à la fin du premier semestre sur les thématiques informatique, prévention, fonctions support et métiers. **Au total, 63 sessions ont été organisées pour 510 agents formés.**

Interne

Le partage interne des grands projets : un pas vers la transversalité

Le service de la communication interne a développé son action au service du **partage interne des grands projets** :

- l'inauguration du pont Jacques Chaban-Delmas a fait l'objet d'une campagne de communication interne pendant près de trois mois, un film composé de témoignages d'agents a été réalisé pour valoriser l'ensemble des agents contributeurs au projet,
- l'accompagnement des services dans le changement s'est poursuivi dans le cadre des déménagements avec un plan de communication dédié pour l'installation dans le bâtiment Laure Gatet.

Interne

Le lancement de la chaire Gilles Deleuze

La Cub est un des trois partenaires donateurs de la chaire Gilles Deleuze. Les autres donateurs sont EDF et Systra (société d'ingénierie des infrastructures de transport public, maître d'œuvre du réseau de tramway de La Cub).

Cette chaire, présentée par la fondation Bordeaux Université, représente bien l'ambition de cette fondation d'être l'interface entre le monde académique et le monde socioéconomique.

En effet, sur une durée de trois ans -avec à chaque année son thème et son intervenant - cette chaire va « contribuer à la réflexion collective sur la vie et le devenir de la métropole, et rapprocher universitaires et société civile, experts et novices, ceux qui pensent la ville et ceux qui la font (institutions, entreprises, citoyens) ». Le nom complet de la chaire (Gilles DELEUZE - métropole, nature, démocratie) témoigne d'une volonté de réfléchir sur l'articulation des enjeux de l'urbanisme et du développement durable.

En 2013, l'invitée est Cynthia Fleury, enseignant chercheur au parcours impressionnant et engagé. Elle a porté le thème de **la justice environnementale** tout au long de l'année 2012-2013. Au programme, des conférences publiques, des réunions multi acteurs et des enseignements plus classiques.

En s'engageant avec la fondation Bordeaux Université sur ce projet d'envergure, La Cub encourage un projet qui forme sur le développement durable en respectant ses principes : implication de tous les acteurs et approche globale.

MAIS AUSSI ...

- Une contribution de la « **cellule participation** » du pôle « Développement Durable et Rayonnement Métropolitain » qui intervient en appui aux chefs de projets, en coordination avec les assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO), et avec les communes (exemple : « Bègles, Quartiers apaisés », démarche participative sur le projet 55 000 ha pour la nature, consultation du PLU 3.1); une quarantaine d'accompagnements en cours.
- Des réflexions et échanges sur **l'intégration de la participation citoyenne dans les pratiques** avec différents partenaires (C2D, étudiants, etc.).
- Des manifestations dans le cadre du **Débat National sur la Transition Energétique** avec la projection du film de Gaël Derive « Une planète, une civilisation » et des échanges avec les agents puis avec le grand public.
- **Des ateliers en avril du Club Climat**, consacrés au débat sur la transition énergétique avec des acteurs élargis.

La lutte contre les discriminations de genre

L'égalité femmes/hommes, une priorité pour La Cub

La Cub a souhaité s'inscrire dans une démarche volontariste et transversale de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dès 2011, tant en interne que dans le champ de ses compétences.

Le Conseil de Cub du 24 mai 2013 a confirmé son engagement en autorisant le Président à **signer la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale**. Elle implique l'adoption d'un plan d'actions dans les deux ans.

L'égalité femmes/hommes au sein de l'administration

À partir du printemps 2012 et jusqu'en avril 2013, un état des lieux sur la situation comparée des femmes et des hommes de la collectivité a été réalisé. Cette étude participative, menée avec l'aide d'une sociologue, est fondée sur des questionnaires adressés à tous les femmes et tous les hommes de La Cub, des groupes focus volontaires, des entretiens individuels et des rencontres avec des encadrants femmes et hommes de la collectivité. Deux constats principaux ont été dégagés : La Cub reste une administration non mixte employant une forte majorité d'hommes et le fait d'avoir des enfants ralentit le déroulement de carrière.

L'enquête a permis de dégager une centaine de pistes de travail.

Quelques actions ont commencé en 2013 pour favoriser l'égalité des traitements en interne :

- le recrutement de femmes, en tant que saisonnières, à la Collecte des déchets, avec l'accompagnement du Centre d'information des femmes et des familles,
- l'amélioration des informations aux directions concernant les femmes enceintes et leur retour de congé maternité,
- la rédaction du Guide de la formation,

- l'amélioration de la conciliation des temps de vie : expérimentation d'une conciergerie solidaire d'entreprise à La Cub,
- une enquête réalisée auprès des nouveaux parents quant au mode de garde de leur enfant,
- les réflexions lancées par la DRHDS (Direction des Ressources Humaines et du Développement Social) sur un Guide de recrutement et sur la gestion du temps de travail.

L'égalité femmes/hommes dans les politiques publiques de La Cub

Dès 2012, des réflexions ont été initiées pour **développer l'égalité femmes / hommes dans les politiques publiques de l'institution**.

- L'aménagement urbain : dans le cadre de l'auto saisine du C2D (Conseil de Développement Durable) sur « Ville et Genre », une rencontre a été organisée entre les services de La Cub et deux intervenantes extérieures spécialistes du genre dans l'aménagement de l'espace public : S. Denèfles, sociologue et L. Tumers, architecte-urbaniste (cf. encadré ci-dessous : la démarche haute qualité égalitaire).
- L'exemplarité des entreprises partenaires en matière d'égalité : la Société de Gestion de l'Assainissement de La Cub affiche des ambitions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes : mise en place d'une politique de réductions des écarts salariaux et de propositions validées par le conseil d'administration en faveur de l'égalité pour décembre 2013 et labellisation pour décembre 2015.
- Les subventions aux associations : La Cub aide des associations qui promeuvent l'égalité et accompagnent les femmes dans la création et le développement d'entreprises innovantes, ou dans l'insertion professionnelle par la mixité des emplois (Bordeaux Aquitaine Pionnières, Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles-CIDFF).
- Les Juniors du Développement Durable : La direction de la communication a intégré un volet « parité » dans le guide des Juniors du Développement Durable. Avec le planning familial, elle a accompagné les enseignants de 3 établissements qui ont souhaité s'interroger sur les rapports garçons / filles.
- Dans le cadre de l'Économie Sociale et solidaire, une étude de besoin en micro-crèches a été commandée par La Cub à l'Association Territoire et Innovation Sociale, afin d'identifier un ou deux sites sur lesquels La Cub pourrait accompagner la mise en place d'une structure de ce type.

Interne

ACTION PHARE : La démarche haute qualité égalitaire

En 2012, le Conseil de Développement Durable (C2D) de l'agglomération bordelaise s'empare de la problématique de l'égalité de sexe dans la rue et constitue le groupe de travail « Genre et Ville ». L'objectif de ce groupe est de mener et publier des recherches afin de rendre l'espace public plus égalitaire. Dans la continuité des travaux menés en 2012, le C2D consacre la première partie de l'année à une phase de débats, donnant la parole à tous types de public, professionnel ou non. Cette phase permet d'identifier les enjeux et de partager les pratiques existantes pour y répondre.

Grâce à ses échanges préliminaires, le groupe de travail peut dès le printemps 2013 élaborer un plan d'actions. Parmi les nombreuses possibilités étudiées, deux actions sont privilégiées : l'organisation de marches urbaines et la formation des professionnels de la ville. L'organisation de marches urbaines, inspirées d'expériences menées dans d'autres pays, se traduit au niveau de La Cub par l'élaboration d'une méthodologie nommée « Démarche HQE », acronyme pour « Haute Qualité Egalitaire ». Il s'agit dans un premier temps de recueillir les impressions de petits groupes d'usagers, séparés par genre, sur l'espace existant, puis de leur demander d'imaginer comment ce même espace pourrait devenir aussi accessible aux femmes qu'aux hommes. Les données recueillies sont analysées par des professionnels, experts des problématiques du genre ou de l'urbanisme. La démarche est clôturée par un débat réunissant tous les participants, hommes et femmes, usagers et experts. De septembre à décembre 2013, la méthodologie est appliquée à l'espace Capeyron, à Mérignac, où est appliqué le nouveau guide d'aménagement des espaces publics (cf. p. 22 de ce document). L'analyse des résultats confirme la différence d'utilisation de l'espace public selon les genres et le fait que les hommes s'y sentent plus libres que les femmes.

Le bilan de cette première action concrète est optimiste : tous les participants ont activement suivi le projet jusqu'à son terme et les débats ont permis la création de propositions réalistes et concrètes. Ils ont aussi révélé l'omniprésence des stéréotypes de genre dans la réflexion sur l'aménagement urbain, et donc l'utilité d'une démarche pour faire évoluer les mentalités, par exemple par le biais de l'action de formation des professionnels de la ville - qui comprend un volet sensibilisation et un volet de mise en pratique - préconisé par le groupe de travail.

Les données récoltées au cours de l'année 2013 seront compilées en vue de la publication d'un programme de travail relatant l'expérience du groupe « Genre et Ville », qui offrira dès 2014 des pistes et outils pour permettre la conception d'un espace public plus égalitaire, et donc plus durable, grâce à une démarche participative.

La démarche HQE pourrait d'ailleurs avoir des impacts en dehors du territoire de La Cub, car elle est mise en avant dans le rapport EgaliTér rendu en 2014 par le Haut-Commissariat à l'égalité femmes-hommes. Ce rapport décrit une vingtaine d'initiatives locales exemplaires dans des fiches actions, et la n° 7 est consacrée à la « Ville Haute Qualité Égalitaire ».

Vers le bien-être de tous, y compris au travail

ACTION PHARE : La mise en place du télétravail pour les agents

Depuis 2012, la loi autorise l'exercice du télétravail pour les agents publics. La Cub a amorcé la réflexion sur le travail à distance dès 2011, notamment à la demande des agents. Les enjeux de ce dispositif reposaient :

- sur une meilleure qualité de vie au travail : moins de temps de transports, moins de stress, moins de fatigue, meilleure conciliation des temps de vie, économies, plus de calme pour travailler, prise en compte de situations particulières comme le handicap ou la grossesse, travail en bureaux partagés...),
- sur une nouvelle forme de management fondée sur la confiance, la fixation d'objectifs et l'évaluation,
- sur des préoccupations liées à la préservation de l'environnement et au désengorgement des transports.

Le conseil de communauté a validé la proposition d'expérimenter le télétravail à La Cub. Le dispositif était encadré par une charte, qui définissait les modalités du télétravail et un protocole qui fixait les conditions particulières à chaque agent. Des tableaux de suivi étaient également prévus pour évaluer le télétravail.

Ainsi, d'octobre 2013 à juin 2014, La Cub a expérimenté le télétravail avec 30 agents aux profils variés, toutes catégories et filières confondues, sur 1 à 2 jours maximum par semaine, à domicile ou sur site extérieur de la collectivité. Une sensibilisation d'une journée des télétravailleurs/ses et de leur encadrant s'est déroulée en novembre 2013. La mise à disposition à distance d'outils informatiques a pu être testée pendant l'expérimentation.

Le dispositif a ensuite été élargi en 2014.

Interne

Multilinguisme et métropole polyglotte

Aux côtés des premières démarches initiées dans le cadre du chantier « Métropole polyglotte » avec les partenaires pour recenser et développer les usages du multilinguisme au sein de la métropole, la direction des Relations internationales et Coopération décentralisée (DRICD) a souhaité engager un volet interne pour recenser les agents de La Cub qui parlent une (ou plusieurs) langue étrangère, en partenariat avec l'école interne de la Direction des Ressources Humaines et du Développement Social et du service de la Communication interne. Le projet « Club des Langues » s'inscrit dans une démarche de reconnaissance et de valorisation des compétences des agents de La Cub. Le recensement alimente la base de données « compétences » de la DRHDS.

Interne

Lancé en septembre 2013, le Club des Langues compte, au 10 mars 2014, 83 agents communautaires et dix langues pratiquées.

Au-delà du recensement, l'objectif est en effet de préserver le niveau de compétences des agents en leur proposant d'échanger en langues étrangères. Les premières actions envisagées avaient pour objectif la mise en pratique des langues étrangères. C'est pourquoi la DRICD profite de l'accueil de chaque délégation étrangère pour proposer une animation aux clubbeurs. Il s'agit par exemple de déjeuner ou de dîner avec les représentants de la délégation.

Les cafés polyglottes proposent de réunir des personnes qui souhaitent s'exprimer de manière conviviale dans la langue étrangère de leur choix. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du chantier « Métropole polyglotte » du projet métropolitain.

La boucle verte

Initié en 2006, le projet « boucle verte » mobilise de nombreux acteurs : La Cub, les communes, des associations comme « Le Bruit du Frigo, ou « Zébra 3 », qui font vivre la boucle par l'organisation de randonnées péri urbaines thématiques et la mise à disposition de refuges péri urbains originaux, mais aussi le Conseil général de Gironde qui a notamment inscrit la boucle dans son Plan Départemental des Itinéraires Pédestres et de Randonnée (PDIPR). L'objectif du dispositif « la boucle verte » est de matérialiser le lien entre ville et nature, particulièrement sensible dans un territoire où plus de la moitié de l'espace est consacrée à la nature. La boucle verte fait d'ailleurs partie intégrante de l'un des axes de travail du projet métropolitain « 55 000 hectares pour la nature ». Concrètement, à terme, la boucle proposera aux amateurs un parcours de 144 km traversant le territoire de La Cub et permettant la découverte du patrimoine naturel du territoire dans toute sa diversité.

2013 est une année stratégique pour le projet, puisque c'est à l'occasion de l'Eté métropolitain

2013 qu'a lieu l'ouverture au public de 90 km de parcours d'ores et déjà balisés.

Pour cette inauguration, La Cub édite un topoguide qui sera l'outil de base des randonneurs. On retrouve dans cette première édition, distribuée à plus de 9 000 exemplaires, la description des trois tronçons ouverts au public dès 2013 : le Parc des Jalles, la Vallée de l'Eau Bourde et les Coteaux de Garonne, soit une douzaine de ballades de trois heures maximum, accessibles en transport en commun et balisées de repères géographiques et d'informations sur les paysages rencontrés.

Après ce lancement remarqué, notamment grâce aux efforts de communication fournis par l'équipe projet (organisation d'une trentaine de balades commentées gratuites, large diffusion du topoguide, relai de l'information sur les sites des communes et de La Cub, etc.), le projet continue son évolution vers l'objectif final attendu en 2014 : ouverture de trois nouveaux tronçons pour compléter la boucle qui reliera alors 20 des 28 communes de La Cub et permettra la découverte des six grands types de paysage du territoire.

ACTU 2013 :

16 mai 2013 : organisation d'un **café polyglotte**, en partenariat avec le MEBA (Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine).

Juin : deux **promenades européennes en bateau** pour découvrir les projets cofinancés par l'Union Européenne (Maison éco-citoyenne, quais, pépinière éco-créative, Cap Sciences, parc aux Angéliques, etc).

Juillet : **Assises de la Participation**.

Auto-saisine du C2D sur le sujet « **Tous Précaires** » et sur le renouvellement de la classe politique.

MAIS AUSSI ...

- Le C2D devient une **assemblée paritaire** en 2013, avec 200 membres dont un quart de moins de 35 ans, un quart de plus de 65 ans et une moitié d'actifs entre 35 et 65 ans, des critères de catégories socio-professionnelles affichés pour les candidatures des membres.
- Une réflexion du C2D sur la **garantie de la concertation**, sur le rôle de garant et de tiers-garant, en partenariat avec l'Institut de la Concertation et les services de La Cub.
- La **semaine du Développement Durable**, du 2 au 5 avril avec des animations (projections du film de G Dérive « Une planète, une civilisation ») à destination des agents communautaires, élus et grand public ; des informations sur intranet et l'affichage et la distribution de documents d'information sur l'alimentation et la conduite responsable à destination des agents.

QUELQUES PISTES DE PROGRÈS

- En interne, suivre les inégalités, les inéquités, les risques psychosociaux.
- En externe, adapter l'espace public aux personnes âgées.

FINALITÉ 5 / COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

Introduction

Dans le monde actuel, la persistance de la pauvreté et la montée de l'exclusion sociale pendant les phases de croissance, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, y compris dans les économies avancées, la question des inégalités de genre, l'augmentation des tensions sociales débouchant sur des conflits, montrent bien que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Les inégalités sociales et économiques entre territoires, qui tiennent à de nombreux facteurs (site et situation géographique, histoire, ressources naturelles, capital humain, environnement et patrimoine, choix de développement, etc.), sont encore accrues aujourd'hui dans le contexte de forte compétition entre les territoires, ajouté au contexte de compétition internationale découlant de la mondialisation. Priorités nationales réaffirmées récemment, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Il s'agit bien de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni des générations futures, ni enfin, des territoires voisins ou lointains.

En d'autres termes, on peut définir un développement humainement et socialement durable comme la recherche d'un développement qui garantisse aux générations présentes et futures le maintien ou l'amélioration des capacités de bien-être (sociales, économiques ou écologiques)

pour tous, à travers la recherche de l'équité à la fois dans la distribution intragénérationnelle de ces capacités et dans leur transmission intergénérationnelle.

Cette finalité est donc complémentaire de celle visant l'épanouissement humain et les deux doivent être poursuivies de manière concomitante : l'épanouissement de chacun facilite sans aucun doute la sociabilité, source de solidarité. Inversement, la pauvreté et les diverses formes d'exclusion sont destructrices de lien social.

Dans l'action territoriale, cette finalité couvre de nombreuses politiques publiques et domaines d'actions : l'inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous, la réduction des inégalités d'accès aux soins de santé, le logement et la politique foncière, un accès égal à la justice, l'urbanisme et le cadre de vie, un accès égal au territoire et aux services urbains, la rénovation urbaine et la revitalisation rurale, la sécurité et la prévention des risques (naturels, industriels et technologiques), la prévention de l'incivilité et de l'insécurité sociale, la participation de tous aux décisions collectives, la solidarité intercommunale et enfin la coopération décentralisée.

Source : Projets territoriaux de développement durable et Agenda 21, Cadre de référence, août 2013.

ACTU 2013 :
Octobre : **journée mondiale du refus de la misère** « Comment lutter contre les discriminations ? ».

Les solidarités dans le service public

ACTION PHARE : Le chèque eau

La direction de L'Eau et de l'assainissement a décidé en 2013 la mise en place d'un nouveau dispositif social à destination des plus démunis. Il s'agit du « chèque eau », effectif depuis le 1er janvier 2014. Ce fonds, doté annuellement de 400 000 €, permettra d'aider, sous condition de ressources, les usagers du service confrontés à des difficultés de paiement de leurs factures. Il s'ajoute à la contribution au Fonds Solidarité Logement, qui permet déjà d'intervenir auprès de ces derniers.

Cette initiative se double d'un autre volet réservé aux plus gros consommateurs (collectivités, bailleurs sociaux, etc.) qui pourront désormais bénéficier d'un accompagnement technique pour leur permettre de mieux maîtriser leur consommation : accès à un service de télé-relève, actions de sensibilisation et de diagnostic, etc.

Une qualité de travail améliorée : emplois et mutuelle

La Cub s'est engagée à recruter 50 jeunes peu ou pas diplômés dans le cadre du dispositif « contrat emplois d'avenir ».

Interne

Des agents de La Cub en difficulté physique ont pu être reclassés dans de nouveaux postes. Une équipe a donc été créée, dont le métier consiste à gérer les espaces de circulation et à récupérer le papier.

L'année 2013 a également été marquée par un **changement du régime de la protection sociale complémentaire des agents avec la systématisation de la participation de La Cub aux frais de mutuelle via la signature d'une convention de participation avec l'IPSEC** (Institution de Prévoyance des Salariés des Entreprises du groupe Caisse des dépôts et autres collectivités). Elle va jusqu'à la prise en charge intégrale des agents les moins payés. Parmi les trois niveaux proposés, la majorité des agents a choisi le niveau supérieur. **Le coût de cette initiative est d'un million d'euros par an.**

La plateforme « Bougez futé » pour l'accompagnement des personnes en insertion

Le lundi 22 avril 2013 a été inaugurée la plateforme « Bougez futé » de l'agglomération bordelaise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du développement actuel de solutions de mobilité pour accompagner les personnes en difficultés sociales ou professionnelles vers une plus grande autonomie en matière de déplacements. La mobilité, au-delà de la santé, du logement et de la formation, est devenue une condition fondamentale dans un processus d'insertion pour accéder à une vie sociale et professionnelle normale.

Depuis janvier 2013, Voiture & Co propose donc ses services « mobilité » sur les 28 communes du territoire et à partir du mois de juillet sur le département de la Gironde. Les publics visés sont les personnes suivies par les structures d'accompagnement socioprofessionnel : demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi, bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active), jeunes des Missions Locales, publics inscrits dans le dispositif PLIE (Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi), stagiaires de la formation professionnelle, salariés précaires à temps partiel, intérimaires ou salariés en parcours d'insertion par l'activité économique, etc.

La plateforme peut également faciliter l'accès à une auto-école solidaire ou un garage social ou encore organiser des transports micro-collectifs à la demande. Elle bénéficiera en priorité aux 34 quartiers prioritaires de La Cub avant de normalement s'étendre à l'ensemble du département de la Gironde. En 2011, grâce à ce dispositif, ce sont plus de 4 500 personnes accompagnées à l'échelle nationale, soit environ 50 % d'entre elles qui ont pu retrouver un emploi dans des structures similaires en France. Avec l'ouverture de nouvelles plateformes, ce sont 6 000 demandeurs d'emplois et salariés précaires accompagnés en France en 2012. La plateforme « bougez futé » bordelaise, financée à hauteur de 80 000 euros par La Cub pour l'année 2013, vise l'**accompagnement de 800 bénéficiaires pour cette première année.**

Favoriser la participation

Les Assises de la participation (C2D)

Le 9 juillet 2013, **la deuxième édition des Assises de la participation** intitulées « Expériences de terrain : quand les citoyens garantissent la démocratie », s'est tenue en partenariat avec l'Institut de la concertation. Il s'agit d'un espace de discussion et de travail qui regroupe les acteurs institutionnels (Cub, communes, conseil général, etc.) mais aussi associatifs.

Pour cette édition, les participants - une soixantaine de personnes - ont pu prendre part à des débats conviviaux sous forme de World café, qui réunit les participants dans un espace rassurant et par petits groupes pour libérer la parole autour de thèmes prévus. Ils ont également pu assister à des conférences et visionner un documentaire sur le quartier de Tennever à Brême en Allemagne.

Un comité de pilotage s'est réuni, complété par un travail collectif, pour écrire le cadre du dispositif de « garants » grâce à :

- Un recueil des bonnes pratiques pour les acteurs de terrain.
- Un ensemble de recommandations opérationnelles pour le législateur.
- Des articles ou ouvrages de recherche proposant des questionnements et éclairages conceptuels du rôle de garant.

L'open data

En janvier 2013 est votée à La Cub la pérennisation de la démarche d'ouverture des données publiques, suite au bilan positif tiré de l'expérimentation du portail data.lacub.fr.



L'opération est un succès puisque fin 2013 on recense plus de **25 000 téléchargements, 22 400 visites, plus de 10 millions d'appels sur les WebServices et plus de 80 jeux de données libérées**. On constate que les jeux de données les plus téléchargés sont ceux des transports.

En parallèle, de nombreuses actions sont menées pour stimuler la réutilisation des données : pédagogie autour de la donnée et accompagnement dans l'appropriation des données dans le cadre de la démarche Infolab avec la FING (la Fondation Internet Nouvelle Génération, qui cherche avec sa campagne infolab à inventer et expérimenter des dispositifs de médiation entre les besoins et les projets des entreprises et des acteurs du territoire et l'univers des données), concours pour récompenser la création de services innovants, en partenariat avec le Conseil général de Gironde, qui a permis l'émergence de nouveaux services aux usagers. La démarche a également vu 60 000 € de prix (dont 30 000 € de La Cub) versés pour récompenser 8 projets en 2013 : En Roue libre (vélo), « Poubelles Maps » et « e-déchets » (déchets), « Mutations » (déplacements), transport scolaire avec le « Réseau 1000 Pattes », le projet « Air Qualité » (réseau d'informations sur la qualité de l'air intérieur), « Ma Ville 2.0 » pour visualiser sur une même carte l'ensemble des événements (circulation, VCub, parkings, bâtiments publics, lieux culturels, etc.) ou « Condomatix » pour localiser les distributeurs de préservatifs.

La maîtrise des coûts du foncier et des services publics essentiels

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- Répondre aux besoins de 10 000 à 15 000 habitants supplémentaires par an, avec la construction annuelle de près de 8 000 logements répartis de façon équilibrée sur le territoire de l'agglomération et à proximité des axes de transports en commun et des équipements majeurs.
- 272 millions d'euros consacrés au logement entre 2010 et 2016.
- 5 100 logements neufs par an depuis 2008.
- Progression nette des logements sociaux créés (2 481 en 2013 contre 2089 en 2012).

Le PLH et l'opération 50 000 logements

Objectifs nationaux

- 25 % de logements sociaux par commune en 2025.

Le Plan local de l'Habitat (PLH) est un document de programmation à six ans qui détaille objectifs et orientations, actions et moyens pour répondre aux besoins en logements d'une commune ou d'un groupement de communes et assurer entre les territoires une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements. Fondé sur la volonté d'apporter à chacun un logement conforme à ses besoins et ses moyens, le PLH place au cœur des **priorités communautaires la production de logements et notamment celle de logements locatifs sociaux accessibles** à une population qui se fragilise. Il traite également de la **régénération des quartiers anciens** affectés par l'inconfort, l'insalubrité et la vacance, comme celle des quartiers de grands ensembles touchés par la dégradation et la ségrégation. Le PLH s'inscrit dans la continuité des objectifs fondamentaux du Schéma de cohérence territoriale et aux côtés du Plan de Déplacements Urbains, il constitue un document stratégique intégré à l'actuelle révision du Plan Local d'Urbanisme. Il exprime ainsi une forte volonté de maîtriser l'étalement urbain par une dynamisation du cœur de l'agglomération, fondée sur les enjeux

de développement du territoire communautaire (les corridors de transports en commun et les sites de centralités).

Le PLH est en cours de révision. L'année 2013 a été marquée par l'élaboration d'une première version du document à l'issue d'un travail de co-production avec les communes et les acteurs locaux de l'habitat, préfigurant ainsi les axes du futur PLH ainsi que ses outils réglementaires et financiers.

Ainsi, en 2013, le PLH de La Cub c'est :

- Le développement l'offre nouvelle avec une production de logements neufs dont la vocation est d'être suffisante, diversifiée et de qualité.
- Le rééquilibrage et le renforcement de l'offre en logements locatifs conventionnés.
- Le renforcement de l'accession sociale : La Cub a décidé en 2013 d'aider les ménages primo-accédants en leur accordant un prêt à 0 % sous conditions de ressources et sur une sélection de programmes de logements neufs à prix négociés, proches des équipements et des services (cf. ci-dessous).
- La revalorisation de l'habitat existant par la régénération des quartiers anciens.
- La restructuration d'ensembles d'habitat collectif.
- Le logement des jeunes adultes afin d'apporter des réponses adaptées et diversifiées au logement des 170 000 jeunes (âgés de 15 à 29 ans) pour leur faciliter les mobilités, l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle.
- Le vieillissement de la population avec la volonté de poursuivre l'équipement du territoire en structures d'accueil et d'hébergements pour répondre à cette demande croissante, favoriser la mixité intergénérationnelle à l'échelle des quartiers et expérimenter des actions innovantes de cohabitations des âges dans l'habitat existant, etc.
- L'habitat et l'accueil des gens du voyage.
- L'hébergement et le logement d'insertion : la ville de Bordeaux accueille, à elle seule, 80 % des demandes d'hébergements du département et malgré une augmentation incessante de l'offre, une centaine de personnes chaque nuit ne trouve pas de place. L'objectif aujourd'hui est donc de développer une capacité d'accueil suffisante, diversifiée et mieux répartie sur l'ensemble du territoire, mais également de favoriser les sorties d'hébergement par un accès au logement de droit commun.

Grâce à l'opération « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs », cinq équipes de renommée européenne ont travaillé pendant deux années pour définir cinq visions complémentaires de la métropole ainsi que les qualités fondamentales des logements attendus par les habitants. Il s'agit donc de construire rapidement des logements de qualité à prix accessibles et situés le long des transports collectifs : les premiers logements seront livrés en 2017. Dès l'engagement des études, la démarche a intégré des comités de partenariat avec les bailleurs sociaux et les promoteurs privés.

L'accession abordable

Au-delà du produit PSLA (Prêt Social Location Accession), La Cub, dans le prolongement des orientations pour le logement validées en bureau communautaire le 27 septembre 2012, a mis en place au printemps 2013 une aide financière pour les ménages de deux personnes et plus souhaitant acquérir leur premier logement sur le territoire : le prêt 0 % de La Cub. Il s'agit d'un prêt de 15 000 ou 20 000 € complétant le prêt principal et le Prêt à Taux Zéro de l'État.

La Cub a conclu des partenariats avec différentes banques pour proposer ce prêt le plus largement possible : depuis juin 2013, quatre conventions bancaires ont été signées avec Le Crédit Foncier de France pour le groupe BPCE, Le Crédit Mutuel, Le Crédit Agricole et le CIC. La direction de l'habitat poursuit ce travail afin de développer de nouveaux partenariats.

En contrepartie de l'aide accordée aux ménages, La Cub a souhaité que les promoteurs s'engagent à maîtriser les prix de vente des logements susceptibles de bénéficier du prêt 0 %, autour de **2 500 € / m² TTC parking compris** (avec une marge de + 16 % acceptée pour les opérations en cours au moment du lancement du dispositif).

Pour accompagner la mise en place du dispositif, La Cub a assuré sa première participation au Salon du Logement Neuf du 12 au 14 avril 2013, durant lequel les agents du centre « parc public » ont tenu le stand de la collectivité pour expliquer ce nouveau dispositif aux visiteurs intéressés. Une page Internet sur le site de La Cub a été créée à cette occasion et est mise à jour régulièrement.

Ainsi, à ce jour, 50 opérations (dont 29 en promotion sociale) sont éligibles au prêt 0 % de La Cub, représentant un potentiel de **790 logements à prix maîtrisés**.

Le lancement de ce dispositif, avec la mise en place progressive des partenariats bancaires tout au long du second semestre 2013, a déjà permis d'aider 24 ménages primo-accédants.

Ce résultat quantitativement encore modeste est à évaluer au regard du contexte économique difficile et d'une communication restreinte au cours du second semestre. Cependant, qualitativement, le bilan révèle que les aides ont majoritairement profité à des familles avec enfants (18 dossiers), pour des logements T3 et T4, qui constituent le cœur de cible du dispositif visant à concurrencer le modèle de la maison individuelle recherchée par les familles.

Enfin, La Cub a initié en fin d'année 2013 un partenariat avec l'Observatoire de l'Immobilier du Sud-Ouest (OISO) pour suivre les tendances du marché immobilier, et notamment l'accession maîtrisée et sociale.

Le nouveau PIG

Le PIG est un Programme d'Intérêt Général de « **lutte contre le mal logement et la promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable** » piloté par La Cub. L'enjeu sur l'ensemble du territoire communautaire est de :

- Développer l'offre de logements à loyer maîtrisé au sein du parc privé.
- Lutter contre les différentes formes de mal logement.
- Remettre sur le marché des logements vacants.
- Promouvoir l'habitat durable.

Le PIG repose sur le principe de **conventionnement des logements**, c'est-à-dire que le propriétaire privé accepte de plafonner le loyer de son logement pour une durée de 12 mois (renouvelable) et de le louer à un locataire sous plafond de ressources. En contrepartie, il bénéficie d'aides publiques pour réaliser les travaux de remise en état de son logement. Suite à une étude pré-opérationnelle menée en régie et ayant impliqué l'ensemble des communes de La Cub, la Direction de l'habitat a lancé au printemps 2013 un marché visant à recruter un animateur pour son Programme d'Intérêt Général. Ce dispositif a vocation à accompagner les travaux de requalification envisagés par des propriétaires privés du territoire, soit occupants modestes, soit bailleurs louant leur bien à des loyers conventionnés. L'animateur désigné par le marché, In Cité, accompagne les propriétaires par du conseil aux travaux et le montage des dossiers jusqu'à leur présentation en commission d'agrément. Le lancement officiel du PIG a eu lieu le 4 décembre 2013 et devra donc commencer à produire ses effets sur 2014, année pleine d'exercice.

La création de la marque « Eau de La Cub »

L'année 2013 signe la **reprise en main progressive par La Cub de la gestion du service de l'eau et de l'assainissement** qui s'est traduite par la création de la marque « Eau de La Cub ». Une nouvelle délégation de service public de l'assainissement s'est traduite par une charte d'engagements (plus de 600) et par une nouvelle tarification susceptible d'alléger jusqu'à 10 % la facture des usagers.

L'une des innovations initiée par La Cub est l'ouverture du Conseil d'Administration de la SGAC (Société de Gestion de l'Assainissement de La Cub) à trois associations membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et à la société civile.



ACTU 2013 :

Novembre : **comité de pilotage Habitat Jeunes** avec les partenaires de l'agglomération.
Décembre : **nouvelles modalités d'élaboration des projets d'habitat.**

Les actions de coopération internationale

Action solidarité - eau

Une délibération de juin 2013 a permis de lancer la **mise en œuvre du dispositif Oudin-Santini** sur les actions de solidarité dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Ainsi, chaque année, une portion du budget des factures est transférée dans le budget annexe eau pour financer des actions de solidarité-eau, portées par des associations ou pour des actions propres de La Cub. Suite à l'appel à projet lancé en novembre 2012, **huit porteurs de projets ont été désignés en février 2013**. Pour veiller à leur bon déploiement, un comité de suivi a été composé. Les projets seront amenés à durer entre 12 ou 18 mois et l'enveloppe attribuée est de 190 000 € pour la période 2013-2014. Il s'agit ainsi d'inciter les associations françaises, implantées de préférence sur le territoire aquitain, à proposer des projets dans les pays de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP) ou dans ceux avec lesquels La Cub a des accords de coopération (Mexique, Inde, Turquie).

Inde, Hyderabad, l'eau et le fleuve

Entamée en 2012 grâce à un déplacement effectué en décembre, la coopération avec Hyderabad, un état de l'Andhra Pradesh de l'Inde, s'est structurée autour du thème de « **l'eau et le fleuve, éléments de l'identité territoriale** ». Pour favoriser les partenariats (économiques, universitaires et culturels), La Cub a installé depuis août 2013 un **volontaire de solidarité internationale** sur place.

Mexique, l'intégration métropolitaine comme facteur de développement du territoire

Le partenariat avec le Mexique, entamé en 2011, s'inscrit dans la durée. La thématique de **l'intégration métropolitaine** est associée à des thématiques liées au développement durable, gestion de **l'eau et des déchets** notamment. Des programmes d'agriculture urbaine et de jardins partagés sont présentés et des séminaires de sensibilisations sont organisés avec les habitants. Un **volontaire de Solidarité Internationale** est sur place pour faciliter les échanges.

MAIS AUSSI ...

- Sur le **logement des jeunes adultes**, un partenariat en 2013 avec la Région Aquitaine autour du dispositif « Un, deux, Toit » qui permet une rencontre de l'offre d'hébergement de personnes âgées et de la demande d'un jeune étudiant ou apprenti.
- L'accompagnement de La Cub pour le **développement de l'habitat participatif**, avec la mise en place d'un règlement qui offre la possibilité de faire bénéficier aux groupes d'une aide pour l'ingénierie (en cours pour un projet avec l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux-Euratlantique).
- Les **Petits déjeuners de l'Habitat**, dans le cadre de l'animation du PLH, pour permettre un échange et un partage d'expériences entre élus et collaborateurs.
- Un **soutien continu aux associations** intervenant sur les thématiques inscrites au PLH (exemple : PACT Habitat et Développement de la Gironde, Agence Départementale d'Information sur le Logement -ADIL33 -, Union Régionale pour l'habitat des Jeunes, etc.).
- La poursuite de **mise à disposition de logements temporaires** sous forme de maisons propriétés de La Cub pour **les familles Roms** suivies dans le cadre de la MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale).
- La mise en valeur du savoir-faire français en matière d'**écoconstruction pour la Chine**, en partenariat avec la Région Aquitaine (piloté par le CREAD, pôle de promotion de l'écoconstruction en Aquitaine).
- L'installation de **défibrillateurs dans les sites de La Cub** en 2013, ayant permis de sauver une personne dans un cimetière, après que les agents aient été formés à leur utilisation.

QUELQUES PISTES DE PROGRÈS

- **Approfondir la réflexion sur le vieillissement de la population, notamment en lien avec la mise en place du contrat de ville pour la politique de la ville.**
- **Relier les formes urbaines et la qualité de l'habitat aux impacts du changement climatique et du réchauffement en anticipant les besoins.**
- **Continuer à augmenter l'offre de logements sociaux de qualité pour répondre aux besoins croissants des populations.**
- **Soutenir la concertation avec les habitants dans la production de l'habitat, en complémentarité avec les pratiques de concertations établies avec les bailleurs sociaux, les communes et les promoteurs.**

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Cette édition du rapport Développement Durable liste, comme les précédentes d'ailleurs, de nombreuses actions allant toutes dans le bon sens. Cependant, au-delà de ce qui se présente comme une vaste énumération, c'est bien la démarche de fond et de progrès ainsi illustrée

qui importe. Une démarche transverse, qui doit encore relever le défi de rendre cohérentes et lisibles des actions aux impacts, coûts, temporalités et périmètres divers. Une démarche qui vise à intégrer les cinq finalités du Développement Durable de façon harmonieuse. Une démarche, enfin, qui s'appuie sur un réseau de partenaires clés, et qui cherche à relever le défi d'une coordination de grande ampleur et sur le long terme.

Tout au long de ce rapport, des recommandations ponctuelles ont été émises, qui seront ou pas prises en compte dans les réflexions sur les actions futures, mais auxquelles il faudrait ajouter, d'une manière plus générale :

- Une meilleure intégration des finalités du Développement Durable dans les politiques sectorielles : en effet, toutes les politiques sectorielles peuvent contribuer aux objectifs du développement durable qu'ils soient sur le plan social, environnemental ou économique.
- Le renforcement de l'exemplarité de la collectivité en interne qui dynamise le territoire et rend légitime.
- La poursuite systématique des objectifs du Développement Durable dans chacun des projets portés par La Cub : un projet pouvant remplir plusieurs objectifs ce qui est aussi source d'économie.

La Cub va avoir ces prochains mois, plusieurs occasions de redéfinir les grandes lignes et donc de redynamiser sa stratégie de Développement Durable. Ce projet sera mené dans un contexte particulier, puisque à compter du mois de janvier 2015, La Cub change de statut et devient Bordeaux Métropole.

D'abord, début 2015, avec la promulgation de la nouvelle loi de transition énergétique, d'ores et déjà votée par l'Assemblée Nationale, laquelle apportera des modifications importantes

dans les possibilités offertes aux collectivités. S'il est encore tôt pour analyser de façon fiable la nature exacte de ces modifications, on peut s'attendre à ce que le rôle de la toute nouvelle métropole dans la diffusion des valeurs et initiatives durables sur son territoire soit plus déterminant encore. On peut par exemple citer les appels à projet, déjà ouverts, pour des territoires 'zéro déchets' et des territoires 'énergie positive'. Sont également attendus de nouveaux outils pour investir dans les énergies renouvelables, des dotations pour développer les modes de transport propres, le prêt 'transition énergétique et croissance verte'...

Ensuite, fin 2015, et par ricochet, avec une nécessaire mise à jour de son Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) et éventuellement, l'adoption d'un nouvel Agenda 21. La Cub va ainsi pouvoir saisir l'opportunité de la future loi sur la transition énergétique et de l'octroi de nouvelles compétences pour consolider et repenser, avec les communes et les forces vives du territoire, le fil rouge de sa démarche Développement Durable qui pourrait être formalisée dans un document de politique générale co construit d'ici l'été 2015.

Le défi sera pour la métropole de tirer parti de son nouveau potentiel et de faire preuve d'esprit d'initiative pour intégrer de façon constructive les nouveaux enjeux et objectifs nationaux et les particularités locales.

Ce contexte devrait donc globalement être favorable et donner une nouvelle impulsion à la démarche Développement Durable de Bordeaux Métropole ; une métropole de rang européen devant indéniablement être remarquée par son engagement et ses réalisations en la matière.

Tableau de synthèse de l'avancée de l'agenda 21 communautaire

Fiche n°	Actions proposées	État d'avancement de l'action fin 2013	État d'avancement de l'action fin 2013
1	Mettre en place une charte de la mobilité et du recrutement à La Cub	<p>En cours :</p> <p>La rédaction d'un guide du recrutement a été initiée en 2013. Le contenu de ce guide sera élargi en 2014 et sera appelée "guide du recrutement et de la mobilité".</p> <p>En ce qui concerne la mobilité, 4 actions concrètes ont été mises en oeuvre en 2012 : dématérialisation des candidatures ; développement des entretiens tel et des visio-entretiens ; mentions DD dans les fiches de poste ; sensibilisations dans les entretiens à l'enjeu du DD.</p>	😊
2	Faciliter l'engagement des agents sur des projets solidaires	<p>En cours :</p> <p>Soutien, en 2013, de La Cub à deux agents Cub ayant entrepris le rallye humanitaire SuperCinq Raid dans le désert marocain fin février.</p> <p>Questionnement en cours concernant l'emploi de jeunes pouvant réaliser leur service civique sur des projets de développement durable au sein de La Cub.</p>	😊
3	Mettre en place un plan santé au sein de La Cub	<p>En cours, notamment en 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau Manuel d'assurance sécurité présenté en CHSCT et remis à l'ensemble des directions / services de La Cub. • Registres santé/sécurité au travail : diffusion à chaque direction d'un registre, sensibilisation sur leur contenu, leur caractère obligatoire et réglementaire, leur rôle et la nécessité de les faire vivre par les agents sous la responsabilité de la ligne hiérarchique, en lien avec les assistants de prévention de la DRHDS. • Démarche d'évaluation des risques professionnels (EvRP) : <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation des EvRP à la direction collecte et traitement des déchets, et poursuite de cette démarche sur les autres directions. Fin 2013, 60% des EvRP réalisées sur l'ensemble de La Cub, soit 241 unités de travail évaluées. - Evolution du logiciel TRUST, dans lequel sont saisies toutes les EvRP, afin de faciliter l'exploitation des données et leur présentation aux directions / services. - Organisation de campagnes de mesures régulières et ponctuelles permettant d'objectiver les EvRP : bruit, pollution et qualité de l'air, débit de ventilation... - Mise en place d'une démarche sur l'intégration de la pénibilité au travail, en complément de l'EvRP, avec la réalisation de fiches individuelles de prévention des expositions ; information aux services. • Démarche de prévention des risques psycho-sociaux : en juin 2013 mise en place d'une première formation pour les membres du groupe de travail RPS, afin d'acquérir une culture commune sur cette thématique. • Travail sur la dotation vestimentaire et passation d'un marché Équipements de protection Individuelle. <p>Au niveau de la collecte des déchets, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie a prescrit des mesures pour améliorer la santé et la sécurité au travail des agents de collecte, notamment la recommandation R 437 qui précise les mesures de prévention à prendre, en complément de la réglementation existante, à la fois par le donneur d'ordres et par le prestataire de la collecte. Des négociations engagées en 2013 avec les représentants du personnel devront être poursuivies en 2014. Dans ce cadre, une étude des charges de travail des circuits de collecte devra être menée pour définir les circuits de collecte intégrant le respect des consignes de sécurité. Les résultats de cette étude pourront être déployés notamment grâce à l'informatisation des données de collecte qui prévoit l'équipement des bacs de collecte avec des puces, des bennes à ordures ménagères avec des lecteurs de puces, une informatique embarquée et un guidage vocal des tournées.</p>	😊

Fiche n°	Actions proposées	État d'avancement de l'action fin 2013	État d'avancement de l'action fin 2013
4	Instaurer un bureau des temps interne à La Cub	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude diagnostic sur les temps de travail mise en place à travers : Questionnaire sur le PDE et son exploitation (1^o semestre 2012). Questionnaire sur l'égalité hommes femmes (1^o semestre 2012 pour les femmes et 1^o semestre 2013 pour les hommes). Suite à la mise en place de groupes de parole sur l'égalité hommes femmes, rédaction d'un rapport mi 2012 présenté au bureau au 4^o trimestre 2012, pour une mise en oeuvre des actions à partir de fin 2012. Etude interne sur le mode de garde des enfants de moins de 3 ans auprès des agents concernés (2013). • Télétravail : Début de réflexion sur le télétravail au 2^o semestre 2011. Les actions sont issues de la démarche initiée sur le PDE (questionnaire à destination des agents fin 2011). Un travail d'études a été lancé fin 2012. En septembre 2013, une trentaine d'agents de La Cub ont été choisis pour expérimenter le télétravail, à raison d'1 à 2 jours par semaine. • Conciergeries : Début de réflexion sur les conciergeries en 2011. Définition du besoin et passation du marché par la DCP au 1^o semestre 2012. Puis choix du prestataire pour tester une conciergerie d'entreprise sociale et solidaire sur le site de la Direction Territoriale Sud. Conciergerie mise en place par le biais d'un marché d'insertion et de qualification professionnelle, qui propose des services classiques tels que le lavage de voitures, la réalisation de cartes grises ou l'aiguillage de couteaux. Il est envisagé d'étendre cette conciergerie aux autres directions territoriales et au site de Mériadeck. 	😊
5	Renforcer l'intégration des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Articles dans Cubécho réalisés. • Formation "critères environnementaux dans les marchés de travaux de voirie et suivi de l'exécution" mis en oeuvre. • Remobilisation du réseau des référents "achats durables". • Participation à des groupes de travail nationaux et de la commission européenne (sur l'évolution du droit attaché à la commande publique responsable). • Adhésion en 2013 à une association nouvellement créée, l'association aquitaine des achats publics responsables (AAAPR) qui est un nouvel espace d'échanges d'expériences issues du réseau aquitain des acheteurs publics responsables. 	😊
6	Introduire de manière plus importante des produits Bio, des produits de saison et issus de circuits courts dans la restauration collective de La Cub	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des entrées et plats bio proposés (part du bio dans les achats de denrées alimentaires supérieure à 15,98 % en 2013). • Meilleure information des agents. • Nouveaux marchés du groupement de commande ADARCE (Achats de Denrées Alimentaires pour les Restaurants de Collectivités et d'Entreprises) pour tous les produits alimentaires avec des lots pour les produits bio et labellisés, mis en œuvre en mars 2013. 	😊
7	Décliner les indicateurs de développement durable dans chaque service de La Cub	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une typologie : lieu de travail / direction / activité. 	😊

Fiche n°	Actions proposées	État d'avancement de l'action fin 2013	État d'avancement de l'action fin 2013
8	Mettre en place un plan de formation autour du développement durable appliqu�	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journée d'accueil des nouveaux arrivants : actions de sensibilisation. • Formation des techniciens de voirie qui r�digent les march�s publics : introduction de la notion de d�veloppement durable (achats \'eco responsables). • Formation des charg�s du suivi d'ex�cution des march�s : donner les moyens de bien appr�hender les conditions de r�alisation (moyens, temps...) <p>de la prestation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduite \'eco-responsable dans le cadre de l'�cole interne (� voir). • Formation tron�onnage r�asonn� sur site � encadrer. • Formation en visio conf�rence et e-learning sur des domaines particuliers (accueil, relation � l'usager, eau...). 	:-)
9	Faire en sorte que les manifestations organis�es par La Cub soient \'coresponsables	<p>En cours :</p> <p>R�flexion concernant l'�laboration du guide.</p>	:-)
10	Favoriser la mixit� dans les op�rations d'am�nagement	<p>En cours :</p> <p>2012 : r�flexion dans le cadre de la r�vision du PLU et surtout du r�glement d'intervention, les bailleurs sont sensibles � cette th�matique et quelques programmes "interg�n�rationnels" sont � l'�tude ou d�j� r�alis�s�s.</p> <p>Travail engag� avec les partenaires. Signature de la Charte pour l'Habitat Participatif.</p> <p>2013 : suite � la signature de la Charte pour l'Habitat Participatif, mise en place des conditions techniques et juridiques pour un plan d'actions � r�aliser en 2014; mise en place des conditions techniques et juridiques pour une participation financi�re au dispositif « 1, 2, TOIT » pilot� par le Conseil r�gional d'Aquitaine (dispositif d'h�bergement des jeunes en mobilit� ou en formation chez des particuliers).</p>	:-)
11	Instaurer un bureau des temps sur le territoire de La Cub	<p>En cours :</p> <p>un groupe de travail a �t�t mis en place, avec une premi�re r�union au printemps 2013, afin de d�terminer quelles actions pr�c�s�es pourront �tre r�alis�es (des exp�rimentations sont d'ores et d�j� envisag�es sur le territoire de la DT ouest),</p> <p>un colloque �t�t pr�vu en juin 2013 (avec pour objectif de partager des exp�riences autour des th�matiques du covoiturage, de la circulation sur la rocade, de la circulation aux heures de pointe...) mais n'a pu avoir lieu.</p>	:-)
12	Cr�er des dynamiques d'�changes et de valorisation des savoirs et savoir-faire	<p>En cours :</p> <p>Identification de l'acteur f�d�r�teur et pr�cision des conditions de r�ussite de la d�marche.</p>	:-)
13	D�velopper la fili�re du r�emploi sur le territoire	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilit� termin�e pour la recyclerie de B�gles, qui n'a cependant pas �t�t cr�e�e. • Lieu identifi� et mise en fonction de la recyclerie de Bordeaux en 2012. • Soutien � des structures adh�r�entes au r�seau national des recycleries comme par exemple la ressourcerie Cenon Palmer ou R�cup'R. • Lancement du projet R3 qui consiste � r�aliser une plateforme mutualis�e�e pour g�rer les encombrants dans les zones d�favoris�es de Bacalan, Lormont et Cenon. L'objectif est que les r�g�ies de quartiers mutualisent sur un m�me lieu le tri des encombrants (plateforme de massification). Une association de pr�figuration a vu le jour pour la conduite de cette initiative. 	:-)

Fiche n°	Actions proposées	État d'avancement de l'action fin 2013	État d'avancement de l'action fin 2013
14	Développer les Systèmes de Management Environnemental sur les territoires d'activités	<p>En cours :</p> <p>Audit de suivi ISO 14 001 obtenu en septembre 2012 sur l'écoparc de Blanquefort, parc d'activité certifié depuis juillet 2010.</p> <p>La démarche de certification n'a pas été relancée. Cette démarche a suffi à sensibiliser les partenaires et elle se poursuit d'ailleurs par un projet très ambitieux : ZIRI (Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents), dont l'objectif est d'analyser les flux entrants et sortants des entreprises de l'Ecoparc et rechercher des synergies de mutualisation ou de substitution. Au cours de ce projet, 30 entreprises de l'Ecoparc vont être auditionnées par une équipe d'experts en écologie industrielle, énergie et environnement, afin de connaître leurs habitudes de consommation et de gestion des différents flux : eau énergie, déchets, transports, télécoms. Les données collectées seront analysées et des solutions concrètes seront proposées aux entreprises. L'ambition du projet est ainsi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire travailler ensemble les différents acteurs locaux : groupes industriels, PME-PMI, start-up, collectivités locales, laboratoires, etc., • proposer des solutions concrètes aux entreprises de la zone dont les besoins et attentes auront été précisément analysés, tout en respectant la confidentialité des données. <p>Plus globalement, il s'agit avec cette expérience des premiers pas de l'agglomération dans la mise en œuvre de solutions de type " smart grids ".</p>	😊
15	Impulser une démarche d'écologie industrielle sur le territoire communautaire	<p>Action terminée :</p> <p>L'étude d'opportunité est terminée, le rapport de synthèse réalisé, ainsi qu'un rapport de retour d'expérience sur les 2 années pendant lesquelles La Cub a été territoire pilote dans le cadre de la mission DGcis-Orée sur l'écologie industrielle. La réunion de clôture a eu lieu le 4 avril 2012.</p> <p>L'accompagnement à la mise en œuvre de synergies potentielles s'est concrétisé par l'animation d'un atelier lors de la journée sur l'écologie industrielle organisée par Aquitaine Chimie Durable (19 mars 2013).</p> <p>En 2013, La Cub a participé, au titre de « territoire apprenant », aux trois ateliers organisés par Etd, centre de ressources du développement territorial, sur la thématique « Ecologie industrielle et territoriale ». Ces travaux ont conduit à l'élaboration d'un guide qui recense les expériences à l'échelon national, analyse les facteurs de réussite ou d'échec et le positionnement des collectivités pour mettre en œuvre ces démarches.</p>	😊
16	Mettre en œuvre les actions nécessaires à l'avènement d'une logistique et d'un système de transport de marchandises durables à l'échelle de la métropole	<p>En cours :</p> <p>Marché d'études terminé en mai 2013, pour identifier quels commerçants de l'hyper centre sont susceptibles de mutualiser les transports de marchandises et déterminer quel outil mettre en place (une ou plusieurs plateformes communes de stockage mutualisé). Suite à cette étude, des propositions ont été formulées.</p> <p>Fin 2013, travail engagé avec La Poste sur la mise en place de consignes (15 à ce jour sur Bordeaux) et l'implantation d'un hôtel logistique de La poste sur le territoire communautaire.</p>	😊
17	Mettre en place un ou des outils de mesure de la consommation d'espace	<p>En cours :</p> <p>Réflexion et groupes de travail initiés dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet de PLU, atlas des enveloppes urbaines réalisé (via le SCoT) par le Sysdau (document provisoire), il est envisagé un partenariat avec l'a'urba à partir de 2014 pour travailler plus en détail sur l'outil.</p>	😊

Fiche n°	Actions proposées	État d'avancement de l'action fin 2013	État d'avancement de l'action fin 2013
18	Utiliser des méthodes, matériaux et produits pour la voirie plus respectueux de l'environnement	<p>En cours :</p> <p>Intégration progressive des clauses adéquates dans les marchés. 40 agents de la voirie ont pu bénéficier en 2013 de sessions de formation à l'intégration d'un critère environnemental dans les marchés. Cette formation a été élaborée par la DCP et l'ADEME Aquitaine, en partenariat avec le prestataire I Care Environnement (société de conseil en stratégie et innovation de l'environnement), en fonction des besoins spécifiques de La Cub. Dans un premier temps, ont été concernés les techniciens et les ingénieurs rédigeant les cahiers des charges et ensuite les surveillants chargés du suivi en exécution des dispositions environnementales.</p> <p>La problématique de la présence d'amiante dans les enrobés a notamment été abordée. Les modules de formation se sont déroulés sur deux jours avec des cas concrets, des rédactions de cahier des charges, des approches avec l'utilisation de l'éco comparateur SEVE (Système d'Evaluation des Variantes Environnementales) afin de comparer les offres environnementales des entreprises entre elles.</p>	😊
19	Promouvoir l'agriculture et les circuits courts auprès du grand public	<p>En cours :</p> <p>Notamment signature de conventions avec la FRCIVAM, la chambre d'agriculture, le CG33 et la SAFER.</p> <p>Mise en place du projet Loc'Halle Bio, soutenu financièrement par La Cub : plateforme de commercialisation des produits Bio et locaux sur le MIN.</p> <p>Aide financière au relai AMAP 33 qui aide à la mise en place des AMAP (une trentaine sur le territoire).</p> <p>Ouverture en 2013 du troisième site logistique du dispositif "Drive fermier", à Gradignan, qui rejoint celui de Lormont et celui d'Eysines.</p>	😊
20	Accompagner le développement de jardins partagés	<p>En cours :</p> <p>Octobre 2012 : délibération validant la réalisation d'un diagnostic, ainsi que la rédaction d'une charte des jardins collectifs. Partenariat mis en place avec Saluterre (association oeuvrant dans le domaine des jardins partagés) et le PADES (structure d'autoproduction de jardins avec une visée plus sociale) pour effectuer ce diagnostic communautaire des besoins et attentes des communes.</p> <p>Fin 2012 début 2013 : réalisation du diagnostic qui a ensuite été présenté aux agents de La Cub et communes fin mars 2013.</p> <p>Septembre 2013 : signature d'une convention du programme d'actions de l'association "Jardins d'aujourd'hui" pour le développement des jardins partagés et l'accompagnement des communes dans leur projet : mise à disposition des communes d'une boîte à outils contenant des éléments de mise en réseau (liste de réseaux de jardins collectifs de La Cub, liste des formations en rapport avec les projets de jardins collectifs) et un accompagnement des porteurs de projet (un par commune).</p>	😊
21	Mettre en place une politique de soutien à l'agriculture	<p>En cours :</p> <p>Mise à disposition du logiciel "Vigifoncier" de la SAFER qui permet une veille sur le foncier, signature de conventions avec la FRCIVAM, la chambre d'agriculture, le CG33 et la SAFER.</p> <p>Soutien du projet FRCIVAM de « couveuse agricole », via la SAS GRAINES Aquitaine, dont l'objectif est de conforter et accompagner des porteurs de projet agricoles dans leur métier, en leur permettant de produire sur des sites de couveuses Cub et en les installant ensuite durablement sur le territoire.</p> <p>Il s'agit de permettre une installation progressive de nouveaux agriculteurs HCF (Hors Cadres Familiaux) c'est-à-dire non issus du milieu agricole. 2012 : 1 porteur de projet sur La Cub en maraîchage bio ; 2013 : 2 autres porteurs de projet également en maraîchage bio.</p>	😊

Fiche n°	Actions proposées	État d'avancement de l'action fin 2013	État d'avancement de l'action fin 2013
22	Améliorer la connaissance sur la biodiversité du territoire de La Cub par la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité	<p>En cours :</p> <p>Réflexion avec les communes ayant déjà réalisé partiellement leur atlas de la biodiversité. Réalisation de la synthèse des données naturalistes existantes, plan d'inventaires complémentaires, action de science participative, fiches pratiques à destination des services communaux. Réalisation d'inventaires complémentaires à l'échelle du territoire de La Cub : examen des zones à enjeux et des zones à contraintes (présentant une forte pression pour la biodiversité).</p> <p>Avril 2013 : appel à volontariat auprès du grand public "Espèces de métropole" (le journal de La Cub n°23, 2^e trimestre 2013) pour faire l'inventaire de 5 espèces : hérisson d'Europe, lézard des murailles, huppe fasciée et hirondelle de fenêtre et rustique. Reportage sur France 3, organisation de ballades nature, édition de topoguides.</p>	😊
23	Améliorer la gestion du foncier Cub en faveur de la biodiversité	<p>En cours :</p> <p>Travail avec la direction du foncier pour identifier les parcelles intéressantes du point de vue boisement et espaces naturels et agricoles, afin d'avoir un plan de gestion approprié sur ces propriétés et de valoriser ces parcelles et pouvoir les mettre à disposition des agriculteurs.</p>	😊
24	Mieux gérer le végétal associé à la voirie	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mise en œuvre du désherbage écologique et du fauchage raisonné et suivi de la biodiversité : début 2014 : réalisation du bilan des années 2012 et 2013, • Finalisation du document de synthèse concernant les produits phytosanitaires (et leurs quantités) utilisés par La Cub, étude sur différentes méthodes de désherbage thermique (eau, vapeur...) et d'autres techniques telles que le balayage ou le brossage mécanique, • "Charte de l'arbre et de la végétation associée à la voirie" : groupe de travail mis en place fin 2012 pour rédiger cette charte qui devait être validée fin 2013 : il s'agit d'un document spécifique au territoire communautaire, rédigé de manière participative avec les acteurs du territoire, notamment les communes et qui mentionnera notamment les espèces adaptées au territoire et les méthodes de gestion durables des arbres ; de plus, la ratification de la charte internationale de l'arbre était envisagée d'ici fin 2013, • Projet "trottoirs plantés" : décembre 2013 : délibération et convention validées permettant de traiter avec les communes afin que les riverains puissent réaliser des plantations sur les trottoirs. <p>Lien avec le guide "Evolution des modalités d'aménagement des espaces publics", fiche 7 : Favoriser la nature dans l'espace public.</p>	😊
25	Remettre l'eau au cœur du projet urbain	<p>À développer, en lien avec les projets nature.</p> <p>Un travail de fond a été réalisé au cours de l'année 2012, consistant en la réécriture du guide des solutions compensatoires (permettant de mieux gérer les eaux pluviales en ville, à l'échelle de la parcelle, et d'intégrer des contraintes plus fortes dans les projets de construction).</p> <p>De plus, quelques actions très ponctuelles ont été réalisées dans le cadre de l'opération "50 000 logements".</p> <p>En lien avec l'action 31 "Lutter contre les îlots de chaleur urbains".</p>	😊

Fiche n°	Actions proposées	État d'avancement de l'action fin 2013	État d'avancement de l'action fin 2013
26	Lutter contre la pollution de l'eau par les résidus médicamenteux	<p>En cours :</p> <p>En 2012 et 2013, La Cub a été associée à un projet d'étude pour mise en œuvre d'un système innovant de traitement des eaux sur le site de l'hôpital R Picqué. Ce projet est en cours de re définition.</p> <p>Fin 2013, La Cub a répondu à un appel à projets lancé par l'Onema (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) et les Agences de l'Eau sur le thème des micropolluants des eaux urbaines. La Cub a ainsi proposé le projet REGARD, démarche globale et intégrée de lutte contre les micropolluants, qui combine un diagnostic technico-socio-économique des différentes sources de micropolluants à l'échelle du territoire communautaire et la mise en œuvre d'un plan d'actions innovant sur ce même territoire. Le projet doit participer à terme à une réhabilitation des milieux impactés, certains très sensibles comme la rivière périurbaine de la Jalle de Blanquefort.</p>	😊
27	Développer une culture du risque sur le territoire	<p>En cours :</p> <p>Inondations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion et concertation sur l'évolution des compétences sur la gestion des ouvrages de protection contre les inondations et définition d'une stratégie d'intervention territorialisée. Mise en route de la "cellule digues" au sein de la direction de la voirie ; mandat de maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration de la digue rive-droite sud ; achèvement de la coordination des études de dangers des digues de l'agglomération. • Suivi des études du Référentiel Inondation Gironde et du Programme d'Action de Prévention des Inondations de l'estuaire de la Gironde. • Approbation, en avril 2013, du scénario 4 de protection du Programme d'Action de Prévention des Inondations de l'Estuaire de la Gironde par le conseil communautaire. • Conduite des études hydrauliques urbaines pour intégrer le risque inondation dans les projets urbains. • Sensibilisation et concertation auprès des communes et acteurs locaux sur le risque inondation : son intégration dans les documents d'urbanisme, l'amélioration de la protection (octobre 2013 : présentation des derniers scénarios du Programme d'Action de Prévention des Inondations de l'estuaire de la Gironde aux communes). <p>Bruit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des communes et de La Cub. • Lancement, en juillet 2013, de l'opération de résorption des points noirs bruit sur le réseau routier communautaire en partenariat avec l'Ademe. • Suivi du programme de traitement des points noirs bruit ferroviaires. <p>Air :</p> <p>Pilotage du comité de suivi des dioxines, aujourd'hui comité santé environnement (septembre 2013 : publication d'une plaquette sur les travaux du comité de suivi des dioxines sur les 4 dernières années, distribuée aux communes concernées ; novembre 2013 : réunion du comité de suivi santé environnement).</p> <p>Autres risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des Plans de Prévention des Risques Technologiques en cours d'élaboration et application des mesures foncières prescrites. • Réunion publique de présentation de l'Étude des Risques Sanitaires de la presqu'île d'Ambès (juillet 2013). • Refonte du Secrétariat Permanent de Prévention des Pollutions Industrielles (S3PI) en décembre 2013, afin d'en relancer son activité de suivi des pollutions des industries sur la presqu'île d'Ambès. • Convention (octobre 2013) avec le BRGM pour la réalisation d'une étude sur les mouvements de terrain sur la rive droite de la Garonne. • Décembre : Assises nationales des risques majeurs en décembre 2013. 	😊

Fiche n°	Actions proposées	État d'avancement de l'action fin 2013	État d'avancement de l'action fin 2013
28	Mettre en place un programme local de prévention des déchets	<p>En cours :</p> <p>Début 2012, un prestataire a été choisi pour accompagner la démarche, un forum citoyen sur la gestion des déchets a eu lieu en mars, le diagnostic a été terminé mi 2012 et la phase de concertation a été finie en septembre. Le PLPD est passé en conseil communautaire le 26 octobre 2012, un marché a été attribué pour la mise à disposition de composteurs pour les usagers fin 2012.</p> <p>En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions en lien avec le compostage (voir action n°29 ci dessous) ; • Distribution, avec le journal communautaire, de 400 000 autocollants STOP PUB à mettre sur la boîte aux lettres des foyers volontaires pour alléger les poubelles de toutes les publicités non adressées reçues à domicile ; • Soutien au Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique d'Aquitaine (CREPAQ) qui a permis de caractériser le gaspillage alimentaire sur 5 établissements scolaires. Outre les mesures correctives qui ont induit la limitation de ce gaspillage dans les établissements, cette démarche a été l'occasion de former les ambassadeurs du tri de La Cub pour pouvoir démultiplier ce type d'action permettant en outre de sensibiliser les jeunes générations sur un enjeu de société important. <p>De plus, en février 2013, la récupération des papiers à La Cub par une "brigade interne dédiée a été mis en place, ainsi qu'un surtri effectué par une entreprise de l'ESS (Elise).</p>	😊
29	Développer le compostage individuel et initier le compostage en pied d'habitat collectif	<p>En cours :</p> <p>Mi 2012, un marché a été passé pour mettre des composteurs à disposition des usagers : 10 000 composteurs ont été livrés à La Cub le 15 octobre 2012 et distribués à partir des 2 et 3 novembre 2012. Cette mise à disposition a été accompagnée par le réseau des guides composteurs (50 personnes volontaires). Au cours de l'année 2013, distribution de 11 200 composteurs aux particuliers ; création d'un réseau de guides et maîtres composteurs que les usagers peuvent contacter et qui anime des actions autour du compost ; lancement d'un appel à projet de compostage collectif en pied d'immeuble.</p> <p>En septembre 2013, 15 familles reçoivent un lombricomposteur et 15 autres des poules (dans le cadre de la démarche "pionniers du climat").</p>	😊
30	Optimiser la gestion et le recyclage des déchets produits par la voirie	<p>À développer : les différents types de déchets produits par la voirie ont été identifiés, ainsi que le coût pour le traitement de chacun d'entre eux.</p> <p>À noter que La Cub mène depuis plusieurs années des actions telles que l'utilisation de produits recyclés, l'utilisation de produits bitumineux tièdes ou froids ou encore des opérations de recyclage à froid des chaussées.</p>	😊
31	Lutter contre les îlots de chaleur urbains	<p>En cours :</p> <p>Mars 2013 : publicité lancée pour un marché visant à réaliser un inventaire et une caractérisation précise des îlots de chaleur existants sur La Cub et proposer des actions correctives et préventives permettant d'atténuer les écarts de température et un plan de sensibilisation auprès des riverains.</p> <p>Marché déclaré sans suite pour raisons budgétaires.</p> <p>Juin 2013 : publicité pour un second marché.</p> <p>Octobre 2013 : négociations.</p>	😊
32	Intégrer les ambitions de l'Agenda 21 et du plan Climat de La Cub dans les contrats de co développement	<p>En cours : réflexion en cours pour mieux intégrer le développement durable lors de la prochaine génération des contrats.</p>	😊

Fiche n°	Actions proposées	État d'avancement de l'action fin 2013	État d'avancement de l'action fin 2013
33	Développer les achats groupés avec les communes	<p>En cours :</p> <p>Réflexion avec les communes réalisée et décision de développer la coopérations technique et l'accompagnement des communes sur les achats éco et sociaux responsables : hotline et déplacements sur sites.</p> <p>Mi 2013, une vingtaine de communes accompagnées, dont une dizaine rencontrées (notamment Ambarès, Artigues, Villenave et Pessac, avec un audit de la fonction "achats" réalisé à Ambarès).</p> <p>En mars 2013, La Cub a adhéré à l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables.</p>	😊
34	Développer un outil commun numérique de communication sur les évènements autour du développement durable sur le territoire	<p>À initier : outil à développer en partenariat avec le Conseil Général 33 qui dispose déjà d'outils numériques.</p>	😊
35	Créer un club Cub / communes autour des enjeux du développement durable	<p>Action terminée :</p> <p>Le club a été créé en 2012.</p> <p>Un questionnaire a été adressé aux communes en janvier février 2012, exploité en mars et les résultats ont été présentés lors de la 1^e réunion du club en avril : 4 thématiques prioritaires à aborder dans ce club (déchets, déplacements, urbanisme et participation citoyenne).</p> <p>2 réunions du club organisées en 2012 (13 avril 2012 sur les déchets et 12 octobre 2012 sur la mobilité) 3^e réunion le 22 janvier 2013 sur l'aménagement, 4^e réunion le 10 décembre 2013 sur les manifestations responsables.</p> <p>Un questionnaire pour faire un premier bilan et définir éventuellement d'autres modalités de fonctionnement du club (ateliers thématiques, groupes de travail...) a été envoyé aux communes en août 2013 et la synthèse réalisée fin 2013.</p>	😊
36	Mettre en place une opération "Foyers témoins" sur La Cub qui valorisera des pratiques favorisant l'environnement, la qualité de vie et la santé	<p>À initier : action à mener suite à la démarche « les « pionniers du climat », action lancée dans le cadre du plan climat, visant à construire un réseau social de ménages volontaires qui s'engagent à mesurer précisément un certain nombre de leurs actes de consommation (énergie, kilométrage parcouru dans les différents modes de déplacements, consommation de biens et services...) et à consigner les efforts qu'ils réalisent dans le cadre des recommandations élaborées par le plan climat.</p>	😊

Fiche n°	Actions proposées	État d'avancement de l'action fin 2013	État d'avancement de l'action fin 2013
37	Développer la participation citoyenne	<p>En cours, notamment :</p> <p>2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation, notamment sur les quartiers apaisés (Bègles), l'opération « pionniers de la e-participation » et la révision du PLU 3.1. Expertise auprès de différentes directions de La Cub pour des réflexions relatives au développement d'outils et de documents stratégiques au service de la participation : outils numériques (opération pionniers de la e-participation, « Métrolab », évolution du site Internet, open data), Projet Métropolitain (fiche « 1 million de voix » et semaine de la coopérative, participation au groupe ressources « Aménagement des espaces publics »). Notification de l'accord-cadre visant à recruter au besoin des prestataires spécialisés pour la mise en œuvre ou l'évaluation de démarches ou de dispositifs de participation citoyenne. Mise en place des deux premiers « Rendez-vous de la participation » à destination des agents, permettant de partager les expériences entre les chefs de projet (avril et décembre). Réflexion conjointe avec le C2D sur la formalisation de son nouveau rôle de garant de la participation au sein de La Cub (en particulier en juillet lors des Assises de la participation du C2D qui accueillait un atelier du groupe de travail national de l'Institut de la concertation). Animation du Groupe de suivi de la Charte de la participation communautaire dans le cadre d'un renforcement sur l'inscription de cette pratique dans les processus de projet de La Cub. Contributions à la définition du programme des journées de formation à la participation intégrées au plan de formation de La Cub. Animation en amont de la réflexion sur la mise en place de l'instance de gouvernance de l'eau avec la réalisation d'entretiens et production d'un livrable de synthèse. Participation au groupe de travail sur la démocratisation de l'information liée à l'ensemble des procédures de concertation en la rendant accessible via le site Internet de la participation. 	😊
38	Réviser les régimes d'aides de La Cub pour le parc de logements anciens	<p>En cours :</p> <p>2012 : étude concernant les critères à intégrer dans le nouveau règlement d'intervention de la politique de l'habitat et de la ville, convention avec Aquitanis rédigée, de septembre à fin novembre : rencontres avec les élus et services des communes pour recenser les souhaits et besoins des communes concernant les aides sur le parc privé.</p> <p>Mai 2013 : délibération de refonte du règlement d'intervention du parc privé.</p> <p>Printemps 2013 : lancement d'un marché (suite à une étude pré opérationnelle menée en régie et ayant impliqué l'ensemble des communes de La Cub) visant à recruter un animateur pour son Programme d'Intérêt Général.</p> <p>Ce dispositif a vocation à accompagner les travaux de requalification envisagés par des propriétaires privés du territoire, soit occupants modestes, soit bailleurs louant leur bien à des loyers conventionnés. L'animateur désigné par marché, In Cité, accompagne les propriétaires par du conseil aux travaux et le montage des dossiers jusqu'à leur présentation en commission d'agrément.</p> <p>Décembre 2013 : lancement officiel du PIG.</p>	😊

Fiche n°	Actions proposées	État d'avancement de l'action fin 2013	État d'avancement de l'action fin 2013
39	Orienter la coopération internationale de La Cub vers des actions de DD	<p>En cours, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mexique : premières rencontres de la coopération décentralisée franco mexicaine en février 2012 à Bordeaux sur la thématique de la promotion des territoires, le défi du développement durable (23 et 24/02, à destination de toutes les collectivités françaises qui travaillent avec le Mexique, mais aussi des associations, étudiants, citoyens), envoi en 2012 d'un volontaire de solidarité internationale sur place pour mettre en place les actions de l'action cadre, réception d'une délégation mexicaine en avril 2013. • Inde : projet confirmé avec la ville de Hyderabad qui porte sur la requalification de la rivière Musi. Recrutement d'un volontaire de solidarité internationale en mai 2013. Déplacement de La Cub en Inde en octobre 2013 au sujet de ce projet. • Actualités Intranet régulièrement diffusées. • Participation des agents (une vingtaine par an) lors de la réception de délégations, afin de présenter leurs activités. • Accueil de 4 étudiants chiliens et argentins à La Cub entre septembre et décembre 2013. • Lancement d'un appel à projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau sur 2013-2014 pour inciter les associations françaises implantées de préférence sur le territoire aquitain, à proposer des projets en priorité dans les pays de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP), également dans ceux avec lesquels La Cub a des accords de coopération décentralisée, signés ou en cours (Mexique, Inde et Turquie notamment) : sur les 21 dossiers déposés, 8 ont été retenus par le comité de sélection. 	😊
40	Adapter les dossiers de demandes d'aides aux enjeux du développement durable	<p>En cours :</p> <p>Un groupe de travail a été mis en place en 2012, réunissant La Cub, le CG33, le CRA et la ville de Bordeaux (entités ayant les mêmes clients), pour partager les bonnes pratiques et travailler sur l'adaptation des dossiers de demandes d'aides aux enjeux du développement durable. Il n'a cependant pas pu se réunir en 2013 (notamment du fait de la refonte du Système d'Information Financier Cub et de la mise en place du module GDAides - gestion des subventions).</p>	😊
41	Intégrer des critères de développement durable dans les politiques d'aides	<p>En cours :</p> <p>Le dossier de demande d'aide spécifique aux manifestations et actions culturelles a été mis à jour et précise un certain nombre de critères permettent d'apprécier l'intérêt communautaire des manifestations culturelles souhaitant recevoir le soutien de La Cub : ces critères concernent notamment la cohésion sociale et le respect de l'environnement.</p> <p>De plus, La Cub s'est dotée en mai 2012, d'un règlement d'intervention relatif aux aides aux entreprises afin de fixer des priorités claires et partagées qui favorisent les entreprises respectueuses de l'environnement.</p> <p>Enfin, une délibération de mars 2013 concernant le dispositif relatif au Programme Local de Prévention des Déchets précise des critères d'attribution des aides publiques dans ce cadre.</p>	😊
42	Pérenniser le dispositif des Juniors du Développement Durable	<p>En cours, notamment :</p> <p>Juin 2013 : 4 000 des 11 000 écoliers impliqués cette année dans le dispositif, se sont retrouvés aux traditionnelles journées de valorisation à Cenon au Parc Palmer. Les journées de valorisation sont le grand évènement annuel où se rencontrent tous les élèves qui se sont impliqués, au cours de l'année scolaire, dans différentes actions pédagogiques autour du développement durable. Les animations proposées en 2013 étaient articulées autour du respect de la différence et du dialogue sous toutes ses formes pour le garantir comme base indispensable du développement durable.</p> <p>Plusieurs thèmes ont été récemment ajoutés au dispositif JDD : philosophie en 2011 ; art culture en 2012 ; solidarité en 2013.</p>	😊

Action avançant selon le planning initialement prévu

Action en retard

Action non démarrée

novembre 2014

Crédits photos
et illustrations

LEBIG,
La Cub,
la DT Sud,
Frédéric Aubert,
François Ayroles,
Didier Doustic,
M. Echeverria.

Conception
LEBIG

Réalisation
LAPAO

Impression
L'ATELIER

de la Communauté
urbaine
de Bordeaux



Communauté urbaine de Bordeaux

direction du Développement durable et de la Participation
Esplanade Charles-de-Gaulle - 33076 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 99 89 38
www.lacub.fr

Communauté urbaine de Bordeaux
DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF 2015

Actions communautaires dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

L'article 4 de la loi N° 2003/710 du 1^{er} Août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (codifié à l'article L1111-2 du CGCT) dispose que :

« Chaque année, lors du débat sur les orientations générales du budget prévu par le deuxième alinéa de l'article L2312-1, il est présenté un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur le territoire desquels sont situées une ou plusieurs zones urbaines sensibles, sur les actions qui sont menées dans ces zones, les moyens qui y sont affectés et l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités. »

En complément des informations déjà contenues dans le document devant servir de support au Débat d'Orientations Budgétaires, vous est transmis, ci-joint, une note plus détaillée **portant** :

- d'une part, sur les actions menées et projetées par la Communauté Urbaine de Bordeaux dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS)
- et d'autre part, sur l'ensemble des actions d'accompagnement conduites en faveur des communes au titre de la politique de la ville et ce, en l'absence de prise de compétence de la politique de la ville par la Communauté urbaine de Bordeaux.

I Situation des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et actions communautaires dans les quartiers politique de la ville :

Conformément aux objectifs fixés par la Loi n° 2003/710 du 1^{er} Août 2003 d'orientation pour la ville et la rénovation urbaine, la Communauté urbaine de Bordeaux, en partenariat avec l'Etat et les communes concernées, a **fortement été impliquée** dans la mise en œuvre d'actions dans les quartiers classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS), ceci afin de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les quartiers pour les inscrire au cœur de l'agglomération.

Cette prise en compte s'est effectuée par l'intégration de cette politique dans les documents cadre de planification tels que :

- le PLH communautaire,
- le PDU

et par la suite, par la déclinaison opérationnelle de grands objectifs notamment via les grands projets de rénovation urbaine et les déplacements ce qui a conduit à dépasser le seul domaine de l'aménagement urbain et induit également des interventions dans les champs de la gestion urbaine de proximité et de la propriété, de la mobilité, de l'écologie urbaine, compétences classiques de La Cub.

L'année 2014, a permis à la Communauté urbaine de Bordeaux de poursuivre cette dynamique à travers diverses démarches pour :

- **assurer** le suivi des fins de CUCS prolongés par voie d'avenants pour la fin 2014 et en particulier le suivi des subventions versées au titre du dispositif ANRU
- **mener une réflexion sur la reconduction du partenariat opérationnel** avec le GIP/GPV dont la fin d'activité est programmée pour la fin 2014.
- **mettre en œuvre la réflexion et les travaux** nécessaires à la prise en compte des 2 lois qui modifient le périmètre d'intervention communautaire par une prise de compétence de la politique de la ville par La Cub dans le cadre du processus de métropolisation.

Par ailleurs, la loi de Programmation pour la ville et la Cohésion Urbaine supprime la référence au zonage et propose une nouvelle géographie prioritaire dont on connaîtra définitivement les périmètres fin 2014.

1- La situation des ZUS en 2014 :

Pour 2014, malgré les efforts consentis sur le plan urbain, la situation socio-économique des habitants des ZUS reste à appréhender dans un contexte global de crise : l'augmentation du chômage, de la pauvreté et des inégalités qui continuent de frapper les populations les plus fragiles.

Deux échelles ont été observées dans le rapport ONZUS 2013 diffusé en avril 2014 :

Au plan national : depuis les années 2008-2014, il existe un contexte de crise économique, et des indicateurs de la politique de la ville servent à démontrer l'existence des écarts entre la situation des ZUS et celle des agglomérations dans lesquelles elles sont situées. Ainsi, l'augmentation du chômage, de la pauvreté, et des inégalités ont frappé les populations les plus fragiles des ZUS. Que ce soit en terme de revenu et de pauvreté ou sur le plan de l'emploi et de l'activité économique, les données chiffrées traduisent sur ces divers points une aggravation de la situation moyenne des habitants des ZUS.

Ces indicateurs nationaux permettent d'établir un certain nombre de constats :

- à niveau de qualification égale, le taux de chômage est deux fois plus élevé en ZUS (taux de chômage qui s'accélère de nouveau entre 2011 et 2012)
- 36 % des habitants y vivent en-dessous du seuil de pauvreté soit un taux trois fois plus élevé que dans les autres territoires ;
- 11,6 % des jeunes ne sont placés ni en emploi ni en formation, taux qui atteint 16 % pour les jeunes diplômés. Un retard scolaire au collège plus fréquent pour les élèves résidant en ZUS. Parmi les 18-29 ans, un taux d'illettrisme qui est quatre fois plus élevé en ZUS.
- un taux de pauvreté qui est trois fois plus élevé en ZUS qu'en dehors ;
- un recul de l'emploi entre 2010/2011 et une augmentation du chômage en ZUS ;
- une stagnation de l'activité économique en ZUS entre 2010/2011 et un moindre dynamisme des installations notamment dans les ZFU ;
- en matière d'éducation : la nécessité de poursuivre des efforts surtout en secteur public secondaire
- dans le secteur de la santé : une santé plus fragilisée et un plus difficile accès aux soins
- dans le domaine de la délinquance : des atteintes aux biens moins fréquentes et des atteintes aux personnes de même niveau que dans leurs circonscriptions.

Ces données constituent une mise en lumière des difficultés rencontrées plus particulièrement par les jeunes, les femmes et les plus de 50 ans notamment en matière d'emploi avec une nette dégradation observée en 2012. C'est ainsi qu'il a pu être constaté un retrait des femmes du marché du travail.

Cependant, cet état des lieux général des ZUS se doit d'être tempéré dans la mesure où il existe des disparités entre les ZUS, celles-ci sont loin d'être homogènes aussi bien en terme de taille, de caractéristiques socio-économiques et d'habitat.

Au plan local, en Aquitaine, les ZUS connaissent une corrélation entre les divers indicateurs nationaux sus-indiqués. Cependant, il

a pu être observé que leur situation est plus favorable comparativement à la moyenne nationale des ZUS, mais elles demeurent en net décrochage par rapport à la moyenne de la Région et à l'agglomération d'appartenance selon les données ci-après :

- un revenu médian : 12447 € (contre 10 724 € moyenne nationale des ZUS et 18 720 € moyenne régionale)
- part de la population à bas revenu: 20,9 % (contre 25,07%)
- monoparentalité : 5,8 % (contre 6%)
- part de population immigrée : 17% (contre 26,5%)
- part de locataires en HLM : 51 % (contre 60,8%)
- part de jeunes sans diplôme : 57 % (contre 60,6%)
- taux d'activité des femmes : 58 %

A l'échelle communautaire, sur les ZUS, il a été permis de constater une diminution des écarts constatés pour certains quartiers mais avec une spécialisation sociale qui perdure. A l'appui de ce constat, certaines données peuvent être mises en exergue :

- des densités de population largement supérieures à la moyenne de l'agglomération, la densité de celle-ci est de 1294,1 habitants/km2
- une sur-représentation des ménages de grande taille et un taux pouvant atteindre parfois plus de 20%)-
- un taux de chômage 2,7 fois plus élevé en ZUS en comparaison du taux de chômage de La Cub qui est de 12,1%.
- une répartition inégale des populations à bas revenu sur le territoire : pour mémoire, le seuil de bas revenu correspond à 60 % du revenu médian soit 966 €/mois. En 2010 : 19,7 % des ménages au sein de La Cub se situait sous ce seuil de bas revenu et il est observé une spécialisation affirmée de la rive droite en termes d'offres de logements locatifs sociaux.
- un maintien d'une forte concentration des populations modestes sur la rive droite mais aussi sur d'autres territoires dans l'hypercentre métropolitain dont le centre ancien de Bordeaux et la partie Nord de la commune.

Toutefois, la comparaison des données entre 1999 et 2010 fait apparaître une amélioration de la situation générale. L'ensemble des communes de La Cub a vu augmenter la médiane des revenus fiscaux de sa population par unité de consommation. Les communes de la rive droite ont connu, entre 2001 et 2010, une évolution comparable au reste des autres villes communautaires bien que les niveaux de ressources soient restés bien en deçà des moyennes intercommunales (en 2010 : la médiane du revenu fiscal était de 20 150 €/unité de consommation).

De même, au regard des évolutions récentes, en particulier liées à la rénovation urbaine des quartiers, un rééquilibrage s'est amorcé sans pour autant nier les situations problématiques de départ vécues par certaines communes. Les efforts entrepris par les communes, La Cub, et leurs partenaires ont contribué à faire évoluer positivement le cadre de vie des quartiers prioritaires. Aujourd'hui, l'enjeu réside dans la poursuite de la solidarité territoriale des politiques publiques pourachever la transformation de ces quartiers et poursuivre leur intégration dans le territoire métropolitain.

2 – Un processus de mise en œuvre d'une nouvelle Gouvernance politique de la ville :

Deux textes majeurs modifient la prise de compétence de la politique de la ville de La Cub :

- **I'un sur la métropolisation en lien avec la prise de compétence de la politique de la ville** (loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014) dite loi MAPAM portant sur la modernisation de l'action publique territoriale et affirmation de la Métropole : La Cub devenue métropole au 1^{er} janvier 2015, sera appelée à jouer le rôle de pilote dans l'élaboration, l'animation, et la coordination d'une stratégie urbaine et programmatique et dans une fonction d'évaluation de la politique de la ville communautaire dans ses dimensions multiples : renouvellement urbain, économique ...
- le second texte de loi porte **sur la programmation pour la ville et la cohésion urbaine** fixe les conditions de mise en œuvre de la future politique de la ville, définies dans un contrat de ville (2014/2020) dans une logique de co-construction avec les communes et partenaires institutionnels et sociaux économiques concernés.

Pour se faire, il est envisagé de mettre en place les nouvelles instances suivantes :

- un comité partenarial pour initier la réalisation du contrat de ville
- et un comité de pilotage chargé d'examiner les grandes orientations et stratégies induites par ce document contractuel et par suite, sa mise en œuvre.

3- Bilan opérationnel des réalisations communautaires :

3.1 Les axes d'intervention : habitat, rénovation urbaine, gestion urbaine de proximité :

L'implication communautaire porte essentiellement sur 2 postes : les déplacements et la rénovation urbaine/l'habitat.

A ce titre, pour 2014, on constate l'investissement financier suivant sur la durée des CUCS :

- **l'Habitat : 8,4M €** selon la ventilation suivante : Parc Public : 8 036 760 €, Parc Privé : 341 377 € et pour le PLH : 33 230 €
- et la **Rénovation Urbaine : 6,2M €** (pour la partie travaux) et 176 935 € correspondant à la réalisation d'études opérationnelles.

Elles traduisent une implication partenariale croissante de La Cub avec les Communes et les autres partenaires (bailleurs sociaux), sur des projets de grande complexité. Pour la bonne mise en œuvre de ceux-ci et garantir leur efficacité, La Cub poursuit une activité de coordination interne « transversale » entre les Directions centrales et les Directions territoriales concernées par les mêmes projets. Cette coordination interne favorise la fédération de l'ensemble des opérateurs le plus en amont possible des projets.

A ces actions, il convient de rajouter l'implication émergente dans la Gestion Urbaine de Proximité (GUP).

3.2- Le Renouvellement Urbain en quartiers prioritaires :

Principal outil d'intervention directe, les opérations de renouvellement urbain sont le résultat d'une action multipartenariale qui englobent de nombreuses composantes de l'action publique. Sur ces projets conduits par les communes et les bailleurs sociaux concernés, la Communauté urbaine de Bordeaux mobilise tout à la fois :

- des outils de droit commun de soutien aux actions sur le bâti (surcharge foncière, garanties d'emprunts...),
- des moyens spécifiques dégagés dans le cadre de la Politique de la Ville et de l'habitat : aide à la réhabilitation ; réalisation d'actions d'accompagnements sous Maîtrise d'Ouvrage communautaire,
- la réalisation des équipements publics nécessaires (voirie, réseaux de chaleur notamment) selon une programmation appropriée des enveloppes correspondantes,
- la participation, par voie de fonds de concours, aux actions menées par les communes (parc de l'Hermitage à Lormont par exemple) ou par les autres partenaires impliqués (enfouissement des lignes Haute Tension sur le secteur du 8 Mai 45, protection phonique des bâtiments à proximité des lignes SNCF).

A ce jour, l'état d'avancement des projets urbains est le suivant :

➤ 5 projets ANRU sont en cours : **Bègles Yves Farges, Floirac Libération, Lormont Génicart, Talence Thouars, PNRQAD de Bordeaux.**

➤ 12 projets urbains identifiés hors ANRU sont soit en cours de travaux soit en cours de réflexion (études) :

- **Ambarès Les Erables, Le Bouscat Galliéni , Eysines/Grand Caillou, Mérignac le Burck** (en cours de définition dans le cadre d'une OPAH), **Bassens Prévert/Moura, Bègles Paty, Bordeaux/Aubiers et Bordeaux Grand Parc, Bordeaux/Claveau ,Floirac/Dravemont , Pessac/Arago et ORU Joliot Curie.**

Pour 2014, il s'est agi d'assurer la préparation d'avenants de sortie de plusieurs opérations éligibles au programme Anru dont :

- Floirac/Libération
- Lormont Génicart (en cours de finalisation)
- Talence cœur de Thouars (déclenchement de la phase 2)

Parmi les projets urbains identifiés à ce jour, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, celui de Talence Thouars bénéficie de l'intervention de l'ANRU à hauteur de 3.5 M€ (+ 1.4 M€ FEDER « Quartiers sensibles »). La Cub s'est engagée dans une 1^{ère} phase du projet, à hauteur de 2.5 M€. La phase 2 est en cours de lancement pour un démarrage à l'automne 2014 sur le plan opérationnel avec un engagement de La Cub à hauteur de 4.5 M€ jusqu'en 2017 subventionné à hauteur de 750 000 € par l'ANRU.

Les autres projets hors ANRU sont co-construits entre les communes, porteuses de projets et La Cub. Leur état d'avancement est très variable d'un site à l'autre, de même que leur phasage dans le temps .

A ce jour, au titre de 2014, les dépenses d'aménagement Politique de la Ville tous quartiers confondus s'élèvent à 6 291 811 € pour un budget prévisionnel de 9 098 055 €.

3.3 Des postes émergents : le développement économique des quartiers prioritaires « incubateurs sociaux »/ l'accentuation de la prise en compte du développement durable:

En matière d'emploi, La Cub continue de développer utilement le dispositif des clauses sociales dans ses marchés publics, initiative qui produit un certain résultat, au bénéfice avant tout des habitants des quartiers prioritaires. Ainsi en 2013, près de 33 900 heures d'insertion, bénéficiant à 85 personnes. Un taux de sorties positives dans l'emploi pour les bénéficiaires d'environ 82%.

Par ailleurs, et malgré un contexte économique contraignant et défavorable, la future Métropole sera amenée à jouer **un rôle plus dynamique en appui des actions développées** par les associations, celles-ci restent des sources vives de l'action économique à l'intérieur des quartiers prioritaires. A cet égard, il convient de citer la mesure d'accompagnement politique de la ville de La Cub réalisée en faveur de la mobilité des habitants des ZUS de toute l'agglomération : avec la mise en place d'une plateforme multi-services dédiée spécifiquement à la mobilité des personnes qui se trouvent en situation de précarité et à la recherche d'un emploi. Celle-ci repose sur le double constat suivant:

- une utilisation insuffisante des transports en commun par les habitants des quartiers prioritaires (causes psychologiques, techniques et/ou financières),
- une insuffisance de la seule réponse « transports en commun » pour un certain nombre d'habitants peu mobiles ou en difficulté dont les besoins de déplacements restent transversaux et périphériques sur une agglomération naturellement très étalée. Pour mémoire, la participation communautaire 2013 en faveur de l'association Wimoov a été de 47 838€.

La part réservée au développement économique dans les quartiers prioritaires est appelée à se développer, les quartiers doivent être regardés comme des incubateurs socio-économique pour les populations qui les habitent. Le rôle de la Métropole sera de rechercher des financements et d'appuyer les actions en faveur de l'emploi.

C'est l'une des thématiques à renforcer : avec un défi celui de parvenir à la réunion d'un tandem économie/numérique afin d'améliorer la desserte des quartiers et lutter aussi contre la mono fonctionnalité des quartiers prioritaires afin de favoriser un fonctionnement urbain plus ordinaire (implantation d'entreprises, emplois pour les jeunes des quartiers) .

4.1 Une poursuite de l'expertise pour la production du Plan Stratégique Local (PSL), outil levier du futur contrat de ville (2014/2020):

En prévision de l'achèvement de divers projets urbains précités et de l'élaboration des conventions de sortie du dispositif ANRU, la Cub a poursuivi une démarche avec un double objectif :

- **pouvoir mesurer l'impact** des programmes réalisés dans les quartiers au regard des enjeux de développement et de rééquilibrage depuis plus d'une dizaine d'années ;
- **définir des orientations stratégiques** pour pérenniser les investissements consentis depuis plus de 10 ans et inscrire le développement de ces quartiers au cœur de l'agglomération bordelaise pour les 20 ans à venir et éviter l'écueil du décrochage de certains d'entre eux.

Cette réflexion a conduit à l'élaboration d'un **Plan Stratégique Local** permettant de décliner les stratégies pour l'agglomération bordelaise sur des thématiques comme : la politique du peuplement, l'insertion, l'emploi mais également de définir les orientations opérationnelles sur les quartiers politique de la ville pour éviter leur décrochage.

Plusieurs comités de pilotages en présence de divers partenaires dont les bailleurs sociaux, et rencontres avec les communes ont jalonné cette année afin de collecter leurs contributions.

La Cub s'appuie sur ce document en cours afin de consolider sa réflexion dans le cadre du futur contrat de ville (2014/2020).

Conclusion

L'année 2014 a porté sur :

- **la préparation** de la clôture de 3 opérations ANRU,
- **le suivi financier** et la poursuite opérationnelle des travaux sur les dites opérations,
- **le pré-recensement** des futures opérations de renouvellement urbain, objets des contrats de co-développement « nouvelle génération » et du futur Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU),
- **l'accompagnement** des actions à finaliser par le GIP des Hauts de Garonne (650 000 € sur 3 ans) jusqu'en 2014, au service de 4 communes de la rive droite en faveur du Grand Projet de Villes des Hauts de Garonne et **la conduite de réflexions** sur la poursuite du partenariat opérationnel avec le GIP/GPV des Hauts de Garonne à l'horizon 2015/2020,
- **la lecture des 2 textes** de loi précités et leur exploitation afin d'opérer les transferts correspondants en faveur de la Métropole.

Pour la période 2015/2020, le rôle de La Cub, sera plus axé sur :

- **l'élaboration** du contrat de ville 2014/2020 et sa mise en œuvre avec l'ensemble des partenaires
- **l'animation et la coordination** de la stratégie urbaine et programmatique et contractuelle,
- **l'évaluation** de la politique ville communautaire
- **la mobilisation** de ses compétences et une mobilisation des crédits de droit commun en direction des quartiers prioritaires.

Le tout, dans une logique de contractualisation de la politique de la ville et dans un contexte de raréfaction de la distribution des ressources publiques (subventions, dotations de l'Etat).

Annexe 1 – Tableaux de financement des opérations de renouvellement urbain

situation arrêtée au 15/10/2014

Annexe 1 – Tableaux de financement des opérations de renouvellement urbain

Opérations	Investissement CUB sur la durée du projet — Montants conventionnés							Montants Réalisés sur les Projets	
	Actions d'accompagnement	Participation à la démolition et au déficit foncier	Surcharge foncière	fonds de concours volet scolaire	Autres Participations	Réseau de chaleur (secondaire)	Total	Réalisé entre le 1 ^{er} nov 2013 et le 14 octobre 2014	Réalisé antérieur
Lormont - Génicart (HC 46)	11 345 194,5 €	107 000 €	1 466 586 €	800 000 €	2 715 598 €	982 440 €	17 416 818,50 €	1 230 064 €	7 588 163 €
Floirac - Libération (HC 47)	9 257 224 €	118 721 €	368 289 €	0 €	0 €	0 €	9 744 834 €	1 653 205 €	3 218 268 €
Total opérations ANRU (Rive Droite)	28 407 989,50 €	2 793 299 €	2 247 667 €	1 375 000 €	5 760 240 €	1 076 290 €	41 661 085,50 €	2 883 269 €	10 806 431 €
Talence Thouars — phase 2	4 524 934 €						4 524 937 €	994 768 €	90 427 €
Bordeaux PNRQAD	6 200 000 €	1 900 000 €			1 600 000 €		9 700 000 €	282 303 €	77 834 €
Total opérations ANRU (hors RD)	10 724 934 €	1 900 000 €	0 €	0 €	1 600 000 €	0 €	14 224 937 €	1 277 071 €	168 261 €
Total opérations ANRU	39 132 923,50 €	4 693 299 €	2 247 667 €	1 375 000 €	7 360 240 €	1 076 290 €	55 886 022,50 €	4 160 340 €	10 974 692 €
Mérignac - Les Pins (HC 34)	3 253 788 €	388 767 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 642 555 €	173 925 €	2 950 876 €
Eysines Grand Caillou	7 043 403 €							1 910 018 €	514 296 €
Bordeaux Les Aubiers								47 528 €	110 644 €
Total opérations hors ANRU	17 098 191 €	1 097 513 €	0 €	400 000 €	1 541 725 €	0 €	13 094 026 €	2 131 471 €	3 575 816 €
Total des crédits politique de la Ville	56 231 114,50 €	5 790 812 €	2 247 667 €	1 775 000 €	8 901 965 €	1 076 290 €	68 980 048,50 €	6 291 811 €	14 550 508 €

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2014

(Convocation du 18 novembre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Huit Novembre Deux Mil Quatorze à 09h30 le Conseil de Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christinne, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOUE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick
M. MAMERE Noël à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h
Mme VERSEPUY Agnès à M. MANGON Jacques
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à partir de 11h
Mme WALRYCK Anne à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme KISS Andrée à Mme BOST Christine
M. TURON Jean-Pierre à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h50
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BERNARD Maribel à partir de 12h20
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme BREZILLON Anne à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h10
M. DUBOS Gérard à M. DELLU Arnaud
M. FETOUH Maïk à M. ROBERT Fabien
M. GARRIGUES Guillaume à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h30
Mme JAROINE Martine à Mme FERREIRA Véronique
M. LAMAISSON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice jusqu'à 10h25
M. LE ROUX Bernard à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine jusqu'à 12h puis à M. MARTIN Eric
Mme PEYRE Christine à Mme LEMAIRE Anne-Marie à partir de 12h
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck à partir de 12h30
M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à M. HURMIC Pierre à partir de 12h30
Mme TOURNEPICHE Anne-Marie à M. TOURNERIE Serge
M. TRIJOULET Thierry à M. HERITIE Michel à partir de 11h05

EXCUSES :

Mme. CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

M. le Président Alain JUPPÉ ouvre la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. MANGON et MAMERE ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

COMMUNICATIONS

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES

Communication effectuée

DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT

M. JUPPE

2014/10/ 1 Représentation de la Communauté urbaine de Bordeaux au sein des conseils d'administration des établissements scolaires du second degré situés sur le territoire communautaire - Désignations
Délib : 2014/0675

L'article R421-14 du Code de l'Education précise que le conseil d'administration des collèges et des lycées comprend entre autre trois représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège.

Il vous est donc proposé de désigner un représentant de La Cub pour chaque établissement figurant dans la liste ci-annexée.

- DÉSIGNATIONS EFFECTUÉES -

**TRANSPORTS ET STATIONNEMENT
(RÉSEAU TBC, PÔLES MULTIMODAUX)**

M. DUPRAT

2014/10/ 2 Chambre Régionale des Comptes - Rapport d'observations définitives sur la politique de transports urbains - débat
Délib : 2014/0676

La Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine et de Poitou Charentes a notifié à Monsieur le Président de la Communauté urbaine ses observations définitives sur la gestion de la Communauté urbaine de Bordeaux dans le cadre d'une enquête de la Cour des Comptes et des Chambres Régionales des Comptes sur les transports publics urbains de voyageurs.

Conformément à l'article L.243-5 du Code des juridictions financières, ce rapport d'observations définitives doit être présenté en Conseil de Communauté et être soumis au débat.

MM. GUICHARD, CHAUSSET, MANGON, Mme BOST, COLOMBIER sont intervenus sur ce dossier.

- DÉBAT EFFECTUÉ -

M. DUPRAT

**2014/10/ 3 Marchés Publics - Bordeaux dépôt de bus du Lac - Construction d'un atelier de mécanique pour les bus, d'un parking véhicules légers et transfert des gros outillages de mécanique pour les bus - Appel d'offres ouvert -
Autorisation de signature**
Délib : 2014/0677

En préalable à la restructuration du dépôt de Lescure et des pins à Bordeaux, la construction d'un atelier de mécanique générale est prévue sur le terrain du dépôt bus du Lac, ceci afin de regrouper les moyens et rendre les activités plus productives, donc de favoriser la réduction des charges de fonctionnement. Des études ont été menées puis un appel d'offres ouvert a été lancé en application des articles 10, 33-3^e alinéa et 57 à 59 du code des marchés publics afin d'assurer :

- la construction d'un bâtiment à usage d'atelier de mécanique pour les bus de la Communauté urbaine de Bordeaux.
- La création d'un nouveau parking véhicules légers sur la parcelle attenante au dépôt.

L'estimation de l'opération, composée de 7 lots distincts, est de 4 728 042,00 € HT soit 5 654 738,230€ TTC. Un huitième lot fait l'objet d'une autre consultation à procédure adaptée.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser M. le Président à signer les marchés.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

SITES MAJEURS D'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

M. REIFFERS

2014/10/ 4 MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) - Bilan 2014
- Perspectives 2015 - Décision - Autorisation.
Délib : 2014/0678

Depuis 2001, la Communauté urbaine de Bordeaux coordonne la présence de la Métropole bordelaise au MIPIM, premier salon international de l'immobilier d'entreprise. Le présent rapport présente le bilan de l'édition 2014 et propose les premières orientations pour 2015.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. REIFFERS

2014/10/ 5 Subvention d'équipement à l'hippodrome du Bouscat - Société d'Encouragement de Bordeaux pour l'année 2014
Délib : 2014/0679

L'hippodrome du Bouscat contribue au rayonnement métropolitain et au développement économique du territoire. Afin de permettre l'entretien et l'amélioration du patrimoine bâti de l'hippodrome, il est proposé, pour l'année 2014, d'attribuer à la société d'encouragement de Bordeaux, propriétaire et exploitant de l'hippodrome, une subvention d'équipement d'un montant de 67 559 euros.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. REIFFERS

2014/10/ 6 Société Publique Locale Bordeaux Aéroparc - Contrat de Prestations d'Etude et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage 2014 - 2015 - Contrat - Décision - Autorisation
Délib : 2014/0680

La Communauté urbaine de Bordeaux entend confier à la Société Publique Locale (SPL) Bordeaux Aéroparc une étude de programmation détaillée et de faisabilité financière, ainsi qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage préalable à l'organisation d'un appel d'offres concepteurs/opérateurs, en vue de la réalisation de l'opération « Cœur d'Aéroparc ».

Cette opération, qui a vocation à se développer sur des terrains communautaires d'une superficie d'environ 6 ha, stratégiquement localisés au cœur de l'Aéroparc, doit devenir l'un des centres de gravité de cette vaste zone d'activités et d'emplois.

Il est donc proposé que La Cub souscrive avec la SPL Bordeaux Aéroparc un contrat d'un montant de 25 000 € TTC au titre de l'exercice budgétaire 2014. Cette dépense sera imputée sur le budget principal chapitre 020, article 2031, fonction 90, CDR BD00.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. REIFFERS

**2014/10/ 7 Association Réseau Entreprendre Aquitaine - Programme d'actions 2014 -
Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - décision
- Autorisation
Délib : 2014/0681**

L'association Réseau Entreprendre Aquitaine fait partie des associations qui assurent, sur l'agglomération bordelaise, une fonction d'accompagnement et de développement de l'entrepreneuriat auprès de publics spécifiques et/ou en difficulté.

L'association qui a dû faire face à l'accroissement du nombre de demandes de projets à aider en 2012 et 2013, projette d'aider 35 nouveaux entrepreneurs en 2014 contre 29 en 2013, représentant plus d'une centaine de création d'emplois.

L'association dont le budget prévisionnel s'élève à 334 000 €, sollicite de la Communauté urbaine la reconduction du soutien financier accordé précédemment, s'élevant à 10 000 €.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. REIFFERS

**2014/10/ 8 Association Talence Innovation Sud Développement - Programme d'actions
2014 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention -
Décision - Autorisation
Délib : 2014/0682**

Dans le cadre de ses relations partenariales avec les associations de développement économique à caractère intercommunal oeuvrant sur son territoire, la Communauté urbaine apporte annuellement son soutien financier à l'association Talence Innovation Sud Développement qui intervient sur les Communes de Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, et de Bègles. Cette association participe au montage de projets initiés par des jeunes entrepreneurs ou issus de la recherche, et au transfert de technologie et d'innovation, par divers moyens et animations, dont la pépinière d'entreprises de Thouars. Afin de mener à bien son programme d'actions pour l'année 2014, cette association, dont le budget prévisionnel T.T.C est de 157 000 €, pourrait recevoir de la Communauté urbaine une subvention de 45 000 €, soit un montant identique à celui de l'année 2013.

La participation financière de la Communauté urbaine s'élèverait ainsi à 28,6 % du budget de l'agence et à 30,7% des participations publiques.

- ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés -

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

M. REIFFERS

2014/10/ 9 Association Arc Sud Développement - Programme d'actions 2014 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation
Délib : 2014/0683

Dans le cadre de ses relations partenariales avec les associations de développement à caractère intercommunal oeuvrant sur son territoire, la Communauté urbaine apporte annuellement son soutien financier à l'association Arc Sud Développement qui intervient sur les communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon, où elle mène des actions d'accompagnement à l'implantation d'entreprises, de soutien à l'emploi et gère une pépinière d'entreprises sise à Villenave d'Ornon. Pour l'année 2014, dans le cadre de son programme d'actions, le budget prévisionnel de l'association s'élève à 183 000 € T.T.C, la Communauté urbaine est sollicitée pour renouveler son soutien à hauteur de 50 000 €.

- ADOPTÉ à l'unanimité -

M. REIFFERS

2014/10/ 10 Comité Régional de Tourisme d'Aquitaine (CRTA) - Réalisation d'une enquête de qualification touristique (baromètre des parts de marché touristiques de l'aéroport de Bordeaux) - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation
Délib : 2014/0684

Le Comité Régional du Tourisme Aquitain (CRTA), association type loi 1901, créée le 4 juillet 1988, a pour objet l'organisation régionale du tourisme en application de la loi n°87-10 du 3 janvier 1987. Au titre de ses compétences obligatoires, la CRTA assure des actions de promotion touristique de la Région, en France et à l'étranger, et à la demande du Conseil Régional, il est chargé d'élaborer le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs. Il est également maître d'ouvrage de l'Observatoire Régional du Tourisme et a un rôle consultatif sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique régionale du tourisme.

En 2014, le CRTA entend adapter l'offre touristique au contexte économique et, pour cela, il entend mener une étude de qualification de la clientèle qui reposera sur l'étude de données provenant de l'analyse des trajets des touristes arrivant dans les aéroports de la région Aquitaine, notamment celui de Bordeaux.

La Communauté urbaine soutient cette initiative qui complètera l'étude prospective réalisée par le Comité Régional du Tourisme en 2011-2012, au motif qu'elle doit permettre, à terme, l'accroissement du bassin d'emplois de l'agglomération par le développement de la filière touristique.

Cette étude permet de nourrir l'observation touristique sur le territoire métropolitain.

Cette opération nouvelle n'était pas prévue au budget 2014.

Le montant de la participation communautaire s'élève à 18 % du montant du budget de l'étude, et à 21,95 % du montant des participations publiques.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. REIFFERS

2014/10/ 11 Fédération Française de Sport sur Glace (FFSG) - Organisation du Trophée Eric Bompard de patinage artistique du 20 au 23 novembre 2014 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Autorisation - Décision
Délib : 2014/0685

La Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) est une association type loi 1901, fondée en 1905, avec l'agrément du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports, et de la Vie Associative. Son objet est de régir, organiser, développer et coordonner tous les sports qui se pratiquent sur glace et de contribuer au développement de la pratique des sports qu'elle régit.

La FFSG organise chaque année, depuis 1987, le Trophée Eric Bompard (autrefois dénommé Trophée Lalique), une compétition internationale de patinage artistique et de danse sur glace qui est la quatrième compétition du Grand Prix international ISU. Après la 27ème édition qui a eu lieu au Palais Omnisport de Bercy en 2013, cette compétition aura lieu exceptionnellement à Bordeaux. Cette manifestation est l'occasion de réunir des champions olympiques de patinage, mondiaux et européens.

Pour l'organisation de la 28ème édition de cette manifestation qui devrait accueillir 12 000 spectateurs sur quatre jours, la Fédération Française de Sport sur Glace a sollicité de la Communauté urbaine une subvention à hauteur de 40 000 € pour un montant de dépenses subventionnables H.T de 890 000 €. Le montant de la participation de la Communauté urbaine est de 4,5 % du budget et de 8,75% des participations publiques.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. REIFFERS

2014/10/ 12 Bordeaux Technowest - Projet Collectif ZIRI - Subvention de La Communauté urbaine de Bordeaux - Avenant n° 1 à la Convention du 20 décembre 2013 - Décision - Autorisation.
Délib : 2014/0686

Par délibération n° 2013/0901 du 20 décembre 2013, le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer une subvention de 45 000 € pour un budget prévisionnel de 268 800 €, à l'Association Bordeaux Technowest, au titre de participation financière au projet ZIRI (Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents) dans le cadre de la reconversion de la zone industrielle de Blanquefort en parc d'activités durables.

Ce projet vise à associer les entreprises innovantes de la pépinière Ecoparc, les PME/PMI de l'Ecoparc de Blanquefort, les grands groupes énergéticiens et les laboratoires de recherche autour d'un programme d'analyse et de mutualisation de l'ensemble des flux qui régissent cette zone d'activités : énergie, eau, déchets, transports et fibre optique.

Or, la date d'échéance indiquée dans la convention de financement est erronée.

Il convient donc, de préciser par avenant n°1, la prise en compte de la date du 30 septembre 2015 au titre d'échéance pour la fourniture des pièces nécessaires au règlement du solde de la subvention.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. REIFFERS

2014/10/ 13 Sellerie-Décoration-Aménagements (SDA) - Aide à l'Investissement matériel - Décision - Autorisation
Délib : 2014/0687

La société Sellerie-Décoration-Aménagements (SDA), initialement située sur la commune du Bouscat, est une entreprise de sellerie qui s'est spécialisée dans la sellerie aéronautique. Cette activité s'est étendue à l'ensemble de la gamme des Falcon (900, 50, 2000, 7X et prochainement 5X).

La société, constituée de 3 personnes, n'a cessé de croître permettant ainsi l'embauche de 15 personnes sur 8 ans. A ce jour, SDA s'est diversifiée en s'ouvrant au marché nautique de luxe et aborde de nouveaux clients tels qu'Airbus.

SDA souhaite aujourd'hui diversifier sa clientèle et s'ouvrir aux autres donneurs d'ordres de l'aéronautique et du nautisme. Pour cela, elle a initié une politique de certification qui doit lui permettre d'intervenir sur des avions neufs et d'occasion, ainsi que de doper sa croissance et doubler son effectif.

Les dirigeants de SDA souhaitent mener en 2014 un important programme d'investissements avec la construction d'un nouveau bâtiment de 1 500 m² sur la Commune de Mérignac, au cœur de l'Aéroparc. L'investissement s'élève à 1 250 k€.

Des investissements matériels sont également prévus pour augmenter les capacités de production pour un montant de 325 000 €.

Une intervention de la Communauté urbaine de Bordeaux au projet d'investissement matériel est sollicitée par SDA pour un montant de 15 000 €. Ce projet doit permettre la création de 15 emplois sur une période de trois ans.

M. PADIE et Mme RECALDE sont intervenus sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

**Le groupe des élus Communistes et
Apparentés vote contre**

**ZONES D'ACTIVITÉ DE PROXIMITÉ -
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE -
COMMERCE ET ARTISANAT**

MME BOST

2014/10/ 14 Partenariat de La Cub avec des structures de l'économie sociale et solidaire en matière de gestion des déchets - Conventions triennales 2012-2014 - Subvention de la Communauté urbaine pour 2014 - Convention - Décision - Autorisation.
Délib : 2014/0688

Par délibération N° 2009/807 en date du 6 novembre 2009, la Communauté urbaine a formalisé des conventionnements pluriannuels (2009-2011) avec des structures de l'économie solidaire, qui poursuivent, par leur cœur d'activité ou par leur implication éco citoyenne, les objectifs de tri et de valorisation des déchets, fixés par la Communauté urbaine.

Le conventionnement entre la Communauté urbaine et chaque structure a été reconduit pour une durée de 3 ans (2012-2014) et précise les obligations réciproques de La Cub et des structures en matière de gestion des déchets, de la réalisation des actions menées en faveur de la collecte, du tri et de la revalorisation des déchets, ainsi que les actions de communication, de formation en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sociale et professionnelle.

13 associations sont partenaires de La Cub en matière d'insertion des personnes éloignées de l'emploi et de la prévention et de la gestion des déchets sur le territoire communautaire, elles ont sollicité la Communauté urbaine pour un montant total de 138 080 € qui prend en compte le tonnage de déchets traités évalué entre 5 800 et 6 000 tonnes, par rapport à 2013 (5 600 tonnes).

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME BOST

2014/10/ 15 Association Sew&Laine - Programme d'actions 2014 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation.
Délib : 2014/0689

L'Association Sew&Laine a pour objet de constituer un lieu dédié aux pratiques du fil et de l'aiguille (couture, tricot, etc...) permettant de favoriser la découverte, l'expression, l'apprentissage et la valorisation des pratiques textiles et plus largement de la création.

La structure s'exprime à travers son lieu, café-couture, situé en centre-ville de Bordeaux.

Lieu de convivialité, d'échange et de partage, Sew&Laine cherche ainsi à atteindre un objectif de mixité sociale, à travers une rencontre des publics et des réseaux et agit ainsi à la fois avec et auprès de publics en difficulté et de professionnels de la création (des secteurs entrepreneurial, artistique ou culturel) afin de favoriser les processus d'entre-aide, d'apprentissage et de découverte au contact des autres.

Agissant sur le territoire local de La Cub et de la Région Aquitaine, l'association développe ainsi des axes de formation, d'animation et de sensibilisation, mais aussi de conseil et de soutien à la création textile, à destination d'amateurs et de professionnels.

Aussi, dans le cadre du développement, de la consolidation de ses activités sur le territoire de l'agglomération, l'Association Sew&Laine sollicite auprès de la Communauté urbaine une subvention d'un montant de 6 000 € pour un budget prévisionnel estimé à 142 664 € TTC. Cet accompagnement est composé d'une aide de 5000 € au titre de l'Economie sociale et solidaire, pour le fonctionnement de Sew&Laine et d'une aide de 1000 € au titre du numérique pour le programme textile&numérique ou « knit hacking ».

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME BOST

2014/10/ 16 Caisse Sociale de Développement Local - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Programme d'action 2014 - Convention - Décision - Autorisation
Délib : 2014/0690

La Caisse Sociale de Développement Local est une association loi 1901, créée en 1998, qui contribue au financement, grâce à l'octroi de prêts, de petits projets de création ou de reprise d'entreprises et s'adresse aux personnes que les banques refusent de soutenir en raison du type d'activité ou de la situation personnelle du demandeur, souvent en situation précaire (chômeur, bénéficiaire de minima sociaux). Elle bénéficie des soutiens de la Mairie de Bordeaux, de la Communauté urbaine de Bordeaux, de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charantes, du Conseil Général de Dordogne et du Lot et Garonne, de France Active Garantie, du Crédit Municipal de Bordeaux et de l'Etat.

Afin de permettre à la Caisse Sociale de Développement Local de mener à bien sa fonction d'accompagnement et de développement de l'entrepreneuriat auprès de publics en difficulté, la Communauté urbaine est sollicitée pour participer au programme d'action en 2014, à hauteur de 50 000 € pour un budget prévisionnel de 481 500 €.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME BOST

2014/10/ 17 Aquitaine Active - Abondement du dispositif d'appui et d'amorçage aux projets associatifs et coopératifs du Fonds Social Européen - Subvention - Décision - Autorisation
Délib : 2014/0691

Aquitaine Active contribue à une offre de prestations de services et à une mise en œuvre d'outils financiers pour les structures de l'économie sociale et solidaire.

L'association propose des outils financiers mis à disposition des porteurs de projets, à travers notamment sa ligne de garantie ESS (économie sociale et solidaire) sur prêts bancaires, son Contrat d'Apport Associatif (prêt à taux zéro), et un dispositif FSE (fonds social européen) lié à une enveloppe du Fonds Social Européen (aide à l'amorçage de projets associatifs et coopératifs).

Pour ce dernier dispositif, qui correspond à la nouvelle programmation 2014-2020 du Fonds Social Européen et contribue à l'appui et à l'amorçage de microprojets locaux, La Cub est sollicitée afin d'abonder la contre-partie nationale à hauteur de 11 000 € en 2014 en tant que partenaire financier de ce dispositif, au même titre que les autres financeurs institutionnels.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

FINANCES

M. BOBET

2014/10/ 18 Communauté urbaine de Bordeaux - Orientations générales pour le Budget Primitif 2015 - Débat
Délib : 2014/0692

MM. PUJOL, COLOMBIER, Mme MELLIER, M. ANZIANI, Mme FERREIRA, MM. HURMIC, GUICHARD, Mmes BLEIN, DE FRANÇOIS, M. FELTESSE et Mme WALRYCK sont intervenus sur ce dossier.

- DÉBAT EFFECTUÉ -

M. BOBET

**2014/10/ 19 Taxes et participations d'urbanisme - Admissions en non valeur -
Application de l'article 2 modifié du décret 98-1239 du 29/12/1998 -
Délib : 2014/0693**

Conformément aux dispositions de l'article 2 modifié du décret 98-1239 du 29 décembre 1998, le directeur départemental, ou le cas échéant, régional des finances publiques, peut admettre en non valeur les taxes et participations d'urbanisme mentionnées à l'article L255A du livre des procédures fiscales et à l'article L142-2 de code de l'urbanisme afin d'apurer les comptes sans qu'il soit nécessaire de les constater par une opération budgétaire. Quatre dossiers d'admission en non valeur apparaissent conformes après instruction.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. BOBET

**2014/10/ 20 BRUGES - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Acquisition d'un terrain
situé 15, rue Maumey - Emprunt de 785.000 €, de type GAIACT, auprès de la
CDC - Garantie - Autorisation**

La Société Anonyme d'HLM LE FOYER a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour un emprunt de 785.000 €, de type GAIA Portage Court Terme (GAIACT), contracté auprès de la CDC et destiné à financer l'acquisition d'un terrain situé 15, rue Maumey à Bruges. Il est proposé d'y réservé une suite favorable.

- AFFAIRE RETIRÉE -

M. BOBET

**2014/10/ 21 LORMONT - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Réhabilitation dans le
cadre du renouvellement urbain de 104 logements collectifs locatifs, sis
résidence Villon à Lormont - Emprunt de 2.787.983 €, du type prêt à la
réhabilitation (PAM), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
- Garantie - Autorisation
Délib : 2014/0694**

La Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour un emprunt de 2.787.983 €, du type prêt à la réhabilitation (PAM), contracté le 06 octobre 2014 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 104 logements collectifs locatifs, résidence Villon à Lormont. Il est proposé d'y réservé une suite favorable.

**- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS -**

Mme CHAZAL ne participe pas au vote

M. BOBET

2014/10/ 22 LORMONT - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de réhabilitation des 387 logements collectifs locatifs de la résidence "Saint-Hilaire" située quartier Génicart - Emprunt de 4.609.310 €, de type prêt Réhabilitation (PAM), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Garantie - Autorisation
Délib : 2014/0695

La Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour un emprunt de 4.609.310 €, de type prêt Réhabilitation (PAM), contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer les travaux de réhabilitation des 387 logements collectifs locatifs de la résidence "Saint-Hilaire" située quartier Génicart à Lormont. Il est proposé d'y réservé une suite favorable.

- ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés -

Mme CHAZAL ne participe pas au vote

M. BOBET

2014/10/ 23 LORMONT GENICART - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Réhabilitation des 114 logements collectifs locatifs de la résidence "Leroy", rue Eugène Leroy - Emprunt de 2.560.830 €, du type prêt réhabilitation (PAM), auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
Délib : 2014/0696

La Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour un emprunt de 2.560.830 €, du type prêt réhabilitation (PAM), contracté le 13 octobre 2014 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et destiné à financer la réhabilitation des 114 logements collectifs locatifs de la résidence "Leroy", rue Eugène Leroy à Lormont Génicart. Il est proposé d'y réservé une suite favorable.

- ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés -

Mme CHAZAL ne participe pas au vote

M. BOBET

2014/10/ 24 LORMONT GENICART - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Réhabilitation des 68 logements collectifs locatifs de la résidence "La Boétie", rues Diderot et Montaigne - Emprunt de 1.465.915 €, du type prêt réhabilitation (PAM), auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
Délib : 2014/0697

La Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour un emprunt de 1.465.915 €, du type prêt réhabilitation (PAM),

contracté le 21 octobre 2014 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et destiné à financer la réhabilitation des 68 logements collectifs locatifs de la résidence "La Boétie", rues Diderot et Montaigne à Lormont Génicart. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS -

Mme CHAZAL ne participe pas au vote

M. BOBET

2014/10/ 25 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 21 logements collectifs locatifs, résidence "Moulin d'Antoune", 8 allée du Moulin d'Antoune - Emprunts de 177.076 € et 303.423 €, du type PLAI, de 561.989 € et 891.593 €, du type PLUS, et de 53.724 €, du type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
Délib : 2014/0698

La Société Anonyme d'HLM LE FOYER a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour deux emprunts de 177.076 € et 303.423 €, du type PLAI, deux emprunts de 561.989 € et 891.593 €, du type PLUS, et un emprunt de 53.724 €, du type PLS, contractés le 14 octobre 2014 auprès de la CDC et destinés à financer respectivement la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), de 21 logements (7 PLAI - 13 PLUS - 1 PLS) collectifs locatifs, résidence "Moulin d'Antoune", 8 allée du Moulin d'Antoune à Artigues-près-Bordeaux. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

M. GUICHARD est intervenu sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

Le groupe des élus Communistes et
Apparentés vote contre

M. BOBET

2014/10/ 26 BRUGES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 24 logements collectifs locatifs, route du Médoc, "Le Bocage", tranche 1 - Emprunts de 169.890 € et 396.410 €, de type PLAI, et de 682.679 € et 1.510.128 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
Délib : 2014/0699

La Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour deux emprunts de 169.890 € et 396.410 €, de type PLAI, et deux emprunts de 682.679 € et 1.510.128 €, de type PLUS, contractés auprès de la CDC et destinés à

financer la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), de 24 logements collectifs locatifs (6 PLAI et 18 PLUS), route du Médoc, "Le Bocage", tranche 1 à Bruges. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

Mme CHAZAL ne participe pas au vote

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. BOBET

2014/10/ 27 **EYSINES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 12 logements collectifs locatifs, rue du Bleu - Emprunts de 150.355 € et 350.829 €, du type PLAI, et de 308.077 € et 478.846 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**
Délib : 2014/0700

La Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour deux emprunts de 150.355 € et 350.829 €, du type PLAI, et deux emprunts de 308.077 € et 478.846 €, du type PLUS, contractés le 1er octobre 2014 auprès de la CDC et destinés à financer respectivement la charge foncière et l'acquisition, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), de 12 logements (4 PLAI - 8 PLUS) collectifs locatifs, rue du Bleu à Eysines. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

Mme CHAZAL ne participe pas au vote

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

M. DAVID

2014/10/ 28 **Parcempuyre - Extension du cimetière communal - Participation de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Autorisation**
Délib : 2014/0701

Dans le prolongement de la délibération n° 2006/0693 du 22 septembre 2006, il est proposé au Conseil de Communauté une participation financière de la Communauté urbaine à l'extension du

cimetière actuel de Parempuyre (fiche action n° 0022 du contrat de codéveloppement 2012-2014) et ce, à hauteur de 50 % des travaux HT, la Commune n'ayant pas fait d'acquisition de foncier. Cette participation est évaluée à 83 612 euros suivant le plan de financement prévisionnel établi.

Une convention entre les deux collectivités précisera les modalités de règlement de ce fonds de concours.

Travaux d'aménagements réalisés par la Commune et prévus par la délibération communautaire n°2006/0693 du 22/09/2006 : 167 223,30 € HT, soit 200 667,96 € TTC.

Total des aménagements réalisés par la Commune : 253 456,10 € HT.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

2014/10/ 29 Contrat de gérance Cub/Office Public de l'Habitat Aquitanis - Compte de résultat - Rapport d'activité pour l'année 2013 - Approbation - Décision
Délib : 2014/0702

Le rapport d'activité pour l'année 2013 constate la réduction du patrimoine confié à la gestion de l'Office Public de l'Habitat Aquitanis.

En 2013, l'OPH Aquitanis a géré 181 locaux et encaissé 1 621 124,07 € en recette. L'excédent de gestion reversé s'est élevé à 1 193 559,60 €.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS -

Mmes de François, Poustynnikoff, MM. Mangon, Héritié, Bourrouilh-Parège ne participent pas au vote

M. DAVID

2014/10/ 30 Evolution des modalités d'aménagement de l'espace public courant - -
Création par redéploiement d'un poste d'Ingénieur à la direction de la voirie -
- Décision - Autorisation
Délib : 2014/0703

La poursuite d'une démarche relative à l'évolution des modalités d'aménagement de l'espace public courant conduit à la création, par redéploiement, d'un poste d'animateur de l'espace public, compensée par la fin de la mise à disposition d'un agent de l'agence d'urbanisme de même profil.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

**2014/10/ 31 Extension de collecte et reprise en régie sur la commune de Martignas -
Création de 10 postes de catégorie C technique - Décision - Autorisation
Délib : 2014/0704**

Dans le cadre de l'intégration de Martignas, la reprise en régie de la collecte des déchets ménagers conduit à la création de 10 postes de catégorie C technique compensée par le non renouvellement du marché courant jusqu'au 31 décembre 2014.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

**2014/10/ 32 Redéploiement de postes dans le cadre des transferts de compétences -
Décision - autorisation
Délib : 2014/0705**

Dans le cadre de la loi du 27 janvier 2014 dite MAPTAM, des transferts de compétences seront opérés au 1 janvier 2015.

Ils nécessitent de procéder à des redéploiements de postes, susceptibles, en l'absence de candidatures d'agents titulaires, d'être pourvus par des non titulaires.

M. GUICHARD est intervenu sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

**Le groupe des élus Communistes et
Apparentés vote contre**

M. DAVID

**2014/10/ 33 Poste de directeur général adjoint chargé de la métropolisation et des
transferts de compétences - Autorisation - Décision
Délib : 2014/0706**

La prise en charge du processus de métropolisation nécessite la création, par redéploiement, d'un poste de directeur général adjoint chargé d'en assurer le pilotage.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

2014/10/ 34 Marchés publics - Fourniture de pièces d'origine, accessoires et réparations des matériels de chantier, et d'entretien des accotements routiers et des espaces verts (4 lots) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature
Délib : 2014/0707

Dans le cadre de l'entretien du matériel roulant et afin de répondre aux besoins en fourniture de pièces d'origine, d'accessoires et de réparations de matériels de chantier et d'entretien des accotements routiers et des espaces verts des services et ateliers communautaires, la Communauté urbaine de Bordeaux a procédé au lancement d'un Appel d'offres ouvert européen, sous la forme d'un marché alloté à 4 lots. Les marchés à attribuer sont des marchés fractionnés à bons de commande d'une durée de 4 ans pour un montant total minimum de 218 000 euros H.T. sur la durée totale du marché.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

2014/10/ 35 Marchés publics - Travaux de cloisonnement de l'hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux et des autres bâtiments communautaires - Autorisation de signature
Délib : 2014/0708

Dans le cadre de ses missions, la direction des bâtiments et moyens de la Communauté urbaine de Bordeaux, a en charge des travaux de cloisonnement de l'hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux et des autres bâtiments communautaires.

Ces travaux seront réalisés dans les bâtiments communautaires et en particulier sur le site de l'hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux.

La présente délibération a pour objectif de valider le choix de l'entreprise retenue pour exécuter les travaux objet du marché. Le marché actuel à bons de commande est arrivé à échéance depuis le 13/09/2014. Une nouvelle consultation a été lancée. Le montant maximum pour la durée totale du marché, soit 4 ans, s'élève à 1 000 000,00 € HT.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

2014/10/ 36 Marchés publics - Fourniture de pièces détachées et prestations sur véhicules légers, poids lourds et de travaux publics (7 lots) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature
Délib : 2014/0709

Dans le cadre de l'entretien du matériel roulant et afin de répondre aux besoins en fourniture de pièces détachées et de prestations sur les véhicules légers, poids lourds, et de travaux publics des services et des ateliers communautaires, la Communauté urbaine de Bordeaux a procédé au lancement d'un appel d'offres ouvert européen, sous forme d'un marché alloté à 7 lots.

Les marchés à attribuer sont des marchés fractionnés à bons de commande d'une durée de 4 ans pour un montant total minimum de 1 530 000 euros H.T. par an.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

2014/10/ 37 Contrat de bail emphytéotique administratif pour la construction d'un immeuble de bureaux rue Jean Fleuret à Bordeaux. - Contrat de location non détachable - Avenant n° 1 - Décision - Autorisation.
Délib : 2014/0710

Le 4 septembre 2009, la Société Fleuret Services et la Communauté urbaine de Bordeaux concluaient un contrat de bail emphytéotique pour la construction d'un immeuble de bureaux, rue Jean Fleuret à Bordeaux.

L'indice de révision du loyer Produits et Services Divers (PSD) prévu dans le contrat de location non détachable du bail a été supprimé en 2004 et doit être remplacé par l'indice Frais et Services Divers, modèle de référence 2 (FSD2).

Aussi, il est proposé la passation d'un avenant n° 1 au contrat de location non détachable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

2014/10/ 38 Commande artistique Garonne - Etudes commande artistique Garonne - Autorisation
Délib : 2014/0711

Dans la dynamique de la commande artistique tramway, la Communauté urbaine a engagé une commande artistique Garonne, fondée sur les grands chantiers urbains et prenant le fleuve pour élément fédérateur. Dans ce cadre, la Communauté urbaine prévoit de confier à trois artistes la réalisation de trois « études d'oeuvres ». Ces trois études, d'un coût total de 30 000 euros, sont subventionnées à 100 % par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Aquitaine. Il vous est proposé de permettre à la Communauté urbaine de Bordeaux de percevoir ce financement et d'autoriser l'engagement des études.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**URBANISME RÉGLEMENTAIRE (PLU 3.1
ET SCOT) - STRATÉGIE FONCIÈRE**

M. MANGON

2014/10/ 39 BORDEAUX - Aménagement de la rue Lucien Faure - Opération P 247 prévue au PLU - Acquisition par la Communauté urbaine de Bordeaux à DOMOFRANCE des parcelles de terrain nu cadastrées RX 113, 117 et 121 sises 62 rue Lucien Faure à Bordeaux d'une contenance de 6 048 m² moyennant le prix de 3 948 134, 40 € dont 658 022, 40 € de TVA sur le prix total au taux de 20 % - Autorisation - Déclison
Délib : 2014/0712

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Lucien Faure à Bordeaux, opération prévue au PLU, la Communauté urbaine de Bordeaux a procédé à une négociation foncière pour une acquisition "en l'état" à DOMOFRANCE des parcelles cadastrées RX 113, 117 et 121 sises 62 rue Lucien Faure à Bordeaux d'une contenance totale de 6 048 m² moyennant un prix de 3 948 134, 40 € (trois millions neuf cent quarante huit mille euros et quarante centimes) (dont 658 022, 40 € (six cent cinquante huit mille vingt deux euros et quarante centimes) de TVA sur le prix total au taux de 20 %).

**- ADOpte à L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS -**

Mme CHAZAL ne participe pas au vote

M. MANGON

2014/10/ 40 BORDEAUX - Rue Léo Saignat - Versement d'une Indemnité au profit de la SA d'HLM DOMOFRANCE pour la réalisation de travaux de clôture impactée par le projet d'alignement
Délib : 2014/0713

Par délibération communautaire du 25 octobre 2013, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée à acquérir une emprise de terrain nu sise rue Léo Saignat à Bordeaux d'une contenance de 1 022 m² à détacher de la parcelle HV 119 appartenant à SA d'HLM DOMOFRANCE et ce pour l'aménagement de la voie. Cette délibération prévoyait également la reconstruction par la Communauté urbaine de Bordeaux de la clôture impactée par ledit projet pour un coût estimé à 8 365 euros HT. Afin de permettre à la SA d'HLM DOMOFRANCE d'achever complètement les travaux de sa résidence et d'éviter ainsi l'installation d'une clôture provisoire, il est proposé de lui octroyer une indemnité de 8 825 euros TTC correspondant au coût de cette clôture, les travaux seront dès lors pris en charge par la SA d'HLM DOMOFRANCE.

**- ADOpte à L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS -**

Mme CHAZAL ne participe pas au vote

M. MANGON

2014/10/ 41 LORMONT - Lieudit Le Rondeau - Acquisition par voie amiable des parcelles de l'Etat - Décisions - Autorisations
Délib : 2014/0714

Ce rapport a pour objet d'autoriser l'acquisition amiable de terrains appartenant à l'Etat sis au Lieudit Le Rondeau à Lormont en bordure de l'avenue JF Kennedy. Une partie de ces terrains, soit 780 m² environ, déjà aménagée en voirie intégrera le domaine public communautaire à titre gratuit. Le solde, soit 9 047 m², concerné d'une part par un projet de voirie nouvelle et d'autre part par l'aménagement futur du secteur, sera cédé par l'Etat au prix de 13 € le m² fixé par France Domaine.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. MANGON

2014/10/ 42 BLANQUEFORT - 97 Avenue du XI Novembre - Cession d'un immeuble bâti à Monsieur et Madame JACKSON - Décision - Autorisation
Délib : 2014/0715

Ce rapport traite du projet de cession à Monsieur et Madame JACKSON, d'un immeuble bâti à détacher d'une propriété communautaire sise 97 avenue du XI Novembre à Blanquefort. Le bien cédé d'une contenance de 697 m² environ, serait aménagé en bar-pub, un tel projet recevant l'agrément de la Ville de Blanquefort sachant que le solde de la propriété communautaire serait à terme affecté au projet 50 000 Logements (section Andrian). Cette cession s'opérerait au prix de 160 000 € qui n'est pas inférieur à l'avis de France Domaine.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. MANGON

2014/10/ 43 LORMONT - Parcelles AY 387 - 389 - 391, sises angle rue des Garosses / Rue Lavergne appartenant au Conseil Général - Acquisition - Modification de la délibération n°2014/0406 - Autorisation - Décision
Délib : 2014/0716

Par délibération n°2014/0406 en date du 11 juillet 2014, le Conseil de Communauté a décidé au vu de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 11 avril 2014, de se porter acquéreur d'une emprise de terrain bâti, située rue des Garosses et rue Lavergne, cadastrée section AY 387, 389 et 391 pour une contenance totale d'environ 3 110 m² sur laquelle est édifié un immeuble comprenant un local loué partiellement à usage de poste de police auxiliaire moyennant un prix de 345 900 €. La domanialité du bien étant publique, il convient de confirmer ladite vente sur le fondement de l'article L 3112-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. MANGON

2014/10/ 44 BORDEAUX - Mise à l'alignement de l'avenue Louis Barthou - Acquisition auprès des copropriétaires de la Résidence Parc de Caudéran de la parcelle de terrain nu cadastrée NX 13 sise 94 à 112 avenue Louis Barthou à Bordeaux - Autorisation - Décision
Délib : 2014/0717

Dans le cadre de la mise à l'alignement de l'avenue Louis Barthou entre la rue de l'Eglise et la place Dauphine à Bordeaux, Opération S 322 de voirie de maîtrise d'ouvrage communautaire, la Communauté urbaine de Bordeaux a négocié auprès des Copropriétaires de la Résidence Parc de Caudéran l'acquisition de la parcelle cadastrée NX 13 sise 94 et 112 avenue Louis Barthou à Bordeaux d'une contenance de 616 m² moyennant un prix de 80 000 € (Quatre Vingt Mille Euros).

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. MANGON

2014/10/ 45 PAREMPUYRE - Aménagement de la rue des Palus, entre la rue d'Olives et le carrefour de l'avenue de Labarde (RD 209) - Déclaration d'Utilité Publique - Demande de prorogation - Autorisation
Délib : 2014/0718

Les acquisitions de terrains nécessaires à cette opération et les travaux envisagés ne pourront être réalisés dans le délai de 5 ans imparti par l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique du 12 mars 2010 qui arrivera à échéance le 12 mars 2015.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à solliciter, auprès de Monsieur le Préfet la prorogation pour une nouvelle période de 5 ans de la validité de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique prononcée le 12 mars 2010 au profit de la Communauté urbaine de Bordeaux.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. MANGON

2014/10/ 46 CENON - ZAC Mairie Pont Rouge - Déclaration d'Utilité Publique - Demande de prorogation - Autorisation
Délib : 2014/0719

Les acquisitions de terrains nécessaires à cette opération et les travaux envisagés ne pourront être réalisés dans le délai de 5 ans imparti par l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique du 25 mars 2010 qui arrivera à échéance le 25 mars 2015.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de Monsieur le Préfet la prorogation, pour une nouvelle période de 5 ans, de la validité de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique prononcée le 25 mars 2010 au profit d'Aquitanis en sa qualité d'aménageur.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. MANGON

**2014/10/ 47 AMBARES ET LAGRAVE - ZAC Centre Ville - Déclaration d'Utilité Publique -
Demande de prorogation - Autorisation
Délib : 2014/0720**

Les acquisitions de terrains nécessaires à cette opération et les travaux envisagés ne pourront être réalisés dans le délai de 5 ans imparti par l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique du 24 juin 2010 qui arrivera à échéance le 24 juin 2015.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à solliciter, auprès de Monsieur le Préfet, la prorogation, pour une nouvelle période de 5 ans, de la validité de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique prononcée le 24 juin 2010 au profit d'Aquitanis en sa qualité d'aménageur.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. MANGON

**2014/10/ 48 BORDEAUX - BEGLES - Opération d'intérêt national BORDEAUX-
EURATLANTIQUE - Cessions de biens Immobiliers à l'Etablissement Public
d'Aménagement Bordeaux-Euratlantique - Décisions - Autorisations
Délib : 2014/0721**

En suivi de la délibération du Conseil de Communauté du 31 octobre 2014 approuvant l'avenant n°2 précisant notamment les biens immobiliers à céder à l'EPA Bordeaux Euratlantique au titre de l'année 2014 il importe, par le présent rapport, de présenter le dispositif de cession pour chacun des 9 immeubles concernés, en vue de la régularisation par voie notariée des transferts de propriété.

Il est à préciser que 2 immeubles (ensemble immobilier bâti dénommé îlot Deschamps/Souys et parcelle de terrain nu cadastrée BO 51, dans la foliole du Pont Saint Jean) doivent être cédés gratuitement dans le cadre d'apports prévus par le protocole foncier du 23 février 2012, tandis que les 7 autres immeubles seront cédés à titre onéreux, pour un montant de 2 955 098 €, fixé par l'avenant n° 2 au protocole précité à majorer d'une TVA sur prix total au taux de 20%, pour un montant de 2 180 €.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. MANGON

2014/10/ 49 BORDEAUX - Immeuble bâti situé à l'angle des rues de Canis et Lucien Faure - Opération prévue au PLU - cadastré RX 14 - Résiliation du bail commercial de la SARL DISCOUNT AUTO - Indemnisation - Autorisation - Décision
Délib : 2014/0722

Ce rapport a pour objet d'autoriser l'indemnisation de la SARL DISCOUNT AUTO du fait de la résiliation du bail commercial qu'elle détient dans le cadre de son activité de vente de pièces détachées Mercedes exercée dans l'immeuble sis à l'angle des rues de Canis et Lucien Faure à Bordeaux dont l'acquisition est menée par notre Etablissement en vue du projet d'aménagement urbain de la rue Lucien Faure à Bordeaux. L'accord amiable enregistré aux termes des pourparlers s'établit à un montant global d'indemnisation de 185 850 € (cent quatre vingt cinq mille huit cent cinquante euros) conforme à l'avis de France Domaine.

Une somme forfaitaire de 30 697,80 € au titre du coût du licenciement des trois salariés sera versée par la Communauté urbaine de Bordeaux à la SARL DISCOUNT AUTO.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

NATURE (55000 HA, ESPACES NATURELS ET AGRICOLES)

M. MAMERE

2014/10/ 50 Association Conservatoire des Races d'Aquitaine - Programme d'actions sur la Communauté urbaine de Bordeaux : animation des sites conservatoires et restauration d'une bergerie à Saint-Aubin-de-Médoc - Subvention 2014 - Convention - Décision - Autorisation
Délib : 2014/0723

Le Conservatoire des Races d'Aquitaine mène, depuis plusieurs années, une action de préservation et de mise en valeur des races d'élevage locales en organisant :

- des actions d'écopastoralisme et de gestion écologique de la biodiversité,
- un accueil et une animation permanente sur les sites conservatoires au bénéfice de certaines communes,
- des animations temporaires d'accueil du grand public et des scolaires,
- une aide à la conception et à la mise en place de nouveaux projets.

La demande du Conservatoire porte sur 2 projets : Volet 1 - Elevage, écopastoralisme et biodiversité - vient compléter les actions réalisées en 2013 et comporte une série d'opérations sur plusieurs communes de La Cub. La subvention sollicitée est de 5 500 € ; Volet 2 - Restauration d'une bergerie dans le cadre du sylvopastoralisme. Ce projet est conduit en lien étroit avec la Commune de Saint-Aubin-de-Médoc. La subvention sollicitée est de 6 500 €.

L'action du Conservatoire participe aux objectifs communautaires définis par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière aux Projets Nature, visant, notamment à accompagner les associations pour les projets agricoles et pour les actions de protection et de valorisation des espaces agricoles.

Il est proposé d'accorder :

- une subvention de fonctionnement de 3 000 € au titre du projet global d'élevage, pastoralisme et biodiversité, soit 6,51 % du budget prévisionnel total s'élevant à 46 050 € ;
- une subvention d'investissement de 6 500 € au titre de la restauration de la bergerie, sur la Commune de Saint-Aubin de Médoc, soit 17,99 % du budget prévisionnel total s'élevant à 36 152 €.

Le montant total de la participation financière de La Cub serait de 9 500 €.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

URBANISME RÉGLEMENTAIRE (PLU 3.1 ET SCOT) - STRATÉGIE FONCIÈRE

M. MANGON

**2014/10/ 51 SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE - Avis consultatif de la
Communauté urbaine de Bordeaux**
Délib : 2014/0724

Le schéma régional de cohérence écologique (S.R.C.E.) est le volet régional de la trame verte et bleue prévue par la loi portant engagement national pour l'environnement. L'État et la région ont en charge son élaboration. Le S.R.C.E. a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. À ce titre :

- il identifie les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales dans un plan d'action stratégique ;
- il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

Par courrier conjoint du Préfet de la Région Aquitaine et du Président de la Région Aquitaine, daté du 2 septembre 2014, l'avis de la Communauté urbaine de Bordeaux est sollicité sur le projet de S.R.C.E.

Il est proposé que la Communauté urbaine de Bordeaux émette un avis défavorable au motif du caractère erroné de certains documents cartographiques.

M. HURMIC est intervenu sur ce dossier.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS -

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

NATURE (65000 HA, ESPACES NATURELS ET AGRICOLES)

M. MAMERE

2014/10/ 52 BLANQUEFORT - La Vacherie : Maison de l'agriculture et de la nature du Parc des Jalles - Subvention d'investissement - Contrat de co-développement 2012-2014 - Décision - Convention - Autorisation
Délib : 2014/0725

Le projet de la Vacherie comporte un volet agricole important, consistant notamment en l'installation d'un éleveur ovin sur la Commune, avec transformation et vente directe.

La Commune de Blanquefort a la volonté de développer l'agriculture périurbaine sur son territoire, associée à une gestion raisonnée des milieux.

Le projet présenté par la Commune de Blanquefort est inscrit au contrat de co-développement 2012-2014 fiche action n° 19 "Agriculture : projet de la Vacherie".

Il répond également aux critères d'aide financière définis par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 "Projets Nature-Proposition d'un dispositif communautaire d'aide financière et technique aux porteurs de projets".

Le montant global de ce projet est estimé à 446 187 €.

La Communauté urbaine de Bordeaux est sollicitée pour une participation financière de 220 144 €, soit 49,34 % du montant total du projet.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

VOIRIE - DOMAINE PUBLIC - SÉCURITÉ ET RÉGLEMENTATION DU DOMAINE PUBLIC

M. PUJOL

**2014/10/ 53 Mérignac - Aménagement de la voirie d'accès au parc relais P+R Tramway
LE HAILLAN ROSTAND - Modalités techniques et financières de réalisation
d'ouvrages de compétence communale - Éclairage public - Subvention
d'équipement sous forme de fonds de concours - Convention - Approbation
- Autorisation de signature**
Délib : 2014/0726

Dans le cadre de la création de la voirie d'accès au parc relais P+R Tramway « LE HAILLAN ROSTAND », la Communauté urbaine de Bordeaux a été sollicitée par la commune de Mérignac pour participer à la réalisation des ouvrages d'éclairage public.

Déduction faite de la subvention d'équipement versée par la Communauté urbaine de Bordeaux en application de la délibération n°2005/0353 du Conseil communautaire en date du 27 mai 2005, la commune de Mérignac sera redevable à la Communauté urbaine de Bordeaux de la somme prévisionnelle de 14 637,50 €TTC.

L'opération est prévue au budget principal dans l'exercice 2014.

L'objectif de ce présent rapport est d'obtenir l'autorisation du conseil pour la signature de la convention annexée.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

EAU ET ASSAINISSEMENT

MME JACQUET

**2014/10/ 54 Convention départementale «Solidarité Eau» du 8 mars 2002 - Avenant n° 10
- Participation financière 2014 - Décision - Autorisation**
Délib : 2014/0727

Depuis 2001, la Communauté urbaine de Bordeaux assure un versement annuel, par voie d'avenant au dispositif de Fonds de Solidarité Eau mis en place à l'échelon départemental. La participation est fixée à 0,20€ par abonné au service de l'eau et varie en fonction du nombre d'usagers.

Pour mémoire, en 2013, la participation communautaire a été de 49 484,40 €. De son côté, Lyonnaise des Eaux participe, en qualité de distributeur d'eau, au "Fonds de Solidarité Eau".

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME JACQUET

2014/10/ 55 Exercice 2013 - Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif des Syndicats mixtes dont La Cub est adhérente - SIAO (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable) de Carbon Blanc et SIAEA (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau et d'Assainissement) de Saint Jean d'Illac - Martignas sur Jalle - Avis - Information
Délib : 2014/0728

L'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que :

« Le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés ».

L'objectif de ce présent rapport est donc de prendre acte des rapports annuels sur le prix et la qualité du service présentés, dont l'avis de mise à disposition du public est affiché pour une durée d'au moins un mois conformément aux articles L1411-13 et D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME JACQUET

2014/10/ 56 Réhabilitation du Collecteur Lajaunie - Marché de maîtrise d'œuvre - Lancement de procédure - Désignation des membres du jury - Décision - Autorisation
Délib : 2014/0729

En 1993, La Cub a projeté de réhabiliter l'ancien collecteur gravitaire dénommé « Lajaunie », implanté rive droite. Dans ce cadre, La Cub a confié la maîtrise d'œuvre de ces travaux à la SA Lyonnaise des eaux. Le marché de travaux fut attribué au Groupement SOBEBO, la SA Lyonnaise des eaux assurant la maîtrise d'œuvre.

De nombreux désordres sont apparus sur l'ouvrage, amenant les parties à solliciter l'avis d'une Commission de Conciliation afin de déterminer les responsabilités réciproques des parties. La fin du litige a été formalisée par la signature d'un protocole transactionnel le 4 décembre 2013 entre la Lyonnaise des Eaux et La Cub, autorisé par délibération n°2013/0881, en date du 15 novembre 2013. Ce protocole prévoit que les travaux de réhabilitation seront réalisés par La Cub

avec une contribution de Lyonnaise des eaux à la réhabilitation du collecteur.

L'objet de la présente délibération est le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation du collecteur Lajaunie.

La Cub sollicitera une subvention de l'agence de l'eau pour cette opération.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Désignation effectuée

MME JACQUET

2014/10/ 57 Protocole transactionnel relatif au marché de réconciliation des Inventaires du service de l'eau et de l'assainissement - Décision - Autorisation
Délib : 2014/0730

Par un marché public de prestation intellectuelle passé en appel d'offres ouvert, référencé sous le n° 12/163U, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié, en tant que maître d'ouvrage, une mission sur la reconstitution, la mise à jour et le suivi comptable des inventaires du service de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales au groupement conjoint dont la société FINANCE CONSULT (SA) est le mandataire solidaire.

L'objet du présent rapport est de conclure un protocole transactionnel sur le fondement de l'article 2044 du code civil, entre La Cub et la société FINANCE CONSULT (SA), afin de mettre fin au litige relatif au montant applicable des pénalités de retards dues au titre du marché n°12163U à la date du 23 mai 2012, à l'étendue des prestations réellement effectuées par FINANCE CONSULT dans le cadre de ce marché, et au montant de la rémunération qui y est associé.

L'objet de la présente transaction est également de mettre fin, au titre du marché n°12163U, à toute relation contractuelle entre les parties.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET
FERROVIAIRES - FRANCHISSEMENTS ET
RACCORDEMENTS

MME MELLIER

2014/10/ 58 BORDEAUX - Aménagement d'une voie de sortie de la zone commerciale Bordeaux Lac sur le boulevard Allénor d'Aquitaine - Offre de concours - Approbation - Autorisation de signature
Délib : 2014/0731

La société AUCHAN souhaite réaliser des travaux afin de permettre la création d'une sortie directe depuis le centre commercial AUCHAN de Bordeaux Lac sur le Boulevard Allénor d'Aquitaine à Bordeaux.

Ces travaux sont destinés à améliorer l'accessibilité (en sortie) du centre commercial AUCHAN et plus généralement le quartier commercial de Bordeaux Lac. Ce projet d'intérêt général et à caractère public participera également à la pacification de l'avenue des quarante journaux à Bordeaux en basculant une partie du flux routier sur le boulevard Allénor d'Aquitaine.

La société AUCHAN souhaite apporter de manière volontaire sa contribution financière à la Communauté urbaine de Bordeaux via une offre de concours.

Il est précisé que cette offre de concours n'est aucunement liée à une quelconque autorisation d'urbanisme existante ou à délivrer.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME MELLIER

2014/10/ 59 Protocole d'accord transactionnel entre la société SA MALET et la Communauté urbaine de Bordeaux - Autorisation de signature
Délib : 2014/0732

Par délibération n° 2014/0006 du 17 janvier 2014, le Conseil de Communauté a prononcé la résiliation du marché n° 120087U Bruges SIM Bordeaux frêt pour aménagement d'un giratoire allée de la réserve / rue de Fieuzal conclu avec l'entreprise Malet. Le titulaire a fait valoir, conformément à l'article 95 du code des marchés publics, son droit à indemnisation d'un montant de 41.355,95 euros sans taxe.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT
URBAINS (ZAC, PAE, AMÉNAGEMENTS
CENTRE BOURGS)**

M. DUCHENE

2014/10/ 60 FLOIRAC - Secteur du chemin des Plateaux - Modification du périmètre de prise en considération - Autorisation - Approbations
Délib : 2014/0733

Le secteur du chemin des Plateaux constitue, par son potentiel d'urbanisation, un enjeu majeur pour le développement de la commune de Floirac.

Une étude urbaine préalable réalisée en 2008 a permis de décliner les grandes orientations à fixer permettant d'encadrer l'évolution de ce secteur et a démontré que les enjeux de qualité urbaine ainsi que le déficit d'équipements scolaires, combinés à la pression immobilière, justifiaient l'instauration d'un périmètre de prise en considération.

La création de ce périmètre a été approuvé par la délibération communautaire n°2011/0129 du 25 mars 2011, pour une durée de dix ans.

En 2014, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié à l'agence Pepitomicorazon la réalisation d'une étude urbaine et sociale qui a pour objectif d'encadrer le développement du secteur du chemin des Plateaux en matière d'habitat, d'équipements, d'activités, tout en préservant ses qualités paysagères.

Dans le prolongement immédiat du secteur du chemin des Plateaux, le secteur du chemin de Beaufeu fait l'objet d'une importante pression foncière qu'il s'agit de maîtriser, pour que sa mutation n'obéisse pas le développement du secteur Chemin des Plateaux et qu'elle soit intégrée à l'étude urbaine et sociale en cours, à travers laquelle les exigences de mixité et de qualité urbaine du haut Floirac sont exprimées.

La réalisation de l'étude urbaine et sociale en cours et la procédure de révision du PLU ne concordant pas avec l'échéance prochaine d'ouverture à l'urbanisation de ce secteur prévue pour fin 2014, la Ville de Floirac a manifesté la volonté de voir ce périmètre de prise en considération étendu pour intégrer le secteur du chemin de Beaufeu.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DUCHENE

2014/10/ 61 Bordeaux - ZAC Cœur de Bastide - CRAC 2013 - Approbation
Délib : 2014/0734

L'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Cœur de Bastide, dont le dossier de création réalisation a été approuvé par le Conseil de Communauté du 28 mai 1989, a été

confié à Bordeaux Métropole Aménagement (BMA). Dans le cadre de cet aménagement, il est prévu l'établissement d'un compte rendu d'activités au concédant (CRAC) qui rend compte de l'avancement de l'opération et permet d'actualiser le bilan prévisionnel. Le bilan de la ZAC actualisé s'équilibre en recettes et en dépenses à 50,32 M € TTC. Le bilan consolidé de l'opération traduit un investissement net de 39,59 M € TTC pour La Cub et de 12 M € TTC pour la Ville de Bordeaux.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DUCHENE

2014/10/ 62 BORDEAUX- Projet Urbain Brazza - Modification du taux majoré de la taxe d'aménagement sur le secteur Bordeaux Brazza - Décisions
Délib : 2014/0735

Une taxe d'aménagement à taux majoré de 20% a été votée en novembre 2012 par la Communauté urbaine afin de financer les investissements publics estimés nécessaires au développement du projet urbain du secteur de Brazza. Depuis, le projet urbain proposé par Y. Tohmé a permis une évolution significative tant du programme des équipements publics pouvant être mis à la charge des constructeurs que du programme de construction, qui prévoit désormais une plus grande mixité tant fonctionnelle que sociale du quartier. Le système fiscal préalablement instauré n'apparaît plus compatible avec ces ambitions de mixité et les besoins d'investissement du quartier. Il est donc proposé l'instauration sur le même périmètre d'une taxe d'aménagement à taux majoré de 10%, permettant de générer 18,3M€ de recettes fiscales et de maintenir une charge foncière sur ce territoire en cohérence avec l'accueil d'activités et de logements accessibles et diversifiés en cœur d'agglomération.

M. PADIE est intervenu sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. DUCHENE

2014/10/ 63 BORDEAUX - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) BASTIDE NIEL - Cession à l'Association pour l'Innovation en Matière d'Intégration de deux parcelles d'une superficie totale de 334 m² environ - Décision - Autorisation
Délib : 2014/0736

La Communauté Urbaine de Bordeaux est propriétaire des parcelles AX 196 et 197, sises rue Hortense, jouxtant la crèche gérée par l'Association pour l'Innovation en Matière d'Intégration (APIMI).

L'APIMI souhaite acquérir ces deux parcelles pour agrandir sa structure actuelle et créer un centre de formation.

La cession s'effectuera au prix de 88 084,87 € dont 8 582,85 € de TVA sur marge au taux de 20 %.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DUCHENE

**2014/10/ 64 Bordeaux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Ravesies multisites -
Dossier modificatif de ZAC - Actualisation du programme des équipements
publics - Approbation - Autorisation**
Délib : 2014/0737

Le présent dossier modificatif de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Ravesies à Bordeaux porte sur une actualisation du programme des équipements publics de la ZAC, qu'il convient de recaler au regard des différentes évolutions des programmes de construction, afin notamment de permettre la bonne réalisation des îlots restants. Cette actualisation du programme des équipements publics vise pour l'essentiel à supprimer des équipements publics de voirie dont l'utilité s'est estompée au fil de la réalisation des îlots et des espaces publics de la ZAC.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DUCHENE

**2014/10/ 65 Part Intercommunale de la taxe d'aménagement - Fixation du taux et des
exonérations facultatives - Versement partiel du produit aux communes -
Décision**
Délib : 2014/0738

Par délibération n° 2011/0773 du 25 novembre 2011, le Conseil de Communauté a décidé notamment de fixer le taux de droit commun de la taxe d'aménagement (TA) à 2,6 %. Avec le taux actuel de droit commun de 2,6 %, les produits de TA prévisionnels notifiés par les services de l'Etat pour 2014, atteindraient 2,4 M€. Pour mémoire, le produit de l'ancienne Taxe Locale d'Equipment (TLE), était de 8 M€ environ. Il est donc proposé de fixer le taux de droit commun de la TA à 5 % ce qui correspondrait à un produit prévisionnel de 4,6 M€. Pour favoriser les constructions financées par un prêt aidé autre que le prêt locatif aidé d'intégration ou bénéficiant d'un taux de TVA réduit, il est proposé de reconduire les niveaux d'exonération tels que décidés en 2011. Au regard de la disparition au 1er janvier 2015 de la participation pour non réalisation des aires de stationnement (17 713,59 € par place manquante), il est proposé de fixer l'assiette de taxation des aires de stationnement non comprises dans une surface close et couverte à 5 000 € à compter de 2015 (soit une TA communautaire de 250 € par place contre 52 € actuellement). Cela étant, il convient donc de délibérer avant le 30 novembre de cette année pour fixer notamment les éléments précédemment évoqués qui seront applicables à compter du 1er janvier 2015 pour la période 2015-2017.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DUCHENE

2014/10/ 66 BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Acquisitions foncières auprès de la SNC Bordeaux Achard pour la réalisation des espaces publics de l'ilot B1 - Approbation - Autorisation
Délib : 2014/0739

La Communauté urbaine se porte acquéreur d'environ 8.478m² de terrains détenus par l'opérateur immobilier Nexity par le biais de la société en nom collectif (SNC) Bordeaux Achard sur l'ilot B1 du PAE des Bassins à flot, afin de réaliser les espaces publics prévus au Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) et au contrat de co-développement signé entre La Cub et la Ville de Bordeaux, pour un montant total de 720.000€ dont 120.000€ de TVA.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MOBILITÉ ALTERNATIVE - MODE DOUX -
COVOITURAGE - PDE

MME TERRAZA

2014/10/ 67 Dispositif communautaire d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos - pliants, vélos cargos et tricycles pour adultes - Mise en œuvre de la délibération critère - Attribution et versement de subvention - Autorisation
Délib : 2014/0740

En application des délibérations n°2012/0674 et n°2013/0988 instituant un dispositif de subvention à l'achat de vélo à assistance électrique, de vélo pliant, de vélo cargo et de tricycle pour les particuliers résidant sur le territoire de La Cub et les salariés d'entreprises de La Cub ayant adopté un Plan Déplacement Entreprise, il est proposé d'attribuer un montant global de 5 551,27 € d'aides aux 29 demandes complètes ayant pu être instruites entre le 16 septembre 2014 et le 14 octobre 2014. Il s'agit de la seizième délibération d'attribution de subventions.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME TERRAZA

2014/10/ 68 Programme d'action 2014 - Subvention - Aide économique de la Communauté urbaine de Bordeaux à Autocool pour le service d'Autopartage CITIZ - - Convention - Décision - Autorisation -
Délib : 2014/0741

L'autopartage constitue une solution de mobilité alternative qui s'inscrit dans le projet communautaire à travers les objectifs du Plan de Déplacements Urbains et du Plan Climat, car

ce service contribue à réduire la part de la voiture en ville et représente un maillon complémentaire dans l'offre de transports publics. Elle constitue également une solution importante aux problématiques de stationnement.

Autocool est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) agréée par le Préfet de la Gironde. Son but est la promotion de l'autopartage sur tout le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux. Fin 2013, elle a changé son nom commercial pour adopter le nom « Citiz », qui est celui du réseau national France Autopartage auquel elle appartient. La raison sociale de cette société reste inchangée.

L'objet du présent rapport est d'obtenir l'autorisation d'attribuer une subvention d'aide économique d'un montant de 20 000 € au titre du programme d'action 2014 d'Autocool.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME TERRAZA

2014/10/ 69 Association Unis Cité Aquitaine - Subvention de fonctionnement et participation aux indemnités des volontaires 2014-2015 - Décision - Autorisation de signature
Délib : 2014/0742

L'association Unis Cité Aquitaine, déclinaison régionale de sa structure de tutelle, a pour objectif la promotion du service civique universel, accessible à tous les jeunes de 16 à 25 ans. Ses actions entrent dans le cadre de la loi 2010/241 relative au service civique.

L'association Unis-Cité a adressé une demande d'aide à la Communauté urbaine de Bordeaux pour son projet intitulé « Ambassadeurs du vélo » qu'elle mène depuis trois ans et qu'elle souhaite renforcer grâce, entre autre, à un partenariat avec l'Education nationale suivant un programme d'actions figurant en annexe du présent rapport.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME TERRAZA

2014/10/ 70 Association Cycles et Manivelles - Subvention de fonctionnement 2014 - Décision - Autorisation
Délib : 2014/0743

L'association Cycles et Manivelles, créée en 2013, a pour objet la promotion du vélo. Elle a été retenue par la ville de Bègles pour gérer la future maison du vélo qui sera ouverte en mai 2015 dans les locaux de l'ancienne cinémathèque municipale. Préalablement à cette mise en service, le soutien de la Communauté urbaine de Bordeaux à l'Association, au titre de 2014, est sollicité pour les actions de promotion de l'usage du vélo, de mise en service d'un atelier mobile participatif et d'outils de communication, de fonctionnement de l'association et enfin de développement de partenariats associatifs, techniques et financiers.

Ces actions entrent dans le champ de la politique vélo de La Cub votée en octobre 2012 et des contrats de co-développement dont l'avenant « vélo » voté en octobre 2013 fait partie.

Pour l'année 2014, l'association sollicite un montant de 9 200 €, soit 47% de son budget.

L'objet de ce présent rapport est d'obtenir l'autorisation de signature de la convention annexée ainsi que le versement de la subvention de fonctionnement conformément aux modalités établies.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME TERRAZA

2014/10/ 71 Floirac - Fil Vert - Chemin de Montagne - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communautaire par la commune de Floirac - Contrat de codéveloppement 2012-2014 - Participation financière - Convention - Décision - Autorisation
Délib : 2014/0744

La Commune de Floirac réalise le « fil vert », qui consiste en vingt-cinq kilomètres de cheminements doux reliant les parcs de Beauval, l'Hermitage, Le Cypressat, le Parc Palmer, le domaine de Sybirol, le parc de l'Observatoire, le Parc du Castel au Domaine de la Burthe.

Ce projet est inscrit dans le contrat de codéveloppement conclu avec la Communauté urbaine de Bordeaux pour la période 2012-2014 (fiche action n°27 "Parc des Coteaux - Castel/Burthe/St Leu").

De manière concomitante, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée à relier les espaces naturels de l'agglomération par un chemin de randonnée, la Boucle Verte, qui se déploie sur plus de 30 km au sein du Parc des Coteaux, notamment sur la Commune de Floirac où elle emprunte une partie de l'itinéraire prévu pour le projet de Fil Vert porté par la Commune.

C'est le cas spécifiquement du chemin de Montagne, voie communautaire, dont le réaménagement est nécessaire au passage de la Boucle Verte et à celui du Fil Vert.

Dans un souci de cohérence des interventions et d'optimisation des investissements publics, il est proposé de réaliser l'ensemble des travaux sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Commune de Floirac.

La Communauté urbaine redevable à la Commune, maître d'ouvrage unique de l'opération, de la somme de 50 838 € TTC, qui correspond au coût total des travaux.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

HABITAT - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE

M. TOUZEAU

2014/10/ 72 Augmentation de capital de Domofrance - Achat d'une action supplémentaire - Décision - Autorisation
Délib : 2014/0745

Domofrance, entreprise sociale de l'habitat, dans le cadre de son développement, procède à une augmentation de capital. Il est proposé de souscrire à l'achat d'une action afin d'accompagner symboliquement Domofrance dans ce processus.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

SOUTIEN À LA PROGRAMMATION CULTURELLE DANS LES TERRITOIRES

M. HERITIE

2014/10/ 73 Ville de Talence_Science Tour "spécial 50 ans de l'INSERM"
2014_Subvention de La Cub_Convention_Décision_Autorisation
Délib : 2014/0746

La Ville de Talence s'associe à l'INSERM (Institut National de la Santé et la Recherche Médicale) et à l'association Française des Petits débrouillards pour l'organisation de la manifestation Science Tour spécial 50 ans de l'INSERM qui a pour objectif d'accueillir entre le 8 septembre et le 26 octobre un dispositif de médiation sur la thématique "biologie et santé" en direction des publics scolaires et du grand public.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. HERITIE

2014/10/ 74 Ville de Lormont- Organisation des Foulées Littéraires les 28, 29 et 30 novembre 2014 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation
Délib : 2014/0747

La Ville de Lormont va organiser les 28, 29 et 30 novembre 2014 la 3ème édition des Foulées Littéraires.

Notre Etablissement est sollicité à hauteur de 15 000€, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 228 958,21 € TTC.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

AGROALIMENTAIRE

M. COLES

2014/10/ 75 Bordeaux Grands Evénements (BGE) - Organisation de "Bordeaux So Good" festival de la gastronomie et de l'art de vivre, du 28 au 30 novembre 2014 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation
Délib : 2014/0748

Afin de pallier la baisse d'activité touristique durant les périodes automnale et hivernale, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux (CCIB) a proposé à divers partenaires dont La Cub d'organiser du 28 au 30 novembre 2014, un événement festif sur le thème de la gastronomie et de l'art de vivre en Aquitaine. Ainsi, le festival Bordeaux So Good, entend proposer des événements originaux et fédérateurs avec l'association de partenaires institutionnels (CCIB, La Cub, la Mairie de Bordeaux et le Conseil Régional d'Aquitaine), éducatifs, gastronomiques et culturels.

La première édition de cette manifestation se déroulera sur 3 jours, dans différents lieux attractifs de Bordeaux tels que le Palais de la Bourse et la Cour Mably, et des lieux partenaires comme le Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB), le Marché d'Intérêt National (MIN), l'Opéra National ou le Musée des arts décoratifs. Les 3 500 participants espérés seront invités à découvrir diverses spécialités gastronomiques préparées par des chefs de renom du Sud Ouest et à assister à des animations en s'acquittant d'un Pass gourmand.

L'intérêt économique de cet évènement, son caractère à la fois festif, éducatif, culturel, artistique et marchand, et sa contribution au rayonnement de l'agglomération bordelaise constituent le ciment de la participation des membres fondateurs précités.

L'organisation technique et financière de cette manifestation dont le budget prévisionnel H.T s'élève à 349 041,67 €, a été confiée par la CCIB, maître d'ouvrage, à Bordeaux Grands Evénements, déjà organisateur de manifestations d'envergure comme la Fête du vin et la Fête du fleuve, qui sollicite de chaque membre fondateur une subvention de 50 000 €. Les termes de cette participation sont contenus dans le projet de convention tripartite ci-annexé.

La part du financement de la Communauté urbaine s'élèverait ainsi à 14,32 % du montant du budget de la manifestation et à 20,94 % des participations publiques.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MÉTROPOLE NUMÉRIQUE

M. TURBY

2014/10/ 76 Rapport Inolia portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2013
Délib : 2014/0749

Le Délégataire de service public, la société Inolia, a adressé, conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales un rapport annuel portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2013, comportant un compte rendu technique et financier.

Ce document est soumis au Conseil communautaire, afin que celui-ci en prenne connaissance et puisse émettre toutes observations utiles au bon déroulement du contrat de délégation de service public, d'une durée de 20 ans, et au respect des engagements du Délégataire.

La société Inolia a été créée en juillet 2006. Après une première phase consacrée aux opérations de construction et d'investissement entre 2006 et 2008, puis un lancement de l'activité commerciale, l'année 2013 a été marquée par une augmentation sensible du chiffre d'affaires (+ 18 %) et la poursuite des investissements visant à raccorder des clients d'opérateurs usagers du réseau. L'année 2013 a également vu un développement de la commercialisation des services produits par la délégation.

Au sens de l'analyse communautaire, les bons résultats du Délégataire se traduisent, pour la première fois depuis le début de la délégation de service public, par l'activation de la clause de partage des gains de productivité au titre de l'exercice 2013 et permettent de dégager une contribution de 386 000 €. L'application de cette clause n'a pas été mentionnée dans le rapport annuel 2013 du délégataire.

Il est donc proposé au Conseil de refuser de donner acte au Délégataire de son compte rendu annuel au titre de 2013 tant qu'il n'activera pas la clause de partage des gains de productivité au titre de l'exercice 2013, conformément aux dispositions contractuelles.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TURBY

2014/10/ 77 Rapport sur la convention générale relative à la réalisation d'études et de travaux sur le réseau de communication électronique de la Communauté urbaine de Bordeaux situé sur le périmètre de l'opération d'intérêt national Bordeaux-Euratlantique - Convention - Décision - Autorisation
Délib : 2014/0750

En 2010, l'Etat, La Cub, l'établissement public d'aménagement (EPA) de Bordeaux Euratlantique, la région Aquitaine, ainsi que les trois villes concernées (Bordeaux, Bègles et Floirac) ont signé un protocole de partenariat identifiant plusieurs projets urbains de grande ampleur relevant de la compétence d'aménagement de l'EPA de Bordeaux Euratlantique.

La réalisation de ces projets urbains, échelonnée dans le temps, va nécessiter la mise en place de réseaux de communications électroniques neufs pour la desserte des nouveaux quartiers, mais aussi le déplacement et la protection de certains réseaux ou équipements existants.

La convention générale, objet de la délibération proposée, a pour but de définir à l'échelle de l'opération d'intérêt national (OIN) les modalités de réalisation et de financement des études et des travaux sur ces réseaux de communication électronique.

Elle vient notamment spécifier :

- les moyens et interfaces mis en place entre La Cub, Inolia et l'EPA,
- les responsabilités de chacun dans les phases d'études et de travaux,
- les engagements de chacun en termes de délais,
- les principes de financement des études et des travaux,
- les précisions apportées dans les conventions particulières mises en place à l'échelle de chaque opération urbaine.

La délibération proposée vise à autoriser Monsieur le Président à signer cette convention générale et les conventions particulières qui en découleront

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

VALORISATION DU FLEUVE

MME ZAMBON

2014/10/ 78 BORDEAUX - Réalisation d'un troisième poste d'accueil de paquebots fluviaux - Subvention d'Investissement - Contrat de co-développement 2012-2014 - Convention - Décision - Autorisation
Délib : 2014/0751

Depuis plusieurs années, la commune de Bordeaux agit pour la mise en valeur de la Garonne afin notamment de développer le tourisme fluvial, les croisières maritimes et fluviales, les escales de plaisance, et de répondre au besoin d'accueil.

La récente inauguration de 2 postes d'accueil de paquebots fluviaux atteste du succès de cette démarche. De nouvelles compagnies ont annoncé leur arrivée dès 2015. Ainsi, la ville doit aménager un 3e poste d'accueil de paquebots fluviaux en aval des deux précédents postes au niveau du Hangar 14, quai des Chartrons.

Ce projet est inscrit au contrat de co-développement 2012-2014 fiche action n° 33 "Bassins à flot : ponton sur la Garonne".

Le montant global de ce projet est estimé à 562 207 €. Il est proposé d'accorder une subvention d'investissement de 76 225 €, soit 13,56 % du montant prévisionnel total.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

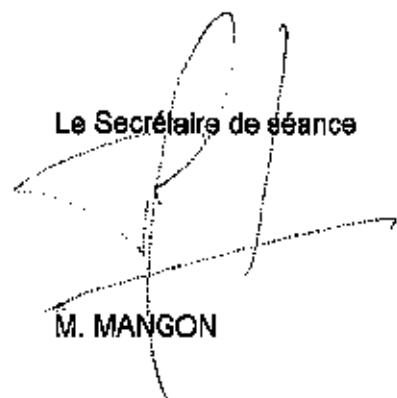
DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT

M. HURMIC

2014/10/ 79 Motion pour l'extension du périmètre du Plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire du Blayais
Délib : 2014/0752

Il s'agit d'une motion en faveur de l'extension du périmètre du Plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire du Blayais.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -



Le Secrétaire de séance
M. MANGON

